

Manuel du formateur

Notions de sécurité pour les guides d'excursion en véhicule hors route

Troisième édition 2021

Version du 2021-05-25

Notions de sécurité pour les guides d'excursion en véhicule hors route

Troisième édition : 2021

ISBN 978-2-922437-30-0

Le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) est le comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie touristique au Québec, soutenu financièrement par Emploi-Québec, et membre du réseau des associations provinciales de formation en tourisme au Canada. Le CQRHT est un organisme formateur agréé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Information : tél. : 450-651-1099; info@cqrht.qc.ca; www.cqrht.qc.ca.

Conception de la version originale : Les promoteurs remercient Jean-Charles Fortin et l'équipe d'Aventure Écotourisme Québec, assistés de Carolle Larose.

Réalisation de l'édition 2021 : Les promoteurs remercient Danielle Ouellet et l'équipe d'Aventure Écotourisme Québec. Ils tiennent à souligner la contribution financière du ministère du Tourisme et le soutien du ministère des Transports. Enfin, un merci spécial est adressé aux associations, fédérations et entreprises du secteur pour leurs précieux conseils aux différentes étapes de validation. Vous trouverez à la fin du document une liste des membres du comité avisé pour cette édition.

Conception graphique de la page couverture : Alphatek

Note : Lorsqu'employé, le générique masculin l'est dans le seul but d'alléger le texte.

© Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT), 2021

Tous droits réservés. Aucune partie du présent ouvrage ne peut être reproduite ou transmise par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit, ni enregistrée dans une banque de données ou un serveur, sans l'autorisation écrite obtenue au préalable du CQRHT.

Récompense de 1 000 \$. Le CQRHT versera jusqu'à 1 000 \$ pour des renseignements menant à la condamnation d'une personne ou d'un organisme qui reproduit ce document contrairement aux modalités en vertu desquelles il a été fourni.

Table des matières

MODE D'EMPLOI	5
PLAN DE COURS	6
PRÉPARATION MATÉRIELLE	11
PRÉSENTATION DE LA FORMATION	15
HORAIRE DE LA FORMATION	17
OBJECTIFS DE LA FORMATION	21
MODULE 1	23
LES OBJECTIFS DU MODULE.....	24
1.1 LE RÔLE DU GUIDE.....	25
1.2 LE CONCEPT DE GESTION DES RISQUES.....	32
1.3 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE INFLUENÇANT LA GESTION DES RISQUES.....	38
MODULE 2	56
LES OBJECTIFS DU MODULE.....	57
2.1 LE LEADERSHIP.....	58
2.2 LES DÉPARTS.....	77
2.3 EN SENTIER.....	90
MODULE 3	95
LES OBJECTIFS DU MODULE.....	96
3.1 LE PLAN DE GESTION DES RISQUES.....	99
3.2 LE PLAN D'URGENCE	109
MODULE 4	146
LES OBJECTIFS DU MODULE.....	147
4.1 C'EST UN DÉPART!.....	148
4.2 LE LEADERSHIP MIS À L'ÉPREUVE	153
4.3 LA GESTION SÉQUENTIELLE D'UNE SCÈNE DE CRISE.....	156
MODULE 5	171
LES OBJECTIFS DU MODULE.....	172
5.1 LES SUIVIS.....	173
5.2 L'ANALYSE DE L'INCIDENT.....	179
MODULE 6	187
LES OBJECTIFS DU MODULE.....	188
EXERCICE: OÙ EN SUIS-JE MAINTENANT AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ?	189
MON PLAN D'ACTION INDIVIDUEL.....	193
ANNEXES	197
BIBLIOGRAPHIE	229
RÉFÉRENCES INTERNET	229
REMERCIEMENTS	230

Mode d'emploi

Le *Manuel du formateur* a été élaboré de façon à vous permettre d'exploiter pleinement le *Cahier du participant*.

Le manuel du formateur reprend intégralement le contenu du cahier du participant. On y a toutefois intercalé une description de l'ensemble des activités prévues pour un déroulement optimal du cours.

Tout comme le *Cahier du participant*, le manuel du formateur est divisé en six modules qui sont à leur tour divisées en activités. Chacune des activités est développée dans le détail.

Les différentes étapes de l'activité, soit l'introduction, les consignes et le contenu à développer, sont exposés dans l'ordre chronologique de présentation.

On retrouvera aussi à l'occasion des notes au formateur qui sont utilisées pour apporter des précisions sur la stratégie ou attirer l'attention du formateur sur un élément en particulier.

Plan de cours (atelier en présentiel)

JOUR 1				
Horaire	COMPÉTENCES À MOBILISER	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES	TEMPS ALLOUÉ
	<i>Accueil</i>			
8h30	Mot de bienvenue et présentation du formateur		Exposé	15
8h45	Présentation de la formation et attentes		Tour de table	15
	<i>Module 1 - Introduction : La sécurité au cœur du métier de guide de VHR</i>			
9h00	Présentation des objectifs		Exposé	5
9h05	1.1 Le rôle du guide	Saisir les tenants et aboutissants de votre rôle de guide	Exposé Discussion	20
9h25	Exercice : Où en suis-je en matière de sécurité ?	Déterminer votre niveau de connaissances, à l'égard des notions de sécurité dans l'encadrement de clients en VHR	Questionnaire d'auto-évaluation	20
9h45	1.2 Le concept de gestion des risques	Reconnaître les notions de gestion des risques associées à l'encadrement de clients en VHR	Exposé/Discussion	20
10h05	1.3 Les contextes réglementaire et juridique influençant la gestion des risques	Cerner les responsabilités du guide de VHR, en matière de sécurité, en regard des lois, des règlements et des normes en vigueur	Exposé/Discussion	45
10h50	Bilan du module		Discussion en groupe	5
10h55	Pause			15
	<i>Module 2 - L'encadrement préventif : "Mieux vaut prévenir que guérir"</i>			
11h10	Présentation des objectifs			5
	2.1 Le leadership			
11h15	Les techniques de communication		Exposé	5
11h20	Reconnaître un chef Leadership 101	Distinguer les attitudes et comportements attendus d'un guide à l'égard de l'encadrement sécuritaire	Exposé	10
11h30	Exercice - Les qualités d'un bon leader		Questionnaire d'auto-évaluation Discussion en grand groupe,	30
12h00	Dîner			1h

Sécurité pour les guides de VHR

Horaire	COMPÉTENCES À MOBILISER	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES	TEMPS ALLOUÉ
13h00	Les pouvoirs au service du leadership	Distinguer les attitudes et comportements attendus d'un guide à l'égard de l'encadrement sécuritaire	Exposé	15
13h15	Le leadership situationnel		Exposé	20
	2.2 Les départs	Préciser les actions à mettre en place et les consignes à donner au départ d'une sortie guidée en VHR		
13h35	La documentation et l'information à détenir avant le départ		Exposé, exercice en sous-groupe	30
14h05	Les informations à transmettre		Exercice en sous-groupes	30
14h35	L'évaluation des habiletés des participants		Échanges sur l'importance des exercices d'habiletés et des parcours d'initiation. Description brève des exercices qu'il est possible de faire.	10
14h45	L'ordre des participants dans le convoi		Exposé, exercice en sous-groupes, discussion en grand groupe	25
	2.3 En sentier			
15h10	Les arrêts	Reconnaître les techniques d'encadrement favorisant un niveau de sécurité accrue pendant une sortie en VHR	Discussion en grand groupe	15
15h25	Bilan module 2			5
15h30	Pause			15
	Module 3 - La planification des sorties : "Profiter du calme avant la tempête"			
15h45	Présentation des objectifs			5
	3.1 Le plan de gestion des risques	Utiliser un plan gestion des risques		
15h50	Les étapes de prévention		Exposé et discussion en grand groupe	10
16h10	La gestion des risques en sentier		Exposé et exercice en sous-groupe	30
16h45	Souper			1h45
	3.2 Le plan d'urgence	Reconnaître les éléments constituant le plan d'urgence		
18h30	Les rôles et les responsabilités		Exposé	5

Sécurité pour les guides de VHR

Horaire	COMPÉTENCES À MOBILISER	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES	TEMPS ALLOUÉ
18h35	Le matériel d'urgence	Reconnaître les éléments constituant le plan d'urgence	Exercice en sous-groupes Exposé	25
19h00	Les communications		Exposé/Discussion	55
19h55	Pause			15
20h10	L'utilisation de cartes multiples		Exercice : Avantages et inconvénients des différentes cartes	30
20h40	Le plan de territoire		Exposé	15
20h55	Les plans d'eau et la glace		Exposé	10
Conclusion jour 1				
21h05	Commentaires des participants Grandes lignes du jour 2 Remerciements et salutations		Discussion en grand groupe Exposé	10
21h15	FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE			

JOUR 2				
Horaire	COMPÉTENCES À MOBILISER	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES	TEMPS ALLOUÉ
8h30	Accueil et salutations			5
8h35	Retour sur le jour 1 - Quiz			10
8h45	Déroulement du jour 2			5
Module 3 - La planification des sorties : "Profiter du calme avant la tempête"				
	3.2 Le plan d'urgence (suite)			
8h50	L'activation des mesures d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> Les procédures médicales Les procédures d'urgence 	Reconnaître les éléments constituant le plan d'urgence	Exposé	10
9h00	Recherches et sauvetage d'une personne perdue		Exposé	15

Sécurité pour les guides de VHR

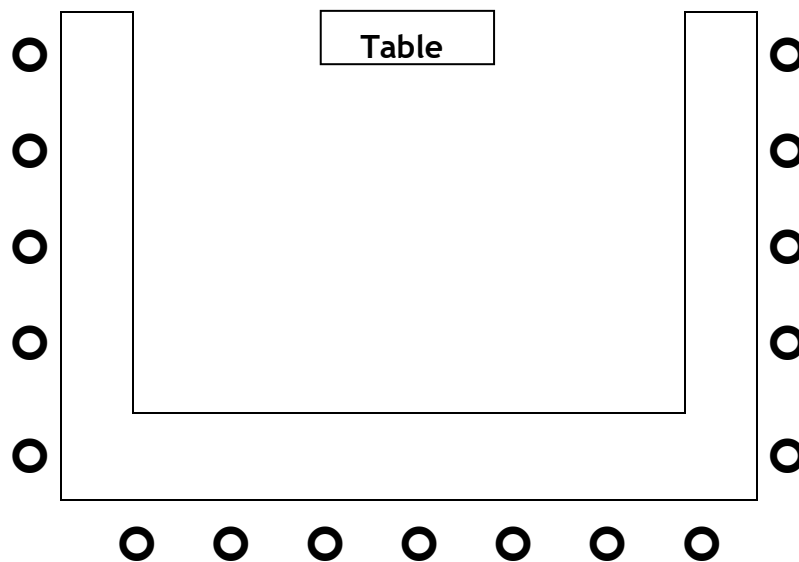
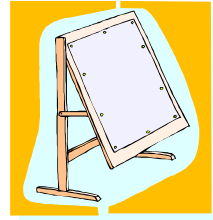
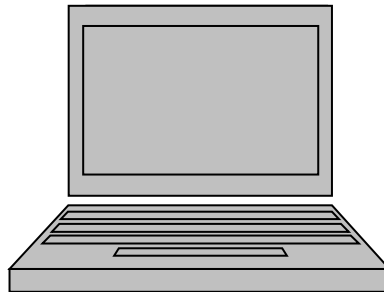
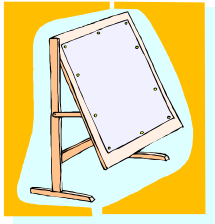
9h15	Conseil technique - Comment désentliser un VHR		Vidéo	10
9h25	Bilan module 3		Discussion en grand groupe	5
<i>Module 4 - Les situations de crise : "Là où ça fait mal"</i>				
9h30	Présentation des objectifs			5
9h35	4.1 C'est un départ !			1h10
10h45	Pause			15
11h00	4.2 Le leadership mis à l'épreuve			40
11h40	4.3 La gestion séquentielle d'une scène de crise	Déterminer la séquence des éléments qui favorisent une gestion efficace et sécuritaire d'une scène de crise	Étude de cas en grand groupe	20
12h00	Dîner			1h
13h00	4.3 La gestion séquentielle d'une scène de crise (suite)	Déterminer la séquence des éléments qui favorisent une gestion efficace et sécuritaire d'une scène de crise	Étude de cas en grand groupe	1h25
14h25	Bilan du module 4		Discussion en grand groupe	5
14h30	Pause			15
<i>Module 5 - La rétroaction : "J'aurais donc dû !"</i>				
14h45	Présentation des objectifs			5

Sécurité pour les guides de VHR

Horaire	COMPÉTENCES À MOBILISER	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES	TEMPS ALLOUÉ
14h50	5.1 Les suivis	Définir la marche à suivre suite à un incident de parcours lors d'une sortie guidée de VHR	Exercice en sous-groupe	25
15h15	5.2 L'analyse de l'incident	Procéder à l'analyse d'un incident de parcours lors d'une sortie guidée de VHR	Exposé et discussion en grand groupe	25
15h40	Bilan du module 5		Discussion en grand groupe	5
<i>Module 6 - Plan d'action individuel</i>				
15h45	Présentation des objectifs			5
15h50	6.1 Exercice : Où en suis-je maintenant en matière de sécurité ?	Se positionner à l'égard des normes et attentes de l'industrie à l'égard de la gestion des risques	Questionnaire d'auto-évaluation	10
16h	6.2 Mon plan d'action individuel : diffusion de mes connaissances	Planifier différentes actions de retour en entreprise qui favoriseront l'accroissement du niveau de sécurité des sorties guidées de VHR	Exercice individuel	10
Conclusion				
16h10	Les dividendes de l'encadrement sécuritaire		Discussion en grand groupe	5
16h15	Retour sur les attentes		Questionnaire d'évaluation	10
16h25	Évaluation de la formation		Exercice individuel	5
16h30	FIN DE LA FORMATION			

Version 2021-05-25

Préparation matérielle



Disposition de la salle :

- Disposez la salle en forme de “U” ;
- Prévoyez une table pour vous à l’avant ;
- Assurez-vous que l’éclairage est suffisant ;
- Prenez soin d’éliminer les sources de distraction ;
- Choisissez, si c’est possible, une pièce à fenestration restreinte.

Inscription des participants

Au fur et à mesure que les participants arrivent :

- Les accueillir personnellement
- Leur remettre un cahier du participant
- Leur demander de compléter la fiche d'inscription et le registre de présence
- Leur faire inscrire leur nom sur le carton tente qui est inséré dans leur cahier du participant

Présentation du formateur

Consignes :

Type d'activité :	Exposé
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Amener les participants à mieux connaître le formateur et ses expériences, établir sa crédibilité aux yeux des participants
Stratégie(s) :	Vous vous présentez en précisant : <ul style="list-style-type: none">• Votre nom;• Vos expériences les plus pertinentes, en lien avec l'encadrement sécuritaire de groupes en VHR• Votre expertise en lien avec la gestion des risques et des mesures d'urgence• Votre expérience comme formateur

Présentation de la formation

Notions de sécurité pour les guides de randonnée en VHR et de ses objectifs

Consignes :

Type d'activité :	Exposé
Durée :	10 minutes
Objectif(s) :	Donner une vue d'ensemble de l'atelier.
Stratégie(s) :	<ol style="list-style-type: none">1. Présenter la formation <i>Notions de sécurité pour les guides de randonnée en VHR</i> ;2. Voir ses objectifs ;3. Présenter le plan de formation ;4. Valider les heures de pause et de repas avec les participants.

Contenu à développer :

Qu'est-ce que la formation *Notions de sécurité pour les guides de randonnée en VHR* ?

Cette formation vise à outiller les guides de randonnée en VHR à identifier, prévenir et faire face aux risques reliés à l'encadrement de groupes de VHR. Il les préparera à prévenir les situations et à mieux répondre aux urgences quand elles se présentent. Les activités pédagogiques qui y sont proposées mettent largement à contribution les connaissances et l'expertise des participants.

À qui s'adresse-t-il ?

A tous les guides visés par la Loi sur les véhicules hors route et les règlements qui en découlent.

Il faut préciser que la formation a été élaborée pour des participants qui sont expérimentés au niveau de la conduite d'un VHR ou des guides de tourisme d'aventure qui bénéficient d'une expérience de base en VHR. Il est à noter que la formation n'aborde pas les aspects associés à la conduite du VHR.

Pourquoi un cours sur les notions de sécurité pour les guides d'excursion en VHR ?

Dans la foulée de la tragédie de Saint-Henri-de-Taillon, au lac Saint-Jean, la ministre du Tourisme a annoncé en février 2020 son intention **d'imposer une formation obligatoire pour tous les guides d'excursion en véhicule hors route**. En décembre 2020, le gouvernement du Québec a sanctionné le projet de loi 71 modifiant la Loi sur les VHR dont l'article 24 donne le pouvoir au MTO de rendre obligatoire une telle formation.

Historique et faits saillants :

2005 - Consultation publique du MTQ - recherche d'avenues favorisant une optimisation de la gestion des activités et infrastructures reliées aux véhicules hors route (VHR).

2007 - Le CQRHT, à la demande de Aventure Écotourisme Québec, dépose une demande de financement pour l'élaboration et la diffusion d'une formation portant sur les notions de sécurité en VHR.

2008 - Lancement de la formation *Notions de sécurité pour les guides de randonnée en VHR* diffusée par le CQRHT, assortie d'un examen qui, lorsque réussi, donne accès à une attestation et à un badge. Formateur: Jean-Charles Fortin

2008-2010 - Premier projet (pilote) - 50 personnes formées.

2010- 2013 - Second projet - 118 personnes formées.

2015 - Mise à jour du contenu de la formation et formation de nouveaux formateurs en collaboration avec AEQ.

Janvier 2020 - Tragédie de Saint-Henri-de-Taillon, au Lac-Saint-Jean.

Janvier 2020 - La ministre du Tourisme annonce son intention d'imposer une formation obligatoire pour tous les guides de randonnée en VHR.

Octobre 2020 - Le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 71 modifiant la Loi sur les véhicules hors route afin de rendre obligatoire une telle formation.

Novembre 2020- Plus de **380** personnes ont déjà été formées avec l'atelier actuel depuis 2008.

Décembre 2020 - Le projet de loi 71 a été sanctionné. Son article 24 prévoit la possibilité pour le MTO d'adopter un règlement pour rendre la formation des guides obligatoire.

Entrée en vigueur du règlement (à confirmer)

Comment le cours a-t-il été conçu ?

Version originale : 2008 par Jean-Charles Fortin.

Ses collaborateurs à l'époque: André-François Bourbeau, Mario Bilodeau et David Mephram, professeurs en plein air et tourisme d'aventure, Alain Héroux, étudiant au doctorat, tous de l'Université du Québec à Chicoutimi, de même qu'Olivier Tremblay et Yves Therrien, guides.

Seconde édition (légère mise à jour) : 2015 par Jean-Charles Fortin.

Troisième édition : 2021 par Danielle Ouellet.

Le comité d'experts : Nancy Pichette, *Fédération des clubs motoneigistes du Québec*, Bruno Dumont, FPQ (observateur), Mike Smith, *B46 (moto)*, Charles Gagné, *ambassadeur Skidoo*, Marc Olivier Rivard, Martin Gamache, *Auberge Rabaska Lodge (Représentant officiel FPQ)*, Dany Gagnon, *Fédération des clubs Quads*, David Levesque, *Adrénaline hors-piste (Vallée Taconique)*, Emmanuel Laferrière, *Altai*, Pierre Challier, *Nord Expé*

Depuis quand le cours est-il disponible ?

Le premier projet pilote a eu lieu en 2008 à Québec. La formation est offerte depuis ce temps par le CQRHT.

La 3^e édition, revue et augmentée, est disponible à compter d'avril 2021.

Où est offert ce cours ?

Partout au Québec, en sessions publiques ou encore directement en entreprise en atelier privé.

Qui est le promoteur de ce cours ?

Le **Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)** est un forum de partenaires qui a pour mission de contribuer à l'élaboration de stratégies de développement des ressources humaines visant à rehausser le niveau de professionnalisme de l'industrie touristique et par conséquent, à améliorer la croissance économique de ce secteur au Québec, ainsi sa compétitivité à l'échelle internationale. Le CQRHT est le comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie touristique.

Information complémentaire sur : www.cqrht.qc.ca

Aventure Écotourisme Québec a travaillé avec le CQRHT à sa conception. AEQ regroupe des producteurs professionnels de tourisme d'aventure et d'écotourisme, grossistes en voyage, associations touristiques et des écoles d'enseignement. Sa mission est de défendre, représenter et promouvoir les intérêts des producteurs professionnels en tourisme d'aventure et en écotourisme du Québec, en vue de développer une offre touristique de qualité dans les secteurs du tourisme d'aventure et de l'écotourisme.

Fondée en 1990, AEQ regroupe des entreprises en tourisme d'aventure et en écotourisme sur le territoire québécois (canot, kayak, rafting, motoneige, quad, etc.), dont plus d'une vingtaine d'entreprises de VHR offrant des activités guidées et auto-guidées à des clientèles tant québécoises qu'internationales.

Information complémentaire sur : www.aventure-ecotourisme.qc.ca

Attestation de qualification :

Tous les participants qui auront réussi l'examen à la suite de la formation recevront une attestation de qualification qu'ils pourront présenter aux autorités compétentes pour démontrer qu'ils satisfont aux exigences de la Loi. Cette attestation sera valide pour une durée de 3 ans, après quoi une requalification sera requise.

NOTE AU FORMATEUR : il peut être intéressant d'aller consulter certaines pages du cahier lors de cette présentation, notamment lorsque l'on parle du plan d'action, pour que le participant puisse visualiser concrètement ce qu'il devra réaliser à la fin de la formation.
--

Horaire de la formation (en présentiel)

Jour 1

- 8 h 30** **Présentations et introduction à la formation**
Module 1 : Introduction : La sécurité au cœur du métier de guide de VHR
1.1 Le rôle du guide
1.2 Le concept de gestion des risques
1.3 Le contexte réglementaire et juridique
Bilan - module 1
- 10 h 55** **Pause**
- 11 h 10** **Module 2 : L'encadrement préventif : « Mieux prévenir que guérir»**
2.1 Le leadership
 - Les techniques de communication
 - Reconnaître un chef - leadership 101
 - Exercice - Les qualités d'un bon leader
- 12 h 00** **Dîner**
- 13 h 00** **Module 2 (suite)**
2.1 Le leadership
 - Les pouvoirs au service du leadership
 - Le leadership situationnel2.2 Les départs
 - La documentation et l'information à détenir avant le départ
 - Les informations à transmettre aux participants
 - L'évaluation des habiletés des participants
 - L'ordre des participants dans le convoi2.3 En sentier
 - Les arrêts**Bilan - module 2**
- 15 h 30** **Pause**
- 15 h 45** **Module 3 : La planification des sorties : Profiter du calme avant la tempête**
3.1 Le plan de gestion des risques
 - Les étapes de prévention

- La gestion des risques en sentier

16 h 45 Souper

18 h 30 **Module 3 (suite)**
3.2 Le plan d'urgence

- Les rôles et les responsabilités
- Le matériel d'urgence
- Les communications

19 h 55 Pause

20 h 10 **Module 3 (suite)**

- L'utilisation de cartes multiples
- Le plan de territoire
- Les plans d'eau et la glace

21 h 15 **Fin de la première journée**

Jour 2

8 h 30 **Module 3 (suite)**

- L'activation des mesures d'urgence
- Recherches de sauvetage d'une personne perdue
- Comment désenliser un VHR?

9 h 30 **Module 4 : Les situations de crise : « Là où ça fait mal »**
4.1 C'est un départ!

10 h 45 Pause

11 h 00 **Module 4 (suite)**
4.2 Le leadership mis à l'épreuve
4.3 La gestion séquentielle d'une scène de crise

12 h Dîner

13 h 00 **Module 4 (suite)**
4.3 La gestion séquentielle d'une scène de crise (suite)

Bilan - module 4

14 h 30 **Pause**

14 h 45 **Module 5 : La rétroaction : « J'aurais donc dû »**

5.1 Les suivis

5.2 L'analyse de l'incident

Bilan - module 5

15 h 45 **Module 6 : Plan d'action individuel**

Où en suis-je maintenant en matière de sécurité ?

Mon plan d'action individuel

16 h 10 **Conclusion et évaluation**

16 h 30 **Fin de la formation**

Objectifs de la formation

Aux termes de cette formation, vous aurez amélioré vos capacités à :

- Cibler les risques associés aux randonnées guidées en VHR;
- Vous outiller pour assurer une gestion sécuritaire de ces risques lorsque vous agissez comme guide en VHR;
- Formuler un plan d'action permettant d'initier ou de poursuivre une démarche d'amélioration continue

Présentation des participants et attentes

Cahier du participant : Carton-tente

Introduction : Temps de réflexion pour clarifier ce que chaque participant vient chercher dans cette formation.

Consignes :

Type(s) d'activité :	Activité individuelle Activité en grand groupe
Durée :	En grand groupe : 15 minutes
Objectif(s) :	<ul style="list-style-type: none">- Se présenter au groupe- Verbaliser ses attentes face à la formation ;- Cibler ses difficultés dans le domaine de l'encadrement sécuritaire, de la gestion des risques et des mesures d'urgence ;- Ajuster ses attentes face à la réalité de la formation.
Stratégie (s):	<p>Le formateur écrit au tableau les éléments que les participants doivent présenter :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom,• Expérience en VHR• Expérience à titre de guide• La pire situation d'urgence qu'ils ont vécue• Leurs attentes <p>Inviter les participants à répondre aux questions suivantes sur le carton-tente :</p> <p><i>Quelles sont vos difficultés en matière de gestion des risques ? Quelles sont vos attentes pour la journée ?</i></p> <p>Le formateur tente de mémoriser les exemples apportés par les participants afin de s'en servir lui-même comme exemples, plus tard en cours de formation</p> <p>Le formateur note sur les multi-feuilles les attentes des participants ;</p> <p>Il identifie les attentes auxquelles la formation ne pourra pas répondre et explique pourquoi ;</p> <p>Il conserve les réponses pour y revenir à la fin de la formation et confirmer que les attentes ont été comblées.</p>

Module 1

L'introduction :

« La sécurité au cœur du métier de guide de VHR »

Les objectifs du module



Cahier du participant : Page 10

Consignes :

Type(s) d'activité :	Exposé
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter les objectifs de ce module
Stratégie(s) :	Réviser les objectifs du module avec les participants

Contenu à présenter :

À la fin de ce module, vous serez en mesure de :

- Saisir les tenants et aboutissants de votre rôle de guide;
- Déterminer votre niveau de connaissances, à l'égard des notions de sécurité dans l'encadrement de clients en VHR;
- Reconnaître les notions de gestion des risques associées à l'encadrement de clients en VHR;
- Cerner les responsabilités du guide de VHR, en matière de sécurité, en regard des lois, des règlements et des normes en vigueur.

Note au formateur¹ : Il est important ici de faire une mise en garde. Le formateur n'est ni un avocat, ni un expert en assurances. Cette étape permet d'identifier les éléments importants du contexte légal et de lancer les apprenants sur une piste de réflexion. Il est fortement recommandé d'utiliser les services d'experts en ce domaine s'ils veulent pousser leur démarche plus loin.



¹ Note importante : Les textes de lois apparaissent dans cette section à titre d'information et de soutien à la formation. En aucun temps il ne faudrait s'y référer à des fins d'interprétation sans obtenir l'avis d'un conseiller juridique

1.1 Le rôle du guide

Cahier du participant : Pages 12 à 14 et annexes 1 et 2

Consignes :

Type(s) d'activité :	Exposé / brève discussion
Durée :	10 minutes pour la présentation 10 minutes pour la discussion
Objectif(s) :	Préciser le rôle et les comportements professionnels attendus par l'industrie à l'égard du guide de VHR
Stratégie(s) :	Présenter la définition de guide de la LVHR Présenter les comportements professionnels attendus Questionner pour un bref échange : <ul style="list-style-type: none">• Qu'en pensent-ils ?• Ont-ils des surprises ?• Quels comportements sont déjà acquis ?• Y a-t-il des contradictions avec les consignes des entreprises qui les engagent ? Si oui, que faire ?

Contenu à présenter

Le rôle du guide

Le guide en véhicule hors route intervient, contre rémunération, auprès de clients, d'agences de voyages, d'entreprises en tourisme d'aventure et de divers autres acteurs de cette industrie afin de planifier des sorties en véhicule hors route en milieu naturel, de coordonner et d'animer des activités, de transmettre des techniques relatives à la pratique d'activités et à la sécurité, d'encadrer des groupes, d'interpréter le milieu naturel, et d'intervenir en situation d'urgence.

Le guide en véhicule hors route peut avoir sa propre entreprise et guider des clientèles ou être employé d'une entreprise.

Dans tous les cas, il est le représentant officiel de l'entreprise auprès des clients qui le voient comme un modèle. À ce titre, plusieurs responsabilités lui incombent.

1. Agir de façon PROFESSIONNELLE :

a) Soigner sa santé et son apparence :

- Être en bonne forme physique: démontrer de l'endurance et une bonne condition physique générale, être en mesure d'accomplir ses tâches par temps froid ou sur de longues périodes;
- S'abstenir de conduire un VHR si ses facultés sont affaiblies par l'alcool ou la drogue;

- Porter des vêtements propres;
 - Avoir une bonne hygiène.
- b) Adopter un comportement :
- **Respectueux des règles de sécurité:** respecter soi-même et faire respecter les lois, les règlements, les normes et les politiques de l'entreprise, prendre soin du matériel et de l'équipement;
 - **Conscient de ses limites personnelles:** conduire un VHR selon ses capacités, demander de l'aide, au besoin;
 - **Loyal:** parler positivement de l'entreprise, de la région, du VHR comme activité récréative;
 - **Discret:** ne pas parler des affaires de l'entreprise, des collègues ou des clients, faire un usage prudent des médias sociaux;
 - **Responsable :** assumer la responsabilité de ses actes;
 - **Flexible:** accepter les changements, s'adapter facilement, faire preuve de souplesse;
 - **Honnête:** faire rapport de tous les incidents, rapporter les articles trouvés sur les sentiers, répondre aux questions des clients;
 - **Diplomate:** expliquer les situations sans offenser personne;
 - **Organisé :** anticiper, planifier, être équipé pour faire face à différentes situations, gérer son temps efficacement;
 - **Ponctuel :** être sur place pour l'arrivée des clients, ne pas faire attendre les collègues;
 - **Positif :** faire ressortir les bons côtés d'une situation;
 - **Fiable :** respecter ses engagements, respecter les horaires convenus;
 - **Accueillant :** reconnaître et respecter les valeurs d'autres cultures, d'autres groupes d'âge, rester toujours courtois.
2. **Agir de façon RESPONSABLE EN MILIEU NATUREL afin de créer le moins d'impact possible ou de dommage à l'environnement² :**
- a) Planifier à l'avance et préparer les randonnées :
- Connaître les règles et la fragilité du milieu où on circule (Ex. : toundra arctique alpine, zones de reboisement, plantations, etc.) (Annexe 1);
 - Choisir les trajets et les dates des randonnées en fonction d'éviter les périodes d'utilisation intense des sites;
 - Prévoir les arrêts pour les repas ou les couchers à l'extérieur des milieux fragiles et des zones de préservation reconnues
 - En hiver, s'assurer d'un couvert de neige suffisant pour ne pas endommager le sol et/ou la végétation

² Inspiré de : BNQ 9700-065/2003 Éthique environnementale et normes AEQ

Adapté de Emerit-Lignes directrices pour l'industrie de la motoneige 03-02, norme B1.1

- Éviter en toute circonstances les traverses à gué des cours d'eau (ex : zones de frayères, drainage, etc.)
 - b) Gérer les déchets de façon adéquate :
 - Rapporter tous les déchets;
 - Ne pas brûler ni enterrer les restes de nourriture.
 - c) Laisser sur place ce que l'on découvre :
 - Limiter le prélèvement d'organismes vivants ou de matériel inerte organique ou non pour des raisons d'interprétation et remettre les spécimens prélevés à l'endroit d'où il provient;
 - Ne pas construire de structure ou de tranchée.
 - d) Restreindre l'utilisation des feux et leur impact :
 - Utiliser le moins possible de feux pour la cuisson;
 - Utiliser les ronds de feux existants;
 - Garder les feux petits et utiliser les bois morts disponibles.
 - e) Respecter la vie sauvage :
 - Observer les animaux à distance pour éviter de modifier ou de déranger leur comportement;
 - Éviter d'occasionner leur dispersion;
 - Ne pas nourrir les animaux, ni les toucher, ni tenter de le faire;
 - Éviter de les approcher, particulièrement lors des périodes plus sensibles comme la période d'accouplement, la nidification, l'éclosion ou les naissances;
 - f) Respecter les résidents, les communautés locales et les autres utilisateurs :
 - Éviter les cris et les bruits inutiles ;
 - Être courtois, céder le passage aux autres utilisateurs;
 - Se ranger du côté aval des sentiers lors de goulots dans les sentiers.
- 3. Agir de façon SÉCURITAIRE, placer la sécurité au cœur de toutes ses décisions :**
- a) Respecter les ratios d'encadrement de l'industrie en fonction du niveau de difficulté des randonnées (Annexe 2);
 - b) Appliquer les règles d'encadrement sécuritaires avant et pendant la randonnée;
 - c) Adopter une approche préventive, éviter de prendre des risques inutiles;
 - d) Refuser de se laisser imposer des pratiques qui ne sont pas sécuritaires (La fonction prime le grade) ;
 - e) Maintenir à jour ses connaissances des lois, règlements et normes applicables à la pratique du VHR et à l'exercice du métier de guide.

Exercice : Où en suis-je en matière de sécurité?

Cahier du participant : Pages 15-16

Consignes :

Type(s) d'activité :	Questionnaire d'auto-évaluation
Durée :	5 minutes pour la présentation 10 minutes pour le questionnaire 5 minutes pour le retour
Objectif(s) :	Positionner les apprenants à l'égard de leur connaissance des notions de sécurité
Stratégie(s) :	Présenter le questionnaire Inviter les apprenants à remplir le questionnaire Effectuer un bref retour sur l'exercice

Contenu à présenter : Le questionnaire d'autoévaluation

But : Se positionner à l'égard de certaines notions de sécurité relativement à l'encadrement de groupes de VHR

Directives :

Répondre honnêtement à chaque question par « OUI », « NON » ou « PEUT-ÊTRE ou PAS TOUJOURS ».

Les réponses n'auront pas à être partagées, les apprenants seront les seuls à voir les réponses.

Plus les questions seront répondues avec honnêteté et intégrité, plus l'exercice sera profitable.



Inviter les participants à prendre conscience des éléments pour lesquels ils ne sont pas en mesure de répondre « OUI ».

Note au formateur : Circuler parmi le groupe pour vous rendre facilement disponible si jamais les apprenants ont des questions sur la formulation ou le sens des questions.

Retour sur le questionnaire

Solliciter commentaires et réactions

- Alors, qu'en pensez-vous ?
- Y a-t-il des éléments qui ne vous semblent pas associés à la sécurité?
- Avez-vous des aspects de votre travail à améliorer?
- Avez-vous des questions sur le questionnaire?

A préciser aux participants :

L'activité de formation a été élaborée de manière à vous outiller pour chacun des éléments abordés dans le questionnaire de sorte que vous puissiez, après ce cours, répondre « OUI » ou à tout le moins « NON, mais je sais comment faire pour remédier à cette situation ».

Le même questionnaire devra être rempli à la fin de la deuxième journée, permettant ainsi à l'apprenant de réaliser le chemin parcouru par durant cette formation et aussi d'identifier les éléments qui devront être retravaillés une fois de retour au travail.

Questionnaire d'autoévaluation

#	Énoncé	Oui	Non	Peut-être ou pas toujours
1.	Je possède ou j'ai accès aux moyens de communication qui me permettent d'entrer rapidement en contact avec les services médicaux d'urgence (SMU), peu importe où je me trouve.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Je sais où se trouvent les planches dorsales et les traîneaux ou remorques d'évacuation sur le territoire où je travaille comme guide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	J'appelle systématiquement la Sûreté du Québec, s'il survient un accident avec blessé dans mon groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	J'ai suivi une formation en premiers soins, spécifique aux régions isolées, éloignées ou sauvages.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Je connais le contenu exact de la trousse de premiers soins utilisée lorsque j'effectue mon travail de guide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Je connais les différentes étapes de la gestion des risques et je peux les nommer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	Je sais exactement quoi faire (actions et séquence des actions) si un de mes clients s'égare et que je n'arrive plus à le retrouver.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Je connais les procédures d'évacuation à mettre en œuvre en cas d'urgence, peu importe où je me trouve.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	Je connais les ressources à contacter dans le cas où je dois traiter un client blessé ou malade que je ne suis pas en mesure de soigner adéquatement, en raison d'un manque de connaissance ou de moyens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.	J'ai une parfaite maîtrise du groupe que j'accompagne et ce, en toute situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.	J'effectue un parcours d'initiation avec mes clients avant de partir en randonnée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.	Je connais et j'applique une méthode d'analyse systématique pour chaque difficulté technique d'un parcours avant de m'y engager avec mon groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13.	Je partage mes idées et mes techniques de guide avec mes collègues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14.	Lorsque survient un accident, je m'assure de concentrer mon énergie sur la scène plutôt qu'uniquement sur la victime.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15.	J'ai une idée très claire de ce que doit comporter un plan d'urgence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16.	Je connais les suivis à effectuer avec mon employeur lors d'un accident avec blessé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sécurité pour les guides de VHR

#	Énoncé	Oui	Non	Peut-être ou pas toujours
17.	Je connais les éléments sur lesquels me baser pour déterminer le rang de chacun des participants dans le convoi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18.	Je sais comment garder le contrôle sur n'importe quel groupe, peu importe la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19.	Je connais des méthodes alternatives de communication d'urgence dans le cas où je n'aurais pas accès à un téléphone terrestre, portable ou satellite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20.	Je connais les différences entre un plan de gestion des risques et un plan d'urgence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21.	Je documente systématiquement tous les accidents qui surviennent lorsque je suis guide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22.	Je possède et j'utilise une trousse de réparation complète lorsque je suis guide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23.	Je suis en mesure de prédire le potentiel d'un accident lorsque je suis guide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24.	Je sais clairement comment déterminer les informations à transmettre aux participants avant de partir et quelles informations transmettre en cours de route.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25.	Je connais les mesures de sécurité à observer lorsque j'effectue une pause sur les sentiers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26.	Je signale à l'entreprise tout problème rencontré lors de ma sortie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27.	Je connais les différentes vitesses maximales permises en VHR.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28.	Je connais l'équipement de sécurité obligatoire que doit comporter un VHR.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29.	Je connais les pratiques sécuritaires de traverse de chemin public.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30.	Je connais la liste précise des documents que je dois avoir en main et les informations dont je dois disposer, avant de partir avec un groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1.2 Le concept de gestion des risques



Cahier du participant : Page 17

Consignes :

Type(s) d'activité :	Exposé Discussion en grand groupe
Durée :	15 Minutes
Objectif(s) :	Présenter le concept de gestion des risques applicable à l'encadrement de groupes de VHR
Stratégie :	Présenter les éléments théoriques Lancer une discussion sur les perceptions de la définition et des applications de la gestion des risques

Contenu à présenter :

Par définition, le tourisme aventure implique des risques : pas de risques, pas d'aventure.

L'objectif de la gestion des risques n'est donc pas d'éliminer totalement les risques. L'objectif est plutôt de les contrôler et de les gérer, afin de les maintenir à un niveau acceptable et souhaitable.

Trop d'accidents déplorables entraînent des blessures graves aux utilisateurs de véhicules hors route³ et l'objectif prioritaire de la gestion des risques en sentier est de les prévenir dans une perspective sécuritaire.

Note au formateur: Préciser aux participants qu'il ne s'agit ici que d'une introduction au concept de gestion des risques. Nous y reviendrons en détails plus loin dans l'atelier. On veut simplement jeter les bases pour le moment.

Comment faire ?

Que ce soit avant, pendant ou après l'activité, le procédé demeure le même:

- Identifier les dangers que l'on retrouve dans la pratique de l'activité. Ex. : Circuler sur un chemin de Zec où se fait du transport forestier.

³ Pour des statistiques récentes, voir Institut national de santé publique : <https://www.inspq.gc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-des-traumatismes-non-intentionnels/dossiers/pratique-recreative-de-vehicules-hors-route>

- Déterminer la probabilité de l'accident et la gravité des conséquences qui peuvent s'ensuivre. Ex. : Probabilité variant de faible à élevée, dépendamment de la circulation, de la conduite et de la visibilité sur le chemin de Zec en question; conséquences graves et possiblement fatales.
- Réduire / transférer / éliminer les risques. Ex. : Ralentir la cadence / prévoir une navette sur une remorque / changer l'itinéraire.



Information complémentaire

Il existe plusieurs définitions et plusieurs applications au concept de gestion des risques. Le formateur peut utiliser quelques exemples parmi les suivants :

DOMAINE	EXEMPLE D'APPLICATION
Finance	Évaluation du rendement potentiel d'un investissement
Environnement	Danger de contamination d'un milieu lors d'un déraillement de train
Relations industrielles	Potentiel d'accident de travail
Politique	Impact d'une décision sur l'opinion publique
Sécurité publique	Risque d'émeutes suite à une victoire du Canadien
Santé publique	Danger de pandémie de grippe aviaire
Judiciaire	Remise en liberté d'un récidiviste

En ce qui concerne les randonnées de VHR, l'application de la gestion des risques repose sur les dangers associés à la conduite d'un VHR. On pense bien sûr ici au risque de perte de contrôle du véhicule et aux bris d'équipement, mais aussi aux risques liés aux comportements humains, au climat, à la dynamique des régions isolées, aux infrastructures tels que les routes et ponts, etc. (Voir annexe 15)

C'est d'ailleurs la présence de dangers qui fait en sorte que les randonnées en VHR peuvent être considérées comme étant des activités de tourisme d'aventure.

Voici un exemple d'une matrice de gestion des risques :

Les lettres A, B et C et les couleurs utilisées doivent correspondre au niveau de priorité à y accorder et/ou au type d'intervention qu'on prévoit.

Matrice d'évaluation des risques				
Conséquences	Catastrophique <i>(Risque élevé)</i>	B	A	A
	Critique <i>(Risque moyen)</i>	C	B	C
	Marginal <i>(Risque faible)</i>	C	C	B
		Improbable (Faible)	Occasionnelle (Moyenne)	Probable (Élevée)
		Probabilité		
Traduction libre du graphique tiré de www.mpiweb.org				
<p>Explications complémentaires sur le tableau</p> <p>On peut donc voir que la conjonction des probabilités et du niveau de gravité de la conséquence des risques nous permet d'évaluer l'importance relative que l'on devrait logiquement accorder à un risque. Il n'en demeure pas moins que plusieurs accidents surviennent lorsque le risque se retrouve dans la zone verte. En effet, nous avons parfois tendance à baisser nos gardes lorsque le niveau de risque est faible.</p>				

Conclusion du formateur

Et voilà, nous avons complété en accéléré un exercice très sommaire de gestion des risques! Ne reste plus qu'au gestionnaire à le documenter et au guide à appliquer la mesure retenue... Dans les faits, la réflexion demande un travail plus soutenu du gestionnaire. Nous nous y reviendrons plus longuement au module 3.

Le risque perçu versus la compétence ⁴

Cahier du participant : Pages 19-20

Consignes :

Type(s) d'activité :	Exposé
Durée :	5 Minutes
Objectif(s) :	Démontrer l'importance de prendre en considération la perception que les gens ont du risque et leur expérience dans l'évaluation du risque réel
Stratégie :	Présenter les éléments théoriques

Contenu à présenter :

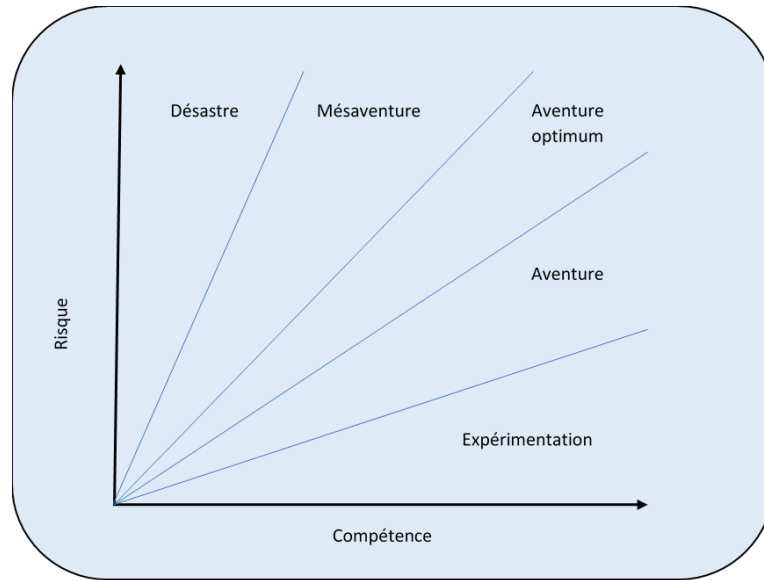
Le risque perçu versus la compétence

Le travail de gestion des risques pour une organisation et pour les guides représente un réel défi. Un des aspects importants à considérer dans ce travail est la perception que les gens de l'organisation ont du risque. En effet, cette perception peut à elle seule biaiser l'exercice.

Les facteurs de risque peuvent être de nature biologique, environnementale, sociale ou humaine. Pour être évalués de la façon la plus objective possible, les facteurs de risque doivent être identifiés et mesurés par un groupe de personnes très hétérogène, ce qui contribue à éliminer la déformation induite par la perception. Les gestionnaires, les guides, les participants, peuvent tous être impliqués dans un travail de planification et de gestion du risque.

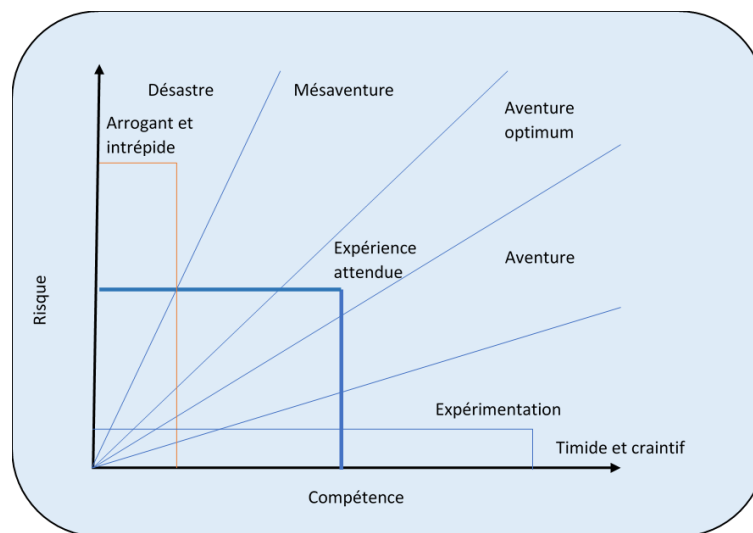
⁴ Référence : Adapté de Priest et A. Gass. *Effective Leadership in adventure programming*. Ed. Human Kinetics, University of New Hampshire, 2 ed. 2005, 319p. par Emmanuel Laferrière, guide et formateur

Graphique représentant le paradigme de l'expérience d'aventure



Sur le terrain lors de l'activité, la gestion du risque sera aussi influencée par la perception du risque et la compétence des participants et des guides faisant partie de l'activité. Ces 2 éléments viendront modifier l'état de danger dans une situation donnée et ainsi changer la nature de la sortie.

Graphique illustrant certains profils personnels dans l'expérience d'aventure



Dans une sortie en activité d'aventure, le résultat attendu par les participants se situe toujours dans la sphère de **l'aventure optimum**. Cependant, selon leur compétence et leur perception du risque, les participants ne se situeront pas toujours dans cette zone. En effet dans le graphique ci-haut il est possible d'observer une situation où un participant surestime le risque et sous-estime sa compétence. Dans ce cas, la personne timide et craintive reste dans l'expérimentation. Elle devient très compétente pour le niveau d'activité et le risque reste en-dessous de ce qu'il devrait être pour une aventure optimum. Le contraire de cette situation, comme l'indique le graphique ci-haut, présente une situation désastreuse et hors de contrôle. En effet,

quand le participant sous-estime le risque et surestime sa compétence, il se retrouvera dans une zone de danger très élevée.

Ce concept est très important pour un guide de VHR qui doit gérer le risque. Le guide doit comprendre la perception de chacun des participants sur les deux aspects présentés dans le graphique parce que leur perception déterminera la zone dans laquelle ils se situeront dans la pratique de l'activité.

1.3 Le contexte réglementaire et juridique influençant la gestion des risques



Cahier du participant : Pages 21 à 36

Consignes :

Type(s) d'activité :	Exposé Discussion en grand groupe
Durée :	45 minutes
Objectif(s) :	Présenter les éléments importants reliés au cadre légal et juridique
Stratégie(s) :	Résumer les éléments théoriques se rapportant aux lois et règlements de VHR et discussion Lecture en groupe des éléments théoriques se rapportant à la responsabilité civile et discussion Lecture en groupe des éléments théoriques se rapportant à la loi C-21 et discussion Lecture en groupe des éléments théoriques se rapportant à la pratique des pairs et discussion Discussion sur l'assurance responsabilité civile

Contenu à présenter :

Il existe plusieurs lois, règlements, normes et standards régissant la pratique du VHR au Québec :

- La loi sur les véhicules hors route
- Les règlements sur les véhicules hors route
- Les règlements sur la motoneige
- Les règlements sur les véhicules tout-terrain
- Le Code de la sécurité routière
- Le Code civil du Québec (Responsabilité civile)
- Le Code criminel / Projet de loi C-21 (Responsabilité criminelle)
- La Pratique des pairs

La loi et les règlements sur les VHR au Québec

Le tableau synthèse des pages suivantes propose un résumé, par sujet, des principaux éléments de la loi et des règlements spécifiques à la pratique des véhicules hors route (VHR) au Québec.

Sécurité pour les guides de VHR

La seconde colonne précise la loi ou le règlement desquels sont issues les obligations décrites.

Les acronymes suivants ont été utilisés pour alléger le format de ce tableau :

Loi ou règlement	Acronyme
Loi sur les véhicules hors route LRQ, chapitre V-1.3 (Projet de loi n° 71; 2020, chapitre 26)	LVHR
Règlement sur les véhicules hors route RLRQ, chapitre V-1.2, r. 5	RVHR
Règlement sur la motoneige RLRQ, chapitre V-1.3, r. 1	RM
Règlement sur les véhicules tout-terrain RLRQ, chapitre V-1.3, r. 6	RVTT
Code de la sécurité routière LRQ, chapitre C-24.2	CSR

Note : les trois règlements précités feront l'objet d'une révision complète en 2021-2022 en vue de l'édiction d'un règlement d'application de la Loi sur les véhicules hors route.

Tableau synthèse - Principales obligations légales relatives aux VHR

Sujets pertinents	Références	Résumé
Âge minimal du conducteur et autres conditions d'utilisation	Art. 16 à 18, 21, 112 et 113 LVHR	<p>Pour conduire un véhicule hors route ou un véhicule d'entretien sur un sentier, sur une route, sur une terre publique ou sur une terre privée appartenant à une municipalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Âge minimal requis : 16 ans • Obligation de détenir un permis de conduire valide approprié à la classe du véhicule utilisé (<i>entrée en vigueur le 10 septembre 2021</i>) <p>Condition supplémentaire pour les 16 et 17 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un certificat de formation attestant de sa réussite à l'examen ou à la formation prévus par règlement du ministre. <p>Conducteur provenant de l'extérieur du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Âge minimal requis : 16 ans • Obligation de détenir un permis ou une autorisation, délivré à l'extérieur du Québec, accepté ou reconnu d'une valeur

Tableau synthèse - Principales obligations légales relatives aux VHR

Sujets pertinents	Références	Résumé
		<p>équivalente en vertu des articles 85 et suivants du Code de la sécurité routière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exigence du certificat de formation ne s'applique pas. <p>Amendes prévues</p> <p>1) 450\$ à 900\$ pour une personne physique, 2 500 \$ à 25 000 \$ dans les autres cas :</p> <p>Pour le conducteur mineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qui n'a pas l'âge requis ▪ Qui n'a pas le certificat de formation exigé ▪ Qui ne respecte pas les conditions et exigences de supervision sur une terre privée <p>Pour la personne qui a l'autorité sur un mineur et le contrôle du VHR ou véhicule d'entretien, qui permet ou tolère qu'il conduise un tel véhicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans avoir l'âge requis ▪ Sans détenir le certificat de formation exigé ▪ En contravention des conditions et exigences de supervision sur une terre privée <p>Pour le propriétaire ou le gardien d'un VHR ou d'un véhicule d'entretien utilisé par un mineur, qui permet ou tolère qu'il le conduise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans avoir l'âge requis ▪ Sans détenir le certificat de formation exigé ▪ En contravention des conditions et exigences de supervision sur une terre privée <p>2) 350 \$ à 700 \$ pour une personne physique, 2 000 \$ à 20 000 \$ dans les autres cas :</p> <p>Pour le conducteur qui n'a pas le permis de conduire exigé</p> <p>Pour la personne en autorité d'un mineur et le contrôle d'un VHR ou un véhicule d'entretien, qui permet ou tolère qu'il</p>

Sécurité pour les guides de VHR

Tableau synthèse - Principales obligations légales relatives aux VHR

Sujets pertinents	Références	Résumé
		conduise un tel véhicule sans détenir le permis de conduire exigé
Équipement obligatoire	Art. 52 LVHR	<p>Tout conducteur et tout passager doit s'assurer de porter des vêtements, des chaussures et des équipements protecteurs suffisants (ex. casque)</p> <p>Tout conducteur doit être chaussé de manière à pouvoir facilement contrôler les pédales dont est pourvu le véhicule et pour éviter les risques de blessures;</p> <p>Tout conducteur et tout passager d'un VHR, d'un traîneau ou d'une remorque doivent porter un casque pourvu d'une visière conforme aux normes réglementaires prévues par le gouvernement; en l'absence d'une visière, ils sont alors tenus au port d'un casque avec des lunettes de sécurité.</p>
Alcool et drogue	<p>Art.32 à 34 LVHR,</p> <p>Code de la sécurité routière</p> <p>Art. 253 à 261 du Code criminel</p>	<p>Doit s'abstenir de conduire un véhicule la personne dont l'état physique ou mental affecte son aptitude à le conduire en toute sécurité, notamment si ses facultés sont affaiblies par l'alcool ou par la drogue.</p> <p>Aucun conducteur ni passager d'un véhicule, d'un traîneau ou d'une remorque tirée par un véhicule ne peut y consommer de boissons alcoolisées; il ne peut non plus y consommer du cannabis ou toute autre drogue, sous réserve des exceptions prévues par règlement du gouvernement.</p> <p>La limite légale de 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang s'applique, de même que les sanctions prévues.</p>
Documents requis lors de l'utilisation d'un VHR	Art. 27 LVHR	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat d'immatriculation du véhicule exigé en vertu du Code de la sécurité routière; • Permis de conduire; • S'il est âgé de 16 ou 17 ans, le certificat de formation; <p><i>Attention: Il y a une exemption pour les personnes de l'extérieur du Québec</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'assurance responsabilité civile; • Document attestant son âge; • Lorsque cette exigence trouve application sur un sentier, une attestation du paiement du droit d'accès pour y circuler; • En cas de prêt ou de location pour une période inférieure à un an consenti par une personne dans le cadre de son commerce : copie du contrat de location.

Tableau synthèse - Principales obligations légales relatives aux VHR

Sujets pertinents	Références	Résumé
Règles de circulation	<p>Art. 28 à 31, 36, 37, 39, 40, 43, 44, 45, 51. 88 LVHR</p> <p>Code de la sécurité routière</p>	<p>Le conducteur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rester constamment maître de son véhicule de façon à pouvoir se conformer aux devoirs de la prudence • Ne pas gêner ni mettre en danger les autres usagers des sentiers ou des autres lieux qu'il fréquente. • Respecter la signalisation et la vitesse maximale permise • Réduire la vitesse de son véhicule pour l'adapter aux circonstances • À l'approche d'une intersection ou d'un passage, laisser la priorité à ceux qui se trouvent déjà sur le passage ou qui s'y engagent. • Lorsqu'il s'apprête à apporter un changement important dans la vitesse ou la direction de son véhicule, préalablement s'assurer qu'il peut le faire sans danger et, autant que possible, en avertir les autres usagers • Sur une route, respecter le Code de la sécurité routière et les autres lois applicables • Maintenir le VHR à une distance suffisante avec tous les usagers des lieux et à une distance prudente et raisonnable de tout véhicule qui le précède • Veiller à n'être gêné dans sa conduite ni par le chargement du véhicule ni d'aucune autre manière • Éviter que le véhicule et, le cas échéant, que le traîneau ou la remorque qu'il tire soient surchargés • Obéir aux ordres d'un agent de la paix ou de surveillance de sentier • Avant de traverser un chemin public, un chemin privé ou une voie ferrée, immobiliser son véhicule et ne repartir qu'après s'être assuré qu'il n'y aura pas de risque de collision • Vérifier, avant de pouvoir faire marche arrière, que cela peut s'effectuer sans risque de collision • Le passager d'un VHR muni d'une selle doit monter derrière le conducteur et demeurer assis en faisant face vers l'avant, les pieds reposant sur les appuie-pieds, tant que le véhicule est en

Tableau synthèse - Principales obligations légales relatives aux VHR

Sujets pertinents	Références	Résumé
		<p>mouvement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'utilisation d'une motoneige, lorsqu'il la laisse en stationnement, enlever la clé du contact ou prendre les précautions nécessaires pour empêcher qu'elle ne soit utilisée par un enfant ou une autre personne qui n'est pas autorisée <p>Ne peuvent être transportés sur un VHR plus de passagers que la capacité indiquée par le fabricant ou lorsque des ceintures de sécurité y sont installées, plus que n'en permet le nombre de ceintures installées.</p> <p>Nul ne peut, alors qu'un véhicule est en mouvement, s'agripper, se tenir ou prendre place sur une partie du véhicule qui n'est pas une place pour un passager, ni ne peut être tiré ou poussé par le véhicule.</p> <p>Lorsque le transport d'un passager est permis, ce dernier doit être assis derrière le conducteur, en faisant face vers l'avant, garder ses pieds sur les appuis-pieds et ne pas se tenir debout.</p> <p>Sont interdits dans l'utilisation d'un véhicule toute vitesse et tout acte susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou d'endommager la propriété</p> <p>Il est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De détériorer, obstruer un sentier ou y entraver la circulation • De pourchasser, harasser, mutiler ou tuer un animal • De jeter ou d'abandonner tout objet ou déchet • Sauf en cas d'accident ou d'urgence, de circuler sur tout sentier ou sur toute voie dont la largeur, la vocation ou les caractéristiques ne se prêtent manifestement pas à sa circulation, par exemple les sentiers réservés à la randonnée pédestre ou les pistes qui ont été spécifiquement aménagées pour le vélo de montagne ou le ski de randonnée. <p>Certaines règles quant aux équipements sur le VHR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le phare blanc avant et le feu de position rouge arrière doivent être maintenus allumés en tout temps lorsque le véhicule est en marche • Les rétroviseurs, phares, feux de freinage ou de position du VHR ainsi que les feux du traîneau ou de la remorque doivent être libres de tout objet ou de toute matière pouvant les rendre inefficaces

Sécurité pour les guides de VHR

Tableau synthèse - Principales obligations légales relatives aux VHR		
Sujets pertinents	Références	Résumé
		<ul style="list-style-type: none"> • La plaque d'immatriculation doit être solidement fixée et libre de tout objet ou de toute matière pouvant en empêcher la lecture • L'équipement visé par la loi et ses règlements doit être tenu en bon état de fonctionnement
Endroits où il est permis de circuler	Art. 68 à 75 LVHR Code de la sécurité routière	<p>Sentier de clubs d'utilisateurs : permis avec un droit d'accès.</p> <p>Le segment de sentier établi sur une étendue d'eau gelée, ne doit être utilisé que durant la période déterminée chaque année par l'exploitant du sentier</p> <p>Terre publique : permis sous réserve des conditions, restrictions et interdictions imposées par les lois suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1), • Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (c. E-12.01) • Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (c. A-18.1), • Loi sur les mines (c. M-13.1), • Loi sur les parcs (c. P-9), • Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2), • Loi sur le régime des eaux (c. R-13) • Loi sur la conservation du patrimoine naturel (c. C-61.01) • Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1) • Loi sur les terres du domaine de l'État <p>Terre privée : non permis à moins d'une autorisation du propriétaire et du locataire</p> <p>Sur les chemins privés, la circulation des véhicules hors route est permise. Toutefois, le propriétaire de la voie et le responsable de son entretien peuvent, au moyen d'une signalisation conforme aux normes réglementaires, soit l'interdire, soit la restreindre à certains types de véhicules hors route ou à certaines périodes de temps.</p> <p>Ailleurs sur les terres privées, la circulation des véhicules hors route est subordonnée à l'autorisation expresse du propriétaire et du locataire.</p> <p>Chemin public : interdit sauf exceptions. Une signalisation routière conforme aux normes est installée et le conducteur doit respecter les règles de la circulation routière</p> <p>La circulation d'un véhicule hors route n'est permise sur une route ou sur un sentier où il est autorisé à circuler qu'entre 6 h et 24 h</p>
Vitesse permise	Art. 39, 41, 117 LVHR	La vitesse maximale d'une motoneige est de 70 km/h et de tout autre VHR, de 50 km/h.

Tableau synthèse - Principales obligations légales relatives aux VHR

Sujets pertinents	Références	Résumé
		<p>Cette vitesse peut être inférieure aux endroits où une signalisation l'indique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur une terre publique; • Sur une terre privée appartenant à une municipalité affectée à l'utilité publique. <p>À moins de 100 mètres d'une habitation, d'une installation exploitée par un établissement de santé ou d'une aire réservée à la pratique d'activités culturelles, éducatives, récréatives ou sportives, aucun véhicule ne peut circuler à une vitesse de plus de 50 km/h et, lorsque la circulation est permise à moins de 30 mètres de ces lieux, à plus de 30 km/h.</p> <p>Sur une route, lorsque la circulation des VHR y est permise en vertu de la Loi, en cas de conflit entre la limite de vitesse affichée en vertu du CSR (ex. 70 km/h) et la limite de vitesse imposée par la LVHR, les dispositions les plus strictes pour assurer la sécurité du public prévalent. Le conducteur d'un véhicule tout-terrain doit donc circuler à la vitesse la moins élevée, soit 50 km/h.</p> <p>Amendes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la vitesse excède de 1 à 20 km/h la vitesse permise, 15 \$ par tranche complète de 5 km/h excédant la vitesse permise; • Si la vitesse excède de 21 à 30 km/h la vitesse permise, 20 \$ par tranche complète de 5 km/h excédant la vitesse permise; • Si la vitesse excède de 31 à 45 km/h la vitesse permise, 25 \$ par tranche complète de 5 km/h excédant la vitesse permise; • Si la vitesse excède de 46 à 60 km/h la vitesse permise, 30 \$ par tranche complète de 5 km/h excédant la vitesse permise; • Si la vitesse excède de 61 km/h ou plus la vitesse permise, 35 \$ par tranche complète de 5 km/h excédant la vitesse permise. <p>Si l'excès de vitesse survient dans un lieu où la vitesse maximale est de 30 km/h ou moins, les montants mentionnés sont haussés de 5 \$.</p> <p>Sur un chemin public, les amendes sont prévues au CSR.</p>
<p>Situations particulières : En cas d'accident</p>	<p>Art. 6, 7 et 8 RVHR</p>	<p>Le conducteur impliqué dans un accident doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rester sur les lieux ou y retourner immédiatement après l'accident et fournir l'aide nécessaire à toute personne qui a subi un préjudice; • Lors d'un accident au cours duquel une personne a subi un préjudice corporel, faire appel à un agent de la paix afin que

Sécurité pour les guides de VHR

Tableau synthèse - Principales obligations légales relatives aux VHR

Sujets pertinents	Références	Résumé
		<p>celui-ci puisse rédiger un rapport;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le véhicule est complètement détruit, en informer sans délai la SAAQ.
<p>Respect des riverains, de la faune et de l'environnement</p>	<p>Art. 39, 45 à 48 LVHR</p>	<p>Quelques exemples importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les cas où la circulation des véhicules est permise à moins de 100 mètres d'une habitation, d'une installation exploitée par un établissement de santé ou d'une aire réservée à la pratique d'activités culturelles, éducatives, récréatives ou sportives, aucun véhicule ne peut circuler à une vitesse de plus de 50 km/h et, lorsque la circulation est permise à moins de 30 mètres de ces lieux, à plus de 30 km/h. • Veiller à ne pas incommoder les autres usagers et les voisins des lieux où le véhicule circule, notamment en provoquant du bruit, de la poussière, de la fumée, une lumière excessive ou des odeurs qu'ils peuvent éviter • Éviter d'accomplir tout acte de nature à perturber la quiétude qui règne dans un milieu naturel ou champêtre, à déranger le comportement des animaux sauvages ainsi qu'à nuire à l'écoulement des eaux ou aux interactions entre les animaux et les végétaux et leur habitat. En particulier, il est interdit : <ul style="list-style-type: none"> ○ D'effrayer, de pourchasser, de mutiler ou de tuer un animal, avec le véhicule ou autrement; ○ De jeter ou d'abandonner tout objet ou déchet.

La signalisation

La signalisation en sentier, effectuée par les clubs, relève de la Loi sur les VHR. Il existe toute une panoplie de panneaux utilisés en sentier, parmi lesquels certains sont obligatoires. Les voici ⁵:

Sentiers de VTT et sentiers de motoneige



Passage pour personnes - Skieurs de fond



Signal avancé d'un passage routier



Surfaceuse



Trou

⁵ http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/produits/ouvrage_routier/normes/connexe4.fr.html



Détour

Sentiers de VTT



Obligation de circuler sur l'accotement



Trajet obligatoire séparé pour motoquads et raquetteurs



Sentier de VTT barré



Chaussée désignée



Signal avancé de
chaussée désignée



Pente raide



Visibilité restreinte

Sentiers de motoneige



Obligation de circuler sur le trottoir



Trajet obligatoire séparé pour motoneiges et raquetteurs



Sentier de motoneige barré



Chaussée désignée



Signal avancé de
chaussée désignée



Pente raide



Visibilité restreinte

Il est interdit de masquer, d'enlever ou de détériorer la signalisation.

Tous les utilisateurs, **y compris les guides**, ont le devoir d'informer les clubs des défaillances en matière de signalisation en sentier.

NOTE AU FORMATEUR

Il est intéressant de noter qu'au niveau des courbes dans les sentiers, seule l'indication des virages à 90 degrés s'avère obligatoire. Il est donc important pour un guide d'informer les participants que, contrairement à la signalisation routière, plusieurs courbes ne seront pas indiquées sur les sentiers.

Pour les apprenants qui voudraient aller plus loin, le Ministère des Transports a rédigé un guide complet portant sur l'installation de la signalisation en sentier intitulé « Signalisation. Sentiers de véhicules hors-route ». Il est disponible aux Publications du Québec .

Voir :

http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/produits/ouvrage_routier/normes/connexe4.fr.html



Introduction du formateur

En plus des lois et règlements qui concernent la conduite de VHR, il existe d'autres dispositions légales qui affectent le travail de guide. En effet, les employeurs et les employés possèdent des droits mais ont également des devoirs et des obligations en matière de responsabilité civile. Les articles de loi suivants, tous tirés du code civil du Québec, aident à saisir la portée de la notion de responsabilité civile :

La responsabilité civile au Québec

1457 C.c.Q. Toute personne a le devoir de respecter les règles de conduite qui, suivant les circonstances, les usages ou la loi, s'imposent à elle, de manière à ne pas causer de préjudice à autrui.

Elle est, lorsqu'elle est douée de raison et qu'elle manque à ce devoir, responsable du préjudice qu'elle cause par cette faute à autrui et est tenue de réparer ce préjudice, qu'il soit corporel, moral ou matériel.

Elle est aussi tenue, en certains cas, de réparer le préjudice causé à autrui par le fait ou la faute d'une autre personne ou par le fait des biens qu'elle a sous sa garde.

1458 C.c.Q. Toute personne a le devoir d'honorer les engagements qu'elle a contractés.

Elle est, lorsqu'elle manque à ce devoir, responsable du préjudice, corporel, moral ou matériel, qu'elle cause à son cocontractant et tenue de réparer ce préjudice; ni elle, ni le cocontractant ne peuvent alors se soustraire à l'application des règles du régime contractuel de responsabilité, pour opter en faveur de règles qui leur seraient plus profitables.

En résumé, ces textes de loi signifient que tous les citoyens - incluant les guides en fonction - ont **l'obligation de ne pas nuire aux autres, donc de ne pas les inciter à poser des gestes qui pourraient leur être nuisibles**. Lorsqu'une personne douée de raison manque à son devoir de ne pas nuire à autrui, elle peut être tenue responsable du préjudice (dommage) qu'elle a causé par sa faute et être obligée de le réparer. Le participant lésé peut alors poursuivre l'entreprise pour laquelle travaille le guide puisque, comme le mentionne l'article 1463 :

Article 1463 C.c.Q. Le commettant est tenu de réparer le préjudice causé par la faute de ses préposés dans l'exécution de leurs fonctions : il conserve, néanmoins, ses recours contre eux.

Selon ce dernier article, un employeur peut donc être tenu responsable du dommage causé à un client par la faute d'un de ses employés. L'entreprise peut donc être poursuivie au civil.

Enfin, il est important de souligner que la signature d'une déclaration d'acceptation des risques par le participant ne met pas le guide et l'entreprise à l'abri de poursuites éventuelles. En effet :

1477 C.c.Q. L'acceptation des risques par la victime, même si elle peut, eu égard aux circonstances, être considérée comme une imprudence, n'en porte pas renonciation à son recours contre l'auteur du préjudice.

NOTE AU FORMATEUR :

Il existe, des moyens de défense qui peuvent être soulevés pour se voir exonéré de sa responsabilité civile. Les trois principaux sont :

1. **La force majeure** : l'événement imprévisible et incalculable. *Par exemple : un barrage cède de façon soudaine et inonde le sentier.*
2. **La faute de la victime** : la victime est l'artisan de son propre malheur, imprudence ou négligence de la victime. *Par exemple : un participant qui décide de quitter le convoi afin d'aller faire des sauts dans une gravière en bordure de sentier.*
3. **La faute d'un tiers** : le dommage causé à la victime résulte manifestement et uniquement de la faute d'un autre individu. *Par exemple : un participant arrêté à une intersection se fait frapper par un autre utilisateur qui ne respecte pas la réglementation et roule trop rapidement sur le sentier.*



La responsabilité criminelle au Canada

Le 31 mars 2004 entrait en vigueur le projet de loi C-21 amendant le Code criminel (*L.R.C. 1985, c. C-46*). La principale nouveauté de ce projet de loi est qu'il stipule clairement qu'une entreprise peut être tenue criminellement responsable de la sécurité des personnes. De plus, le guide pourrait lui aussi être tenu responsable puisque, tel que stipulé :

« Article 217.1 Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche ou est habilité à le faire de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui. »

Ainsi, toute personne travaillant pour une organisation pourrait donc être mise en accusation pour une infraction criminelle à l'égard des devoirs prévus par ce projet de loi. Parmi ces devoirs, notons, entre autres choses, le devoir d'autorité qui se traduit dans les faits par l'intolérance face aux conduites dangereuses.

Pratique des pairs (Peer practice)

En plus des lois et règlements, d'autres mécanismes d'encadrement peuvent également avoir effet.

Il arrive qu'en certains cas, l'expertise développée par le milieu et les normes utilisées dans l'industrie puissent être prises en compte dans les procédures judiciaires.

En effet, lorsqu'il n'existe pas de dispositions légales officielles, délimitant la portée d'un aspect particulier (ex. ratio de guide / client, matériel d'urgence à apporter avec soi, conditions d'annulation d'une sortie pour cause de température exécration, etc.), il arrive que l'on fasse appel à l'avis d'experts, souvent des professionnels issus du milieu.

Au Québec, les professionnels de l'encadrement de groupes touristiques de VHR sont regroupés au sein de l'association **Aventure Écotourisme Québec (AEQ)**. Les membres de ce regroupement se sont dotés d'un manuel de référence pour la gestion des risques dans lequel des normes d'encadrement sont suggérées.

Selon les circonstances, les normes établies par AEQ pourraient être utilisées comme références lors d'un procès ou d'une enquête du coroner à la suite d'un accident. Entre autres choses, on pense ici aux ratios d'encadrement, aux formations requises, au matériel d'expédition recommandé, etc. Incidemment, même les individus et les entreprises non-membres d'AEQ auraient tout avantage à respecter ces normes afin d'éviter de se retrouver dans une position fâcheuse.

Au même titre, comme la formation *Notions de sécurité pour les guides de randonnée en VHR* est obligatoire en vertu du RVHR, son contenu pourrait faire partie des éléments considérés par les tribunaux.

Que faut-il retenir de toutes ces lois ?

On retient essentiellement, que le fait pour un guide de conduire un VHR de manière imprudente revêt un caractère illégal à bien des égards.

D'une part, lorsqu'un guide fait une utilisation non sécuritaire d'un VHR, il enfreint la loi et devient lui-même passible de sanctions. Mais surtout, le guide qui outrepassé la loi en conduisant un VHR de manière imprudente se retrouve, par sa position de leader de groupe, à banaliser la situation, ce qui pourrait inciter certains participants à faire de même. Ainsi, non seulement les participants peuvent-ils en venir à outrepasser les lois et les règlements à leur tour, mais aussi, ils peuvent se retrouver, bien malgré eux, dans une situation de danger bien réel.

De plus, est-ce nécessaire de le répéter, inciter quiconque à poser des gestes qui pourraient lui être nuisibles représente une infraction grave en soi. Le guide et son employeur pourraient alors faire l'objet de recours légaux.

Tout cela étant bien considéré, une entreprise est légitimée de mettre en place des procédures de contrôle afin de s'assurer que les guides respectent en tout temps leurs obligations légales.

Assurance responsabilité civile

Parce que les risques sont importants et toujours présents, le guide de VHR doit s'assurer de détenir lui-même une couverture d'assurance responsabilité civile suffisante ou d'être entièrement couvert par l'assurance responsabilité civile de l'entreprise qui l'embauche.

À ce titre, les entreprises membre d'Aventure Écotourisme Québec doivent respecter des normes strictes :

- L'entreprise doit détenir une assurance en responsabilité civile offrant une couverture minimale de 2 millions de dollars pour toutes les activités de tourisme d'aventure et d'écotourisme qu'elle offre.
- L'entreprise engage uniquement des sous-traitants qui ont des assurances en responsabilité civile offrant une couverture minimale de 2 millions de dollars pour toutes les activités sous-traitées. L'entreprise doit alors être inscrite comme assuré additionnel sur le contrat d'assurance du sous-traitant.

Qu'en est-il des entreprises pour lesquelles vous travaillez?

Bilan du module 1

Consignes :

Type(s) d'activité :	Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Assimiler les notions vues pendant la formation
Stratégie(s) :	Faire une brève synthèse du contenu du module Leur demander ce qu'ils ont trouvé intéressant, ce qu'ils retiennent du module Les amener à verbaliser les éléments sur lesquels ils auront à travailler

Synthèse :

- Nous avons tous des éléments à améliorer dans notre pratique de guide
- Le concept de gestion des risques fait partie de notre vie de tous les jours
- L'exercice de gestion des risques est simple :
 - Identifier le risque
 - Déterminer son potentiel
 - Définir moyen de le réduire / transférer / éliminer
- Conduire un VHR de manière imprudente ou inciter quelqu'un à le faire est non seulement dangereux : il est également illégal, et ce, à plusieurs égards.

Module 2

**L'encadrement préventif :
« Vaut mieux prévenir que guérir »**

Les objectifs du module



Cahier du participant : Page 38

Consignes :

Type(s) d'activité :	Exposé
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter les objectifs de ce module
Stratégie(s) :	Passer avec eux les objectifs du module

Contenu à présenter :

À la fin de ce module, vous serez en mesure de :

- Distinguer les attitudes et les comportements attendus d'un guide à l'égard de l'encadrement sécuritaire;
- Préciser les actions à mettre en place et les consignes à donner au départ d'une sortie guidée en VHR;
- Reconnaître les techniques d'encadrement favorisant un niveau de sécurité accrue pendant une sortie en VHR.

2.1 Le leadership



Cahier du participant : Page 39 à 41

Consignes :

Type d'activité :	Exposé
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter des techniques de communication
Stratégie :	- Présenter les éléments théoriques

Une guide est en constante interaction avec les membres de son groupe. À titre de guide, les échanges avec les participants sont permanents. La communication est au centre du travail de guide. Il importe donc de pouvoir communiquer efficacement, tant dans la transmission que dans l'écoute, et aussi de connaître les techniques de communication en situations difficiles.

Le leadership : les techniques de communication

La communication efficace

Le secret d'une communication efficace réside dans sa préparation. Avant de procéder à l'acte de communiquer, le guide doit se poser quelques questions :

À QUI?⁶

- Individu ou groupe, groupe homogène ou hétérogène
- Provenance, motifs de voyage, intérêts
- Compétences linguistiques (français, anglais ou autres) et références culturelles
- Condition physique (décalage horaire, stress, état de santé, intoxication, etc.)

⁶ Références :

La pyramide des besoins de Maslow

La zone de « délicate incertitude » de Brunelle, Godbout, Drouin et Tousignant, 1988.

Les 4 phases de l'apprentissage selon Maslow : https://www.youtube.com/watch?v=zqOb9luSt_

- Besoins particuliers et attentes
- Expérience et niveau d'habilités en VHR
- Connaissance du territoire
- Diversité de styles d'apprentissage
- **QUOI ?**
 - Informations (heure de repas, point de rendez-vous, etc.)
 - Directives techniques (rester à droite dans les sentiers, se pencher dans les courbes, etc.)
 - Commentaires (félicitations, améliorations à apporter à leur conduite, etc.)
 - Animation du groupe (interaction personnelle, anecdotes, etc.)
 - Interprétation du milieu (arrêt dans une érablière, arrêt dans une communauté autochtone, etc.)
- **COMMENT ?**
 - Débuter par les points généraux et terminer par les plus spécifiques.
 - Utiliser des mots et expressions accessibles (Éviter le jargon et le patois : freiner avec la compression, « partir sur un spin », etc.) et reformuler avec d'autres mots si les clients ne semblent pas comprendre
 - Illustrer par des images, faire des comparaisons (Ex. : les ornières sont comme des rails de chemin de fer, tenter de tourner sur l'asphalte en motoneige se compare à tenter de tourner sur de la glace vive, etc.)
 - Être conscient du défi des langues secondes, surtout en ce qui a trait aux consignes de sécurité et au vocabulaire technique
 - Varier les modes de communication (Ex. : pictogrammes, explications verbales, démonstrations pratiques, etc.)
 - S'assurer de la compréhension de tous les participants (poser des questions, demander de répéter ce qu'ils ont compris, vérifier s'ils ont des questions, etc.)
 - S'assurer de l'adéquation entre le verbal (le message), le para-verbal (le ton, le débit, l'intonation) et le non-verbal (l'expression faciale, la posture)

○

Note au formateur:

Globalement, l'ensemble des études portant sur l'efficacité de transmission d'un message indique que celui-ci passe en très grande partie par le non-verbal et le para-verbal et pratiquement pas par le verbal. On peut faire un tour de table à ce stade-ci de la formation pour demander aux participants leur opinion quant au taux d'efficacité de transmission d'un message verbal VS non-verbal VS para-verbal.

• QUAND ?

Le groupe est-il dans un état réceptif ?

- Nature du message à passer en fonction des événements récents
- Niveau de réceptivité du groupe (émotions)
- Niveau de fatigue de groupe

Est-ce que tout le groupe est présent ?

• OÙ ?

Exemples de facteurs qui limitent la communication

- Niveau de risque associé au lieu choisi (en sentier, sur un plan d'eau mal gelé, etc.)
- Participants qui ont le soleil dans les yeux
- Endroit très venteux ou bruyant
- Température froide
- Paysage panoramique derrière le guide
- Agitation derrière le guide (rue passante, autres utilisateurs de sentier, etc.)

• POURQUOI ?

Le leadership : reconnaître un chef



Cahier du participant : Page 42 -

Consignes :

Type d'activité :	Exposé
Durée :	10 Minutes
Objectif(s) :	Présenter les éléments théoriques de bases liés au concept de leadership
Stratégie :	- Lecture de groupe et complément d'information

Leadership 101

Qu'est-ce qu'un leader?

« *Personne qui prend la tête d'un mouvement, d'un groupe.* » (Petit Robert)

Un leader est donc une personne qui :

- Commande;
- Dirige;
- Exerce une certaine autorité;
- A une influence sur autrui.

Information complémentaire

Quelle est donc la différence entre un leader et un manipulateur?

Le leader tente d'influencer un groupe ou un individu pour le bénéfice d'autrui. Le manipulateur influence autrui pour son propre bénéfice.

Comment peut-on faire pour former un groupe (dans le sens de raffermir les liens) entre des individus qui ne se connaissent pas?

D'une part, on tente de trouver les liens que les membres du groupe ont en commun : des adeptes d'une activité singulière, des gens d'une même région, des destinations préalablement visitées, etc. D'autre part, on peut souligner avec humour comment les différences qui marquent les individus peuvent servir les intérêts du groupe : le médecin à la retraite qui veillera sur nous, le jeune sportif qui saura nous insuffler de l'énergie, le fumeur qui nous permettra de prendre des pauses, etc.

Qu'est-ce que le leadership?

L'art d'influencer ou de persuader le comportement humain de manière à réaliser une tâche de la façon souhaitée par le chef.

Décortiquons le leadership...

On parle ici de relations de personne à personnes, à partir desquelles un individu réussit à influencer les membres d'un groupe dans le sens qu'il veut, sans avoir recours à la contrainte (menace, force...).

Information complémentaire

Exemple : Un guide arrête son groupe à une intersection de sentiers vers 11h10 pour faire une pause. Les membres du groupe se prélassent, prennent des photos, grillent une cigarette. À 11h30, alors que le guide pense à remettre le groupe en selle, apparaît soudainement un écureuil et tous les membres du groupe tentent de le suivre pour le prendre en photo. Ils courent un peu partout sur le sentier et ils ne soucient plus des autres véhicules qui passent, mettant ainsi leur propre sécurité en péril. Pour reprendre en main la situation le guide pourrait contraindre leurs actions et leur dire bêtement : « OK, fini les photos, arrêtez de courir partout, vous allez vous faire frapper. On s'en va. » Un bon leader leur dira plutôt : « Allez les paparazzis, on reprend la route, je suis certain que vous avez faim autant que moi. »

Pour qu'il y ait du leadership, il doit y avoir une tentative d'influencer dans une direction voulue ET que la direction indiquée soit suivie!

Information complémentaire

C'est donc le moment où les autres acceptent d'aller dans le sens du leader plutôt que dans un autre sens qui confirme l'acte de leadership.

Lorsque l'on veut amener quelqu'un ou un groupe à réaliser une tâche, il faut donc miser sur sa capacité à mobiliser.

Information complémentaire

Motiver signifie que le leader est capable d'indiquer comment une tâche à faire pourrait répondre à certains besoins de l'individu ou du groupe. Motiver, c'est donner à l'individu ou au groupe le goût d'accomplir la tâche demandée.

Pour y arriver, on a besoin de comprendre ce qui pourrait pousser la personne ou le groupe à agir. On doit donc découvrir leurs intérêts et leurs besoins à ce moment précis.

Information complémentaire

Si on veut devenir leader, il faut en premier lieu être capable d'identifier les besoins du groupe pour ensuite l'inviter à aller dans notre direction.

***N'a pas du leadership qui veut :
un individu n'obtient du leadership que si
son entourage veut bien lui en accorder.***

Le leadership n'est pas acquis pour toujours. Bien au contraire, il est souvent à conquérir.

Information complémentaire

Les pouvoirs d'influence peuvent aider à obtenir ou à conserver le leadership. Le leader doit débiter en se faisant accepter par le groupe puis il doit gagner la confiance des autres, un a un afin que ceux-ci accordent de l'importance à ses opinions, à ses initiatives. Il s'agit d'un processus long, néanmoins garant de résultats significatifs

C'est un phénomène en mouvement. D'une situation à l'autre, les besoins du groupe peuvent changer dans l'atteinte de l'objectif visé, donc le leadership pourrait se déplacer d'une personne à une autre.

Information complémentaire

Exemple : un guide peut passer une partie de son leadership à un participant médecin lors d'une sortie de piste avec blessé. Le guide peut en effet déplacer une partie de son pouvoir à un expert plutôt que de conserver entièrement son pouvoir et risquer de perdre la confiance du groupe. Par définition, le guide ne cède jamais tout son pouvoir, il ne délègue qu'une partie de son pouvoir

L'importance du leadership

Le leadership est une des conditions gagnantes pour atteindre les objectifs visés. La sécurité est l'un des objectifs les plus importants dans le déroulement d'une randonnée guidée en VHR. Sans leadership, il sera impossible d'instaurer les conditions qui permettront de compléter un voyage en toute sécurité.

Le leadership : les qualités d'un bon leader

Cahier du participant : pages 43 à 46

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Discussion de groupe• Questionnaire d'auto-évaluation• Discussion
Durée :	10 minutes pour l'exercice de réflexion 10 minutes pour le questionnaire d'auto-évaluation 10 minutes pour la discussion
Objectif(s) :	Présenter les qualités requises d'un bon leader Positionner les apprenants sur leurs propres qualités de leader
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Présenter l'exercice de réflexion sur les qualités- Présenter le questionnaire d'auto-évaluation sur les qualités

Présentation de l'exercice

Comme tout être humain, le leader a des qualités et des défauts. Il existe néanmoins certaines qualités communes qui caractérisent les leaders efficaces, et elles sont nombreuses.

Quelles sont-elles?

Directives :

- Demander aux apprenants de prendre une minute pour penser à un leader qu'ils admirent et trouver deux qualités que l'on retrouve chez cette personne.
- Noter les réponses au tableau et provoquer une prise de conscience du défi que représente le nombre de qualités requises pour être un bon leader

Information complémentaire	
On peut compléter avec les réponses de la liste ci-après :	
Il connaît sa tâche	Il favorise et reconnaît la prise d'initiative chez les autres
Il est compétent	Il est juste
Il donne l'exemple	Il a du savoir-vivre
Il a de l'initiative	Il est discipliné
Il ne prend rien pour acquis, vérifie deux fois plutôt qu'une	Il sait être ferme

Il sait superviser	Il est respectueux
Il sait prendre des décisions	Il sait se faire apprécier
Il assume ses responsabilités	Il a confiance en lui
Il sait déléguer	Il connaît ses capacités de chef et cherche à les développer
Il essaie d'être logique	Il connaît ses limites
Il sait travailler en équipe	Il sait admettre ses erreurs
Il s'applique à bien informer les gens	Il s'occupe du bien-être des gens avec qui il travaille (sans s'oublier)
Il sait faire preuve d'humour	

En développant ces qualités de leader, il devient plus facile pour un guide de conserver la mainmise sur son groupe. En effet, un guide indiscipliné et irrespectueux n'attirera pas la discipline et le respect dans son groupe...

En ce qui a trait aux qualités de leader, il est évident que tout individu possède une certaine capacité d'influencer les opinions, les idées, les comportements et les actions d'autres personnes. Il est vrai qu'en ce domaine, certains réussissent plus facilement que d'autres - Nous les appellerons les « *leaders naturels* » - mais il est malgré tout permis d'affirmer que tous nous possédons, ne serait-ce que par les multiples tentatives d'influence que l'on exprime quotidiennement, et ce, tout au cours de notre existence, une « *propension* » potentielle au leadership. Il est possible d'évaluer cette « *propension au leadership* » à partir de certaines qualités habituellement rattachées au leadership.

Présentation du questionnaire d'autoévaluation sur le leadership

Et vous, en tant que guide, quelles sont vos qualités de leader? Quelles sont vos forces? Quels sont les éléments sur lesquels vous aurez besoin de travailler?

Le questionnaire qui suit regroupe des questions portant sur des qualités rattachées au leader. Puisque votre style personnel de leadership correspond à la manière dont les autres vous perçoivent et à ce qu'ils en déduisent sur vos motivations, vos attitudes, vos intérêts et vos intentions, le questionnaire est construit à la troisième personne. Pour chaque question, vous devez donc vous mettre dans la peau de vos participants. Ce qui compte est comment les autres vous perçoivent et non pas comment vous vous percevez.

Directives

- Demander aux participants de remplir le questionnaire d'auto-évaluation
- Une fois terminé, demander aux participants d'identifier les 2 éléments les plus forts et les éléments sur lesquels ils devraient travailler prioritairement.
- Demander aux participants si certains sont prêts à partager leurs résultats.
- Explorer ensemble ce qu'ils peuvent faire pour améliorer leur leadership.

Exercice : Les qualités d'un bon leader

Questionnaire d'autoévaluation sur mes qualités de leader⁷

<p>Degré de maîtrise :</p> <p>1 : Pas du tout</p> <p>2 : Un peu</p> <p>3 : Moyen</p> <p>4 : Très bien</p>					
A. Vision et objectifs à atteindre					
1.	Je sais analyser les situations en fonction du moment présent mais aussi en fonction de ce qui suivra.	1	2	3	4
2.	Je sais concevoir une stratégie nouvelle plutôt que de suivre les idées reçues lorsqu'une situation inattendue se présente.	1	2	3	4
3.	Je sais viser des objectifs adaptés aux ressources disponibles et aux capacités du groupe.	1	2	3	4
B. Sens de l'initiative					
4.	Lors d'une situation de crise, je sais mobiliser les participants pour en arriver à une solution.	1	2	3	4
5.	En situation difficile, j'arrive avec un plan et je propose des solutions.	1	2	3	4
6.	Je prévois habituellement des plans de rechange pour pallier des difficultés inattendues.	1	2	3	4
C. Relations interpersonnelles et climat dans le groupe					
7.	Je sais prendre le temps d'écouter et de discuter avec les participants.	1	2	3	4
8.	Je porte attention au climat dans le groupe et j'agis lorsqu'il y a un problème.	1	2	3	4

⁷ Adapté du questionnaire original développé par Alain Héroux, consultant

Sécurité pour les guides de VHR

9.	Je prends en considération les traits de personnalité des participant.	1	2	3	4
10.	Je suis amical et je possède de l'entregent.	1	2	3	4
D. Communication et circulation de l'information					
11.	Lorsque je véhicule une idée au groupe, les participants comprennent mon idée de la même façon.	1	2	3	4
12.	Je m'exprime clairement.	1	2	3	4
13.	Lorsque je m'adresse au groupe, on porte de l'intérêt à ce que je dis.	1	2	3	4
14.	Je sais transmettre de l'information pertinente.	1	2	3	4
E. Mobilisation et charisme					
15.	Je produis un effet et je suscite une réaction positive chez les participants.	1	2	3	4
16.	J'ai la capacité d'influencer les comportements et la pensée des participants dans le sens que je désire.	1	2	3	4
17.	Ma personnalité fait en sorte que le groupe suit volontairement mon influence.	1	2	3	4
F. Sens de l'organisation					
18.	Je sais planifier correctement dans le temps les étapes ou les tâches qui incombent au groupe.	1	2	3	4
19.	Même sous pression, j'arrive à coordonner les moyens à ma disposition pour atteindre l'objectif visé.	1	2	3	4
20.	Je suis capable de visualiser l'ensemble des activités d'une randonnée.	1	2	3	4
21.	Je m'assure de disposer d'une marge de manœuvre dans ma planification pour tenir compte des imprévus.	1	2	3	4
22.	Je sais distinguer les priorités dans l'ensemble des tâches que je dois accomplir.	1	2	3	4
G. Résolution de problème et prise de décision					

Sécurité pour les guides de VHR

23.	Je suis capable de bien identifier les sources d'un problème.	1	2	3	4
24.	Je suis capable d'identifier les problèmes justifiant une intervention prioritaire.	1	2	3	4
25.	Je propose des solutions ou des alternatives, basées sur des critères prédéfinis.	1	2	3	4
26.	J'étudie les impacts (avantages et inconvénients) rattachés à chaque alternative.	1	2	3	4
27.	Je sais considérer l'opinion des autres.	1	2	3	4
28.	Je suis capable de prendre les décisions appropriées.	1	2	3	4
H. Délégation et responsabilisation					
29.	Je suis capable de faire confiance aux autres.	1	2	3	4
30.	Je suis capable de laisser le contrôle d'une tâche à d'autres.	1	2	3	4
31.	Je suis capable d'encourager ou de réprimander les comportements des participants.	1	2	3	4
I. Gestion des situations difficiles					
32.	Je contrôle bien mes émotions.	1	2	3	4
33.	Je sais faire face à mes responsabilités et prendre les devants pour régler un conflit.	1	2	3	4
34.	J'ai une bonne capacité d'analyse des relations interpersonnelles.	1	2	3	4
J. Gestion du changement et des imprévus					
35.	Je suis capable de détecter les situations nécessitant un changement.	1	2	3	4
36.	Je suis capable d'amener les participants à accepter le changement.	1	2	3	4
37.	Je sais bien gérer le changement.	1	2	3	4
K. Crédibilité et visibilité					

Sécurité pour les guides de VHR

38.	Mon entourage porte une grande attention à mes remarques et à mes opinions.	1	2	3	4
39.	Je suis souvent une source de conseils pour mon entourage.	1	2	3	4
40.	Je suis habituellement l'un de ceux qui s'exprime le plus dans un groupe.	1	2	3	4
41.	Je bénéficie de la confiance de mon groupe.	1	2	3	4

L. Attitude générale					
42.	Je suis ouvert à des opinions différentes de la mienne.	1	2	3	4
43.	Je suis capable de m'adapter aux individus et aux différents groupes.	1	2	3	4
44.	Je possède l'habileté à animer le groupe d'une façon efficace et dans un climat participatif.	1	2	3	4
45.	Je suis capable de susciter et de maintenir la motivation du groupe face aux tâches à accomplir et de communiquer mon enthousiasme.	1	2	3	4
46.	Je suis respectueux et diplomate en tout temps.	1	2	3	4
47.	Je sais utiliser l'humour au moment approprié.	1	2	3	4
48.	Je démontre une ouverture d'esprit.	1	2	3	4
49.	Je fais preuve de patience même en situation de stress.	1	2	3	4

Quelles sont mes 2 principales forces comme leader ?

Quels sont les éléments sur lesquels je devrais travailler prioritairement ?

Que puis-je faire pour développer mon leadership ?

Le leadership: le rôle du chef

Cahier du participant : Pages 47 à 52

Consignes :

Type(s) d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Exposé• Discussion en grand groupe
Durée :	15 minutes pour les bases de pouvoirs 20 minutes pour le leadership situationnel
Objectif(s) :	Présenter les différents types de pouvoirs dont dispose un guide Présenter la théorie du leadership situationnel et l'effet du stress
Stratégie(s) :	Lecture en groupe puis discussion

Contenu à développer

Les pouvoirs au service du leadership

Le pouvoir, c'est la possibilité d'agir sur quelqu'un ou sur quelque chose. C'est une influence exercée sur une personne, donc un exercice de persuasion. Le pouvoir est le potentiel d'influence du leader, la ressource qui lui permet d'influencer ses pairs. Sans ce pouvoir, le leadership ne pourrait pas s'établir au sein d'un groupe de personne.

Le leader utilise différentes formes de pouvoir afin de réussir à exercer et à conserver son influence. Certaines formes de pouvoir s'exercent davantage dans une relation de courte ou moyenne durée. Un seul type de pouvoir augmentera de façon considérable l'influence du leader à mesure que le temps passe. ⁸

⁸ Adapté de Mark Horstman, *Effective manager*, 2016, ed. John Wiley and sons, inc, New Jersey par Emmanuel Laferrière, guide VHR et formateur

Note au formateur : Pour le tableau qui suit, il peut être intéressant de demander aux participants de donner des exemples d'application pour chaque forme de pouvoir.

Relation à court et moyen terme	Relation à moyen et long terme
<p>Le pouvoir hiérarchique :</p> <p>Ce pouvoir est fondé sur le poste qu'on occupe. C'est en raison de votre titre de guide, voire de chef, que les participants vous obéissent, parce qu'ils vous reconnaissent le droit de diriger. Les principaux leviers de ce pouvoir sont les récompenses et les punitions. Dans le cas des guides, les limites de ce pouvoir sont très rapidement observables. Même si tous les membres d'un groupe savent qu'il existe, ce pouvoir doit être utilisé avec prudence, seulement en cas d'urgence ou en dernier recours, car à chaque utilisation il perd beaucoup de son efficacité.</p> <p>L'autorité de compétence :</p> <p>Comme guide, vous êtes l'expert. Vous êtes le plus compétent du groupe. Vos connaissances et les informations que vous détenez sont précieuses pour asseoir votre pouvoir. Au début, les participants vous respectent et vous reconnaissent. Au fil de l'activité, sous vos bons conseils et avec l'expérience, les participants deviennent de plus en plus compétents et ce pouvoir perd de son efficacité.</p>	<p>L'influence :</p> <p>Cette forme de pouvoir est la plus efficace à moyen et long terme. Basé sur la relation que vous réussissez à établir avec vos participants, le pouvoir qu'elle induira sera augmenté à mesure qu'un lien de confiance s'installera entre vous et les membres du groupe. Ce pouvoir vous permet d'augmenter la satisfaction et la compétence de votre groupe au fil du temps. En vous basant sur la communication, le professionnalisme, l'éthique et la confiance, votre influence sera toujours grandissante et contribuera à éliminer les insatisfactions et les contrepouvoirs informels et négatifs.</p>

En tant que guide, nous pouvons considérer que les pouvoirs sont aussi des devoirs : devoir d'autorité, devoir de bien informer, devoir de compétence et devoir de bienveillance. De ces pouvoirs naît le leadership, c'est à dire la capacité d'influencer des gens à accomplir une tâche commune et pour le bien du groupe.

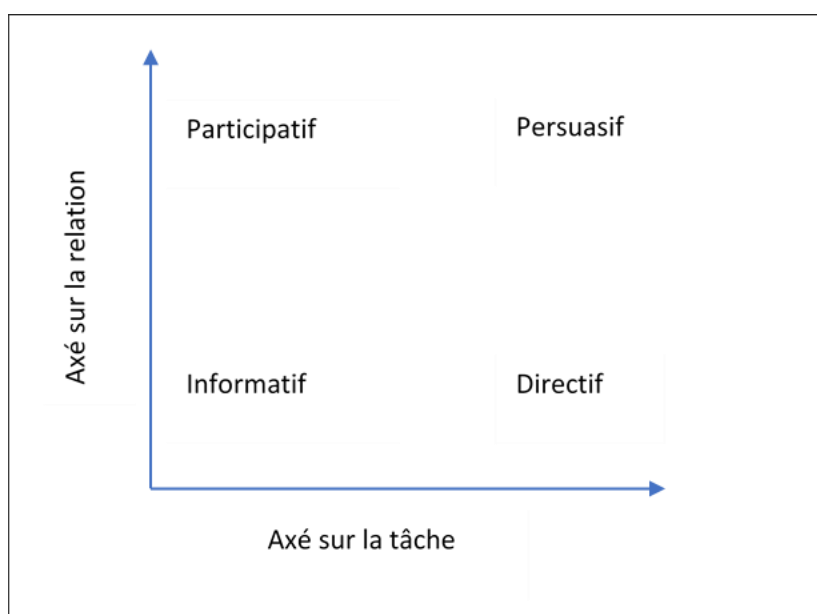
Les types de leadership

Le leader efficace

Nous savons que le leader dispose d'un pouvoir d'influence qui lui permet d'exercer son leadership. Afin d'utiliser efficacement ce pouvoir, le leader doit adopter un type de leadership approprié à la situation spécifique. En d'autres termes, il doit adapter son comportement selon la nature de la situation et les personnes qui composent le groupe.

Les comportements du leader

Il existe différents types de comportement de leader.



1) Le comportement axé sur la relation interpersonnelle :

- Le leader manifeste de l'ouverture pour discuter, fournit du renforcement et adopte un comportement facilitant pour amener l'équipe ou le groupe à s'engager face à ses décisions pour la réalisation d'une tâche.
- Il s'agit d'un comportement associé à un style de leadership **participatif** ou **persuasif**;
- Le comportement centré sur la relation interpersonnelle implique des communications bidirectionnelles (entre deux individus) ou multidirectionnelles (entre plusieurs personnes), entre le leader et les participants du groupe.

2) Le comportement axé sur la tâche :

- Souvent limité à une transmission d'information : le leader définit les rôles au sein du groupe et explique quelles activités doivent être réalisées et quand,

où, comment et par qui elles doivent être faites (consignes techniques, assignation de tâches, etc.);

- Il s'agit un comportement associé à un style de leadership **informatif** ou **directif**;
- Les communications tendent à être unidirectionnelles, c'est-à-dire du guide vers les participants.

Le leadership situationnel

Dans la pratique chacun de nous a une tendance naturelle à adopter un type de leadership plutôt qu'un autre. Selon nos références, notre personnalité, nos valeurs et notre vécu un type de leadership nous apparaîtra beaucoup plus naturellement. En revanche, il sera intéressant pour le guide de travailler les autres types de leadership car, pour amener un groupe dans l'expérience d'aventure optimum, il devra modifier son leadership et son implication dans les décisions selon la nature de la tâche et le niveau de maturité du groupe.

La nature de la tâche

Bien évidemment, il surviendra des situations pour lesquelles un dosage des différents styles de leadership sera nécessaire. Ainsi un leadership persuasif devra parfois suivre une approche de leadership directif.

En fonction de la situation, le guide devra modifier son style de leadership pour ainsi garder l'intérêt et la motivation de son groupe. C'est aussi le travail du guide de créer les moments où il peut modifier cet aspect. En tenant compte des aspects de sécurité, de temps et de la nature de la tâche à accomplir, le guide passera d'un leadership directif à un leadership participatif. Par exemple, on sait que dans les **situations d'urgence** le leadership directif sera de mise malgré la maturité du groupe. Dans ces cas, l'action coordonnée du groupe est basée sur une chaîne de commandement bien établie.

Le niveau de maturité du groupe

Nous l'avons mentionné plus haut : le leader doit constamment adapter son approche à la situation. Qui plus est, le leader peut se voir contraint à adopter une approche différente pour deux situations similaires avec le même groupe. En effet, la maturité d'un groupe évolue avec le temps et les participants pourraient ne pas réagir de la même façon pour deux situations pratiquement identiques. D'ailleurs, c'est l'implication du guide dans le développement des habiletés des participants et sa capacité d'écoute de leurs besoins qui feront en sorte de faire évoluer le groupe.

À titre d'exemple, lorsqu'un participant s'embourbe dans la neige molle pour la première fois, personne ne sait quoi faire. À la deuxième occasion, les participants savent déjà qu'il est préférable de tirer au lieu de pousser et ils se positionneront en conséquence sans qu'on le leur demande.

Enfin, le leader risque également de devoir prendre un style de leadership différent pour chaque individu ou groupe d'individus, selon leurs capacités physiques et psychologiques à agir pour une situation donnée, autrement dit, selon leur niveau de maturité.

Souviens-toi chef!

Si tu veux être chef un jour, songe à ceux qui te seront confiés et dis-toi bien que :

- Si tu as froid, ils gèlent;
- Si tu faiblis, ils flanchent;
- Si tu t'assieds, ils se couchent;
- Si tu doutes, ils désespèrent;
- Si tu critiques, ils démolissent.

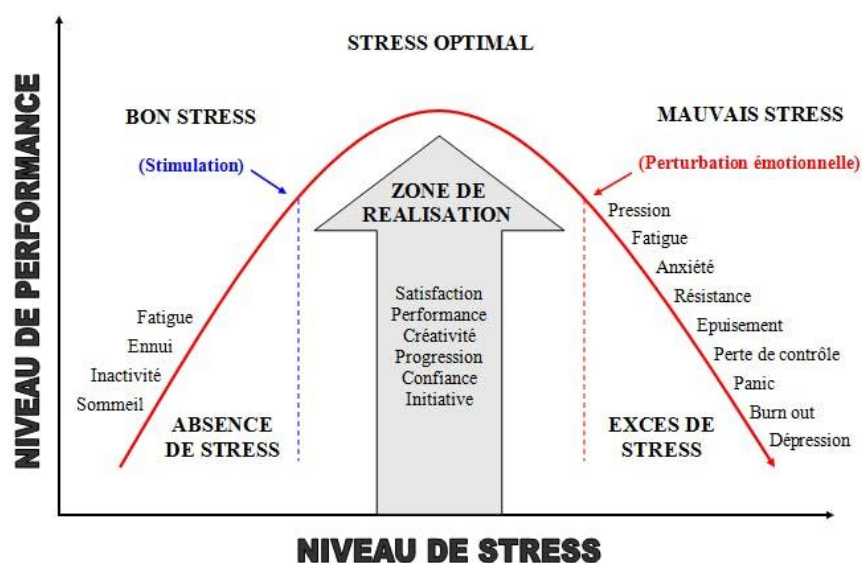
Mais toutefois :

- Si tu marches devant, ils te dépasseront;
- Si tu donnes la main, ils te donneront leur peau;
- Et si tu pries, alors ils seront des saints.

Adaptation d'une citation de Michel Menu, héros de la Résistance française

L'impact du stress ⁹

Tant chez le leader que chez ses clients, une exposition prolongée à un haut niveau de stress peut avoir un impact négatif sur la performance. La courbe ci-dessous montre qu'il existe une zone de stress optimale, qui correspond à une zone de réalisation de laquelle découle une performance optimale : satisfaction, performance, créativité, progression et confiance.



Courbe d'utilité de la réaction au Stress d'après Yerkes-Dodson (1906)

En situation inhabituelle et encore plus en situation d'urgence, le niveau de stress augmente rapidement. En plus de gérer son propre stress, le guide doit alors adapter son leadership pour tenir compte du niveau de stress que vivent ses clients.

L'équilibre est fragile. D'un côté, il doit fournir un certain niveau de défi pour stimuler les clients et ainsi s'assurer de leur satisfaction. D'un autre côté, il doit rapidement reconnaître les signes de fatigue ou de stress chez les clients et s'ajuster pour éviter une baisse de performance, voire de la détresse.

⁹ Sources <https://www.ornikar.com/code/examen/etapes-inscription/dernieres-heures>

Sonia Lupien - Par amour du stress, Éditions Va Savoir, 2020, p.211

2.2 Les départs



Cahier du participant : Pages 53-54 et annexe 3

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Exposé• Exercice en sous-groupe• Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes pour la présentation de la théorie 10 minutes pour l'exercice 15 minutes pour le retour
Objectif(s) :	Présenter les éléments logistiques et administratifs que le guide doit connaître avant le départ
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Présenter la théorie- Présenter l'exercice- Au besoin, préciser les éléments de réponses

Contenu à développer :

La documentation et l'information à détenir avant le départ

La plupart des entreprises offrant un produit de VHR ont développé leurs propres politiques en matière de gestion des opérations. Elles élaborent des outils adaptés à leur réalité et adoptent différentes façons de faire selon leurs ressources et leur environnement. En certaines occasions, leurs méthodes de gestion permettent d'obtenir de l'information sur les participants avant même de les rencontrer. On peut alors en savoir plus sur :

- **La provenance du groupe**
Exemples : langues étrangères, coutumes et habitude de vie, restrictions alimentaires de source religieuse ou culturelle, tabous, adaptation climatique, etc.
- **La composition du groupe**
Exemples : nombre de personnes, âge, forme physique, état de santé, expériences préalables en VHR, état civil, groupe formé d'individus se connaissant ou groupe constitué, présence d'un accompagnateur, etc.
- **Le motif du voyage**
Exemples : attitude et attentes des participants en fonction d'un voyage de vacances, d'un voyage de récompense, d'un complément à un voyage d'affaires, d'une tournée de familiarisation, d'une tournée de presse, etc.

Information complémentaire

Lors du premier contact avec les participants, il peut être intéressant de poser quelques questions sur la façon dont se déroule leur voyage jusqu'à maintenant. Ainsi, on peut en savoir un peu plus sur leur niveau de stress ou encore de fatigue, suite au décalage horaire ou à des courtes nuits de sommeil

Discuter avec les participants de leurs attentes ou même de leurs craintes à l'égard du voyage peut aussi nous donner des indications sur leur comportement potentiel en sentier. On pourrait même pousser la démarche et noter ces informations dans un journal de bord.

Tous ces éléments contribuent à mieux nous préparer et à déterminer notre approche de gestion de groupe.

Exercice : Les informations requises

Mais peu importe l'information que nous obtenons sur le groupe avant de partir en randonnée, le guide doit disposer de certains documents et de certaines informations concernant la sécurité et la logistique de la sortie.

Dans le tableau qui suit, identifiez le niveau de priorité que vous accordez à chacun des éléments mentionnés en leur attribuant une priorité **A** ou **B** :

Priorité A : Informations et documents impératifs : « Je ne pars pas si je n'ai pas en main ces documents ou ces informations »

Priorité B : Informations et documents souhaitables ou suggérés : « Je peux partir si je n'ai pas en main ces documents ou ces informations, mais il serait préférable de les avoir en main, la prochaine fois... »

Directives :

- En sous-groupe de 3, classer les différents outils et élément d'informations de la liste proposée, selon leur niveau de priorité
- Une fois l'exercice terminé, remettre aux participants l'annexe 2 qui présente la liste des documents et informations à détenir avant le départ
- Compléter les réponses et amorcer une discussion

Sécurité pour les guides de VHR

	Information	Priorité
1.	Aide-mémoire sur les briefings de sécurité	B ¹⁰
2.	Aide-mémoire sur les procédures avant départ	B ¹¹
3.	Argent comptant ou carte de crédit	A
4.	Attestation d'assurance de responsabilité civile	A
5.	Carte de sentiers régionaux	A
6.	Carte des incendies de forêt	A
7.	Carte de territoire	B ¹²
8.	Carte topographique	B ¹³
9.	Carte des chemins forestiers	B ¹⁴
10.	Certification d'immatriculation des VHR	A
11.	Coordonnées des établissements d'hébergement et de restauration	A
12.	Copie de droits d'accès à des territoires spécifiques	B
13.	Copie des politiques et procédures à respecter	B
14.	Copie du contrat de location des VHR	A
15.	Déclaration d'acceptation des risques	A ¹⁵
16.	Document attestant l'âge	A
17.	Entente de communication avec tierce partie (ange-gardien ¹⁶)	A
18.	Formulaires de rapports d'accidents utilisés par l'entreprise	B
19.	Formulaires de suivi médical	B
20.	Informations médicales des participants	A
21.	Itinéraire et distances	A
22.	Liste du contenu des trousse de premiers soins	B ¹⁷

¹⁰ Il faut toutefois s'assurer de livrer le briefing, même si on n'a pas l'aide-mémoire avec soi.

¹¹ Idem

¹² Peut être de catégorie A selon l'itinéraire.

¹³ Idem

¹⁴ Idem

¹⁵ Il n'est pas recommandé d'apporter avec soi les documents signés, mais il est impératif de s'assurer que tous les participants ont signé le document et qu'ils en comprennent le contenu.

¹⁶ L'ange-gardien est un individu que l'on peut joindre en tout temps et qui peut porter assistance à distance en cas d'urgence. Il s'agit souvent du gestionnaire de l'entreprise ou du responsable des opérations. Il doit connaître votre itinéraire et doit avoir à portée de la main les informations relatives à la sécurité des voyages qu'il supervise, au minimum le plan de gestion des risques et le plan d'urgence. Il doit aussi posséder une bonne expérience terrain.

¹⁷ Il est toutefois impératif d'en vérifier le contenu avant le départ pour s'assurer qu'elles sont complètes.

Sécurité pour les guides de VHR

23.	Liste du contenu des trousse de réparation	B ¹⁸
24.	Liste du contenu des trousse de survie	B ¹⁹
25.	Menus	B
26.	Permis de conduire lorsque requis	A
27.	Plan d'urgence	A
28.	Préférences alimentaires	B
29.	Preuve de paiement du droit d'accès aux sentiers fédérés	A
30.	Vérification de l'ouverture des sentiers	A
31.	Vérification des prévisions météorologiques	A

¹⁸ Idem

¹⁹ Idem

Les départs : Les informations à transmettre aux participants

Cahier du participant : Page 55 et annexe 4

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Exposé• Exercice en sous-groupes• Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes pour la présentation de la théorie 10 minutes pour l'exercice 15 minutes pour le retour
Objectif(s) :	Déterminer les éléments d'informations que le guide doit transmettre aux participant avant le départ et en cours de route
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Présenter la théorie- Présenter l'exercice- Réaliser l'exercice- Animer la discussion

Contenu à développer :

Introduction du formateur

Nous sommes donc allés chercher les informations dont nous avons besoin et nous avons maintenant en main les documents requis. Avant de penser à partir en sentier, il convient également de vérifier les bagages mais surtout l'équipement de sécurité et les vêtements des participants :

- Casque protecteur conforme au Règlement sur les casques protecteurs
- Une visière ou des lunettes de protection
- Des gants et des chaussures adéquates (dans le cas d'un quad, des souliers ou des bottes, pas de sandales ou de chaussures ouvertes)
- Couches internes et externes de vêtements (haut et bas) en fonction de la température
- Accessoires (cagoule, cache-cou, sacs de transport, etc.)
- Vêtements de rechange

Les informations à transmettre aux participants

Il importe également de transmettre certaines informations concernant le déroulement de la sortie. Entre les informations sur le parcours, les règles de sécurité, les techniques de conduite, la logistique de voyage et bien d'autres aspects, il faut faire des choix. Quelles informations font partie d'un discours d'accueil ? Quelles informations doivent absolument être transmises tout juste avant le départ ? Quelles informations peuvent être

transmises plus tard, en sentier ? Quelles informations faut-il répéter constamment ?

Directives :

L'exercice qui suit a pour but de déterminer quelles informations sont à transmettre et quand faut-il les transmettre.

- Regrouper les apprenants en sous-groupes de 3 personnes.
- Leur distribuer les fiches cartonnées et leur demander de les classer selon le moment que chacune de ces infos devraient être transmises aux participants :
 - Accueil initial du groupe
 - Consignes de sécurité avant l'initiation
 - Consignes de sécurité avant le départ
 - Au le premier arrêt (max. 5km)
 - Rappels constants
- Prévoir un espace sur le mur pour afficher leurs réponses en 5 colonnes (une couleur de carton par colonne)
- Demander à un représentant par équipe de venir afficher ses réponses au mur
- Lancer une discussion sur les choix effectués par les équipes
- Distribuer aux apprenants l'annexe 4, qui présente les informations à transmettre classées.

NOTE AU FORMATEUR

Avant de colliger les réponses, il importe de mentionner que le choix du moment approprié de transmission des informations (accueil, avant départ, premier arrêt, rappels constants) peut varier d'une entreprise à l'autre et d'une sortie à l'autre. Le but de l'exercice n'est pas de déterminer une façon unique de classer ces informations mais plutôt de faire prendre conscience que les informations à transmettre sont nombreuses et qu'il faut donc les prioriser en leur attribuant un moment de transmission approprié, permettant ainsi d'alléger les consignes de sécurité avant le départ.



Le guide devrait aussi profiter de cette occasion pour établir son pouvoir d'expert et ainsi renforcer son pouvoir formel de guide. En ce sens, il doit se présenter en parlant de son expérience, de ses qualifications et des équipements. Du même coup, il doit mettre en confiance le client et ainsi démontrer qu'il saura réagir correctement devant toutes situations.

Note au formateur

Mentionner aux apprenants que les participants peuvent être nerveux au départ d'une randonnée. La plupart du temps, ils ne savent pas exactement comment l'activité va se dérouler sur le sentier. Il y a de bonnes chances que la nervosité ou l'excitation du moment leur cause une perte de mémoire temporaire. Il faut donc éviter de les saturer d'informations au départ. Aussi, il est préférable et même stratégique d'attendre à la première pause avant de parler de certains éléments.



Les départs : L'évaluation des habiletés des participants

Cahier du participant : Page 55

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Discussion en grand groupe
Durée :	10 minutes de discussion
Objectif(s) :	Comprendre l'utilité de l'évaluation des participant avant le départ
Stratégie :	Introduire l'importance de l'évaluation des habiletés des participants avant le départ en posant des questions aux participants

Contenu :

L'évaluation des habiletés des participants

Certains exercices de réchauffement sont recommandés pour permettre aux utilisateurs de se familiariser avec la conduite du véhicule avant le départ. Cette étape de familiarisation des utilisateurs avec le véhicule constitue également une occasion pour le guide d'observer les participants pour mieux connaître leur niveau de maîtrise avant le départ.

Note au formateur :

À titre d'exemple, on peut organiser un parcours avec des cônes comportant un slalom et un stationnement en marche arrière, avec un verre d'eau sur le capot. Celui qui renverse le moins d'eau gagne. Ou encore, demander aux passagers de faire ce même trajet en transportant un œuf dans une cuillère.

Discussion suggérée

Le formateur introduit cette section par des questions aux participants :

Pourquoi croyez-vous qu'il soit important de bien évaluer les habiletés des participants avant le départ ?

Réponses :

- Pour mieux positionner les participants dans le convoi
- Pour savoir sur qui jeter un œil plus particulièrement
- Pour mieux jauger la vitesse de croisière à imposer au groupe
- Pour savoir si le parcours retenu peut être effectué

Quels sont les avantages d'une telle approche ?

Réponses :

- Introduit les participants au fonctionnement du VHR avant de se retrouver en sentier
- Détend les participants
- Facilite le contact entre des participants qui ne se connaissent pas
- Réchauffe les muscles des participants
- Permet au guide d'accorder toute son attention à l'observation du groupe durant l'exercice
- Permet de constater bris mécaniques avant de se retrouver en sentier

L'ordre des participants dans le convoi

Cahier du participant : Pages 56-57 et annexe 5

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Exposé• Exercice en sous-groupes• Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes pour la présentation de la théorie 10 minutes pour l'exercice en sous-groupe 10 minutes pour le retour et la discussion en grand groupe
Objectif(s) :	Explorer les différents critères à considérer pour déterminer l'ordre des participants dans un convoi
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Présenter les éléments théoriques- Présenter l'exercice- Compléter l'exercice- Échanger sur les raisons de l'ordre proposé par le formateur

Note au formateur :

La plupart des guides d'expérience ont leur propre théorie sur le rang des participants. Il est important de bien faire comprendre aux apprenants que la détermination de l'ordre des participants dans le convoi peut varier considérablement et qu'il n'existe pas de règle universelle.

L'objectif final de cet exercice est d'abord et avant tout de faire comprendre aux apprenants qu'ils doivent établir eux-mêmes l'ordre des participants et ne pas laisser les participants le faire de manière aléatoire ou, pire encore, le faire de façon que les participants téméraires puissent s'exécuter librement.

Contenu à développer :

Il est impossible pour un guide de conserver un contact visuel avec l'ensemble des participants tout au long du parcours. Le tableau suivant illustre cette situation.

**Tableau du potentiel de contact visuel guide / participant
en milieu forestier**

Contact visuel				
Constant	Fréquent	Régulier	Sporadique	Nul
	Courbes serrées	Courbes larges	Lignes droites	
VHR no 1	Régulier	Fréquent	Constant	
VHR no 2	Sporadique	Fréquent	Constant	
VHR no 3	Sporadique	Régulier	Constant	
VHR no 4	Sporadique	Sporadique	Fréquent	
VHR no 5	Nul	Sporadique	Régulier	
VHR no 6	Nul	Nul	Régulier	
VHR no 7	Nul	Nul	Sporadique	
VHR no 8	Nul	Nul	Sporadique	

Information complémentaire

Tous les guides sont d'accord pour dire que la possibilité de contacts visuels avec les VHR du convoi varie passablement selon le terrain. En effet, les courbes et le couvert forestier amputent le champ visuel du guide.

Pire encore, la poussière levée par les VHR force parfois les participants à se distancer considérablement, rendant le contact visuel avec les participants pratiquement nul. Une planification stratégique des arrêts doit alors être mise en place.

Le positionnement des participants dans le convoi demeure l'un des atouts sur lequel le guide peut compter afin d'exercer une surveillance efficace de son

convoi en fonction du champ visuel dont il dispose. Le choix de l'ordre des participants devient donc un élément important de la gestion des risques.

L'organisation du convoi – quelques particularités

L'annexe 5 présente les facteurs particuliers dont il faut tenir compte dans l'organisation d'un convoi en présence de risques d'avalanche ou de risques associés au nuage de poussière.

Exercice :

- 1 Dans quel ordre positionneriez-vous les participants suivants ?



- 2 Où positionneriez-vous un VHR additionnel qui a dû être réparé juste avant le départ ?

Directive :

- Inviter les apprenants à former des sous-groupes de 3 afin de déterminer dans quel ordre devrait-on retrouver les participants ci-dessous :
- Reproduire sur une feuille mobile la liste des participants (sous forme de tableau) et noter les propositions des apprenants afin de lancer une discussion qui permettra de proposer la solution apparaissant dans le corrigé qui suit.

Corrigé :

Bien qu'il n'existe pas de formule magique ou de règle universelle, nous vous proposons ici des critères approximatifs qui facilitent la prise de décisions quant à l'ordre des participants dans le convoi :

Ordre proposé :

1. l'urbaine branchée : tout spécialement en début de randonnée, il est préférable de garder près de soi les participants qui ne semblent **pas totalement à l'aise avec la conduite** d'un VHR et de conjuguer le rythme de la randonnée avec celui de cette personne ; autrement, ils risquent de tenter de dépasser leurs limites pour suivre la personne de devant
2. Le VHR qui a dû être réparé juste avant le départ : on veut avoir à l'œil tout participant qui semble connaître des **problèmes mécaniques** afin de ne pas devoir rebrousser chemin trop longtemps pour retourner le voir s'il doit s'arrêter en cours de route
3. le sportif : il est préférable de garder près de soi tout participant que l'on croit **téméraire** ; on évitera ainsi la conduite-élastique (ralentir pour laisser le participant devant soit prendre de l'avance puis accélérer pour le rattraper)
4. le motard : une expérience préalable de conduite de moto de route confère parfois une **confiance illusoire** aux participants envers leur véhicule, sans oublier que les motards doivent se défaire du réflexe qui les amène à uniquement se pencher sur le côté pour tourner ; il est donc préférable de les garder près de soi, au moins au début de la randonnée
5. la photographe : certains participants n'hésiteront pas faire une courte pause pour prendre une photo ; il est donc préférable de reléguer ceux-ci vers l'arrière du convoi pour éviter qu'ils ne fassent arrêter tout le convoi
6. le vieux sage : on peut le mettre en toute dernière position du convoi ; règle générale, il n'est pas du type à faire des folies en sentier ; autre stratégie intéressante à développer après quelques heures de conduite peut être de positionner ce type de personnage au centre du convoi, devenant ainsi un guide intérimaire pour les participants circulant plus lentement alors que le guide encadrera les participants plus aguerris (dans le cas de groupes au sein desquels existe une grande disparité entre les compétences des participants)

Bien évidemment, l'ordre proposé peut évoluer durant le voyage. À titre d'exemple, il se peut que la photographe en ait assez de prendre des photos et décide de profiter du fait qu'elle ne soit pas dans le champ visuel du guide pour effectuer des manœuvres dangereuses.

Mais surtout, certaines personnes développent des compétences et aptitudes de conduite plus rapidement que d'autres, peu importe leur niveau au départ : l'urbaine branchée peut se révéler un meilleur pilote que le motard d'expérience.

Un fait demeure : la détermination de l'ordre des participants dans le convoi **doit relever du guide**. Il s'agit là d'un élément important dans la gestion sécuritaire du groupe.

2.3 En sentier : les arrêts



Cahier du participant : Page 58

Consignes :

Type d'activité :	• Discussion de groupe
Durée :	15 minutes
Objectif(s) :	Déterminer les motifs possibles et la fréquence des arrêts en sentiers
Stratégie :	- Démarrer la discussion avec des questions ouvertes - Compléter les éléments de réponses

Introduction :

Pourquoi s'arrête-t-on en sentier?

Quelles sont les raisons qui font en sorte que l'on doit prendre une pause?

À quelle fréquence doit-on s'arrêter?

Peut-on s'arrêter trop souvent?

Peut-on s'arrêter n'importe où? N'importe comment?

Quels comportements sécuritaires doit-on adopter?

Contenu à développer :

En sentier : les arrêts

Dès le départ, vous savez qu'il faudra planifier des arrêts en sentier :

- Repos des participants
 - Fatigue accumulée
 - Longue soirée ou nuit écourtée
 - Décalage horaire
 - Portion technique
 - Après une sortie de piste ou un moment stressant
 - Niveau de forme physique et santé variable d'un individu à l'autre, parfois tributaire de l'âge
 - Hydratation, surtout l'été
- Pauses toilettes
 - Penser aux dames pour qui il est plus difficile d'uriner

Sécurité pour les guides de VHR

- Mentionner à l'avance où se trouvent les toilettes afin que les participants puissent gérer adéquatement leurs envies
- Repos des véhicules
 - Température ambiante élevée pouvant causer une surchauffe du moteur
 - Traverse de lac ou de sentier glacé avec motoneige munies d'un système de refroidissement liquide
 - Radiateur ou filtre à air bouché par la poussière ou la boue
- Ravitaillement en essence
 - Garder son casque pendant le ravitaillement
 - Prévoir et annoncer la procédure de ravitaillement (fil de cloche à enlever, type de carburant, quantité à mettre, un à un ou tous ensemble, où se diriger une fois que le plein est fait, etc.)
- Autres
 - Fumeurs
 - Photos
 - Interprétation du milieu
- Profiter des arrêts pour :

Corrigé :

- Vérifier les niveaux d'essence. *Vérifier aussi que la jauge d'essence n'est pas gelée.*
- Vérifier si les bagages sont toujours bien arrimés
- Vérifier si les ventilateurs fonctionnent (quad)
- Vérifier pour des crevaisons lentes - *slow leak* (quad)
- Vérifier la présence de particules de caoutchouc sur le marchepied gauche - courroie usée (motoneige)
- Vérifier l'état psychologique des participants
- Vérifier le confort physique des participants
- Encourager les participants à s'hydrater
- Informer les participants de la distance restante à parcourir et du type de sentier
- Rappeler les consignes et donner des instructions sur la sécurité

- Choisir un endroit approprié et sécuritaire :

Corrigé :

- Penser à la longueur du convoi et aux autres utilisateurs de sentier venant par devant et par derrière
- À l'abri du vent s'il fait froid
- À l'ombre s'il fait chaud
- Si possible, opter pour un endroit offrant un beau point de vue
- Si possible, opter pour un endroit qui vous donne l'occasion de procéder à l'interprétation du milieu

- Imposer une dynamique de calme et de « non-empressement » avant de repartir. Beaucoup d'accidents surviennent lorsque les gens sont anxieux de repartir. Ils peuvent alors effectuer de mauvaises manœuvres, comme percuter l'arrière du véhicule devant eux.
- Limiter la durée et le nombre d'arrêts lorsque le groupe garde une cadence lente.
- Inversement, imposer des arrêts plus fréquents lorsque les membres du groupe semblent fatigués ou que certains participants dérogent des consignes de sécurité prodiguées au départ.

Bilan du module 2

Consignes :

Type d'activité :	Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Assimiler les notions vues pendant la formation
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Faire une brève synthèse du contenu du module- Leur demander ce qu'ils ont trouvé intéressant, ce qu'ils retiennent du module- Les amener à verbaliser les éléments sur lesquels ils auront à travailler

- Le leadership n'est pas acquis. Ce n'est pas parce que le guide dispose de pouvoirs d'influence formel et d'expert qu'il saura demeurer le leader.
- Le guide doit savoir adapter son style de leadership en fonction de la situation
- Il existe plusieurs documents à obtenir et plusieurs informations à diffuser avant de partir avec un groupe. Conséquemment, il convient de les séparer en blocs.
- L'évaluation des habiletés des participants est importante car elle permet de déterminer l'ordre dans le convoi.
- L'ordre dans le convoi peut varier en cours de route.
- La gestion sécuritaire des arrêts fait appel à une stratégie que l'on doit prévoir d'avance.

Module 3

La planification des sorties : « Profiter du calme avant la tempête »

Les objectifs du module



Cahier du participant : Page 60

Consignes :

Type d'activité :	• Exposé
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter les objectifs de ce module
Stratégie :	- Passer avec eux les objectifs du module

Contenu à présenter :

À la fin de ce module, vous serez en mesure de :

- Utiliser un plan de gestion des risques;
- Expliquer l'utilité et le fonctionnement des différentes composantes d'un plan d'urgence.

Introduction – Le rôle du guide dans la gestion des risques

Consignes :

Type d'activité :	• Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter le rôle du guide dans la gestion des risques
Stratégie :	- Démarrer la discussion en sollicitant les apprenants - Compléter la discussion avec les éléments théoriques

Introduction du formateur

Le formateur introduit cette section par une réflexion sur le rôle du guide dans la gestion des risques. Les questions suivantes servent à animer cette discussion

Qui peut nous rappeler de la définition de gestion des risques ?

La gestion des risques est un exercice par lequel on identifie les risques associés à une activité pour ensuite en mesurer la probabilité et la gravité des conséquences dans le but d'appliquer la mesure appropriée : le réduire, le transférer, l'éliminer, ou l'accepter.

Selon vous, quel rôle le guide a-t-il à jouer dans la gestion des risques ? Quelles sont ses responsabilités ?

L'élaboration d'un plan de gestion des risques relève du gestionnaire. En utilisant l'information qui lui est disponible, celui-ci verra à déterminer les pratiques à mettre en place. Le guide a néanmoins un rôle important à jouer dans l'élaboration de ce document. C'est en effet à partir des observations, des commentaires et des expériences du guide sur le terrain que pourra être finalisé le plan de gestion des risques.

Mais surtout, une fois que le plan de gestion des risques est élaboré, *l'application du plan* revient en grande partie au guide. En effet, le guide doit s'assurer de bien comprendre ce que son employeur attend de lui en matière d'encadrement sécuritaire et doit mettre en application les directives qui lui sont personnellement adressées : révision de l'itinéraire, procédure d'appels quotidiens, traverses de passage nécessitant une attention particulière, matériel à apporter, etc.

Encore plus important que ces prescriptions techniques, le guide doit constamment appliquer l'approche de gestion des risques (identifier, qualifier et traiter le risque) dans son travail d'encadrement. Il doit continuellement être à l'affût des risques. Le guide doit adopter une méthode d'encadrement sécuritaire qui se traduit par des attitudes, des comportements et un leadership appropriés.

C'est donc à dire que le guide a un rôle fort important à jouer dans la gestion des risques! En fait, *le guide et le gestionnaire doivent faire équipe* pour gérer les risques!

Pour toutes sortes de raisons, il arrive parfois que certaines entreprises ne disposent pas d'un véritable plan de gestion des risques. Que peut faire le guide dans cette situation ?

De prime abord, il importe d'informer son employeur de l'importance d'un tel exercice. Rappelons-nous les dispositions de la loi que nous avons vues au module 1 : *le guide et son employeur peuvent faire l'objet de poursuites s'ils ne remplissent pas adéquatement leur rôle de pourvoyeur d'activité, lequel comprend l'encadrement sécuritaire!* Du reste, un guide est tout de même en mesure de procéder à une analyse sommaire du risque par lui-même.

N'oublions jamais que lorsque survient un incident de parcours, c'est le guide qui se retrouve dans le pétrin!

3.1 Le plan de gestion des risques



Cahier du participant : Pages 61 à 63

Consignes :

Type d'activité :	Exposé
Durée :	10 minutes
Objectif(s) :	Présenter les composantes du plan de gestion des risques
Stratégie :	- Présenter les éléments théoriques - Au besoin, appuyer la théorie avec des exemples tirés de cas vécus

Introduction du formateur

Nous avons vu qu'il existe trois dimensions dans la gestion des risques : identifier, qualifier et traiter le risque. Cette approche en trois étapes doit être répétée à trois reprises - avant, pendant et après l'activité - définies ci-après par trois niveaux de prévention. Le guide et le gestionnaire ont chacun des tâches à prévoir à chaque étape. Les tâches précises peuvent varier d'une entreprise à l'autre mais l'esprit demeure le même.

Contenu à développer

Prévention primaire

La prévention primaire fait références aux tâches liées à l'évaluation du potentiel d'accident (avant que l'activité ne débute) et les mesures à prendre pour diminuer le risque

Quelques exemples :

Tâches du gestionnaire	Tâches du guide
Prévoir la formation des guides	Tenir ses formations à jour
Évaluation du parcours, de son environnement et identification des difficultés afférentes	Consulter les différentes cartes des secteurs ciblés par l'itinéraire
Déterminer le niveau technique requis des participants	Contacteur clubs, relais, pourvoiries et autres intervenants sur les sentiers pour connaître l'état des sentiers

Déterminer le niveau technique requis du guide	Effectuer des tests de communication (fonctionnement normal, charge des piles, etc.)
Établir les ratios d'encadrement guide / client	Vérifier matériel personnel et matériel de groupe
Procédures d'entretien mécanique	Vérifier les prévisions météorologiques
Identification d'un ange-gardien, etc.	Préparer et répéter son briefing de départ, etc.

Prévention secondaire

La prévention secondaire fait référence aux mesures à prévoir pour détecter et prévenir les accidents, une fois l'activité en cours, et aux procédures à mettre en place lorsque l'accident se produit.

Quelques exemples :

Tâches du gestionnaire	Tâches du guide
Déterminer le contenu des « briefings »	Communiquer efficacement les « briefings »
Déterminer les rôles et les responsabilités des intervenants en cas d'urgence*	Vérifier le formulaire médical des participants
Déterminer le matériel d'urgence*	Identifier les comportements à risque et apporter les correctifs requis
Déterminer les moyens de communication à utiliser*	Constamment analyser le sentier afin d'identifier les risques
Établir un plan de territoire*	Demeurer à l'affût des problèmes de santé des clients (engelures, coup de chaleur, déshydratation, fatigue, etc.)
Établir les procédures médicales, d'urgence et d'évacuation*	Demeurer à l'affût des problèmes mécaniques (lisses usées, crevaison, suspension mal ajustée, etc.)
Établir les procédures de gestion	Enclencher les mesures d'urgence,

des relations publiques et médiatiques, en cas d'incident médiatisé, etc.	etc.
---	------

* Constituante du plan d'urgence

Prévention tertiaire

La prévention tertiaire fait référence aux tâches liées à l'évaluation des mesures en place et les corrections à prévoir afin d'améliorer les procédures de gestion de la sécurité ou de remédier à une situation problématique.

Quelques exemples :

Tâches du gestionnaire	Tâches du guide
Si applicable, contacter les intervenants touchés par l'incident	Effectuer le débriefing avec les participants
Analyser le rapport de voyage	Compléter le rapport de voyage
Si applicable, analyser le rapport d'accident	Si applicable, compléter le rapport d'accident de l'entreprise
Tenir une réunion avec le guide	Tenir une réunion avec le gestionnaire
Voir au perfectionnement du personnel	Au besoin, suivre une formation ou se documenter
Appliquer les modifications à apporter à la documentation, etc.	Partager l'information avec le reste de l'équipe de guides, etc.

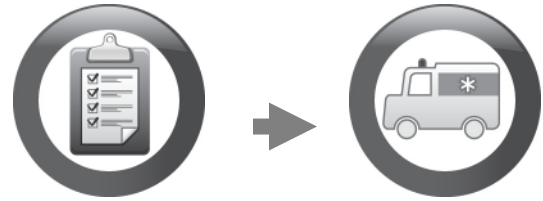
Information complémentaire

Les multiples formes du plan de gestion des risques

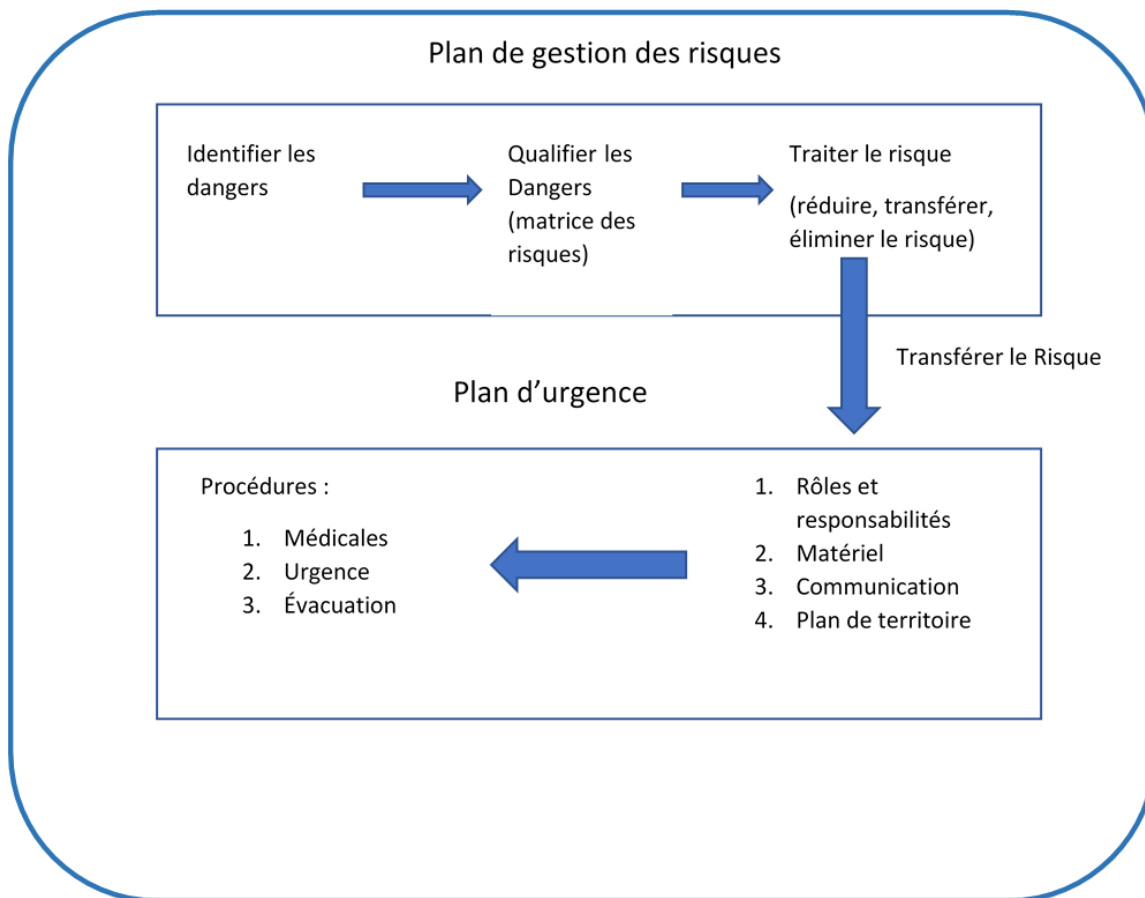
Un plan de gestion des risques peut prendre différentes formes. Certaines entreprises privilégieront une approche documentaire détaillée point par point, d'autres opteront pour une formule matricielle plus résumée. Peu importe la forme, les procédures du doivent permettre l'élaboration d'un plan d'urgence décrivant les rôles et responsabilités du guide et des autres membres de l'équipe, notamment à l'égard du matériel d'urgence, des communications disponibles et des procédures d'urgence



La gestion des risques : de la planification à l'application des mesures d'urgence



Les étapes à prévoir



Source : Emmanuel Laferrière, guide et formateur

La gestion des risques en sentier



Cahier du participant : Page 65-66

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Exposé• Exercice en sous-groupes• Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes pour la présentation de la théorie 10 minutes pour l'exercice 15 minutes pour le retour
Objectif(s) :	Présenter une méthode de gestion des risques
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">• Présenter les éléments théoriques• Présenter l'exercice et leur laisser du temps pour le réaliser• Effectuer un retour en grand groupe en commentant les propositions des différents sous-groupes et en présentant les éléments de réponse proposés au manuel du formateur

Introduction du formateur

Nous avons vu que le guide a son lot de travail à l'égard de la gestion des risques. Si le guide dispose habituellement d'un peu de temps pour réaliser les tâches prévues dans la prévention primaire (avant que l'activité ne débute) et dans la prévention tertiaire, il en est tout autre dans la prévention secondaire (une fois que l'activité est en route). Il faut bien souvent *prendre des décisions rapidement* et ce, en tenant compte de *multiples facteurs*. Il importe alors de se donner une méthode de travail qui facilitera la prise de décision.

On peut probablement répertorier autant de passages nécessitant une attention particulière que de kilomètres de sentiers ! Il serait fastidieux de tenter de proposer une méthode pour chacun de ces passages. Nous vous proposons une méthode commune pour les affronter.

Contenu à développer :

Prendre les bonnes décisions

La gestion des risques est d'abord et avant tout une question d'anticipation :

- Premièrement, il s'agit d'anticiper, prévoir, identifier les risques.
- Il faut par la suite anticiper et prévoir quelles sont les probabilités que le risque se réalise et quelles sont les conséquences possibles.

- Enfin, on doit prévoir quelle est la meilleure décision à prendre pour éliminer, réduire ou transférer les risques. À ce niveau, une bonne stratégie peut être d'anticiper les décisions avant même de devoir les prendre. Concrètement, cela signifie que, si vous traversez une zone présentant des difficultés techniques ou un passage nécessitant une attention particulière, il faut :
 - Ralentir la cadence et jeter de fréquents coups d'œil derrière pour diminuer le potentiel de sorties de piste (au besoin arrêter le groupe et donner des consignes);
 - Mais aussi, avant même que ne se produise une sortie de piste, il faut commencer à réfléchir sur les éléments liés à la gestion d'une situation d'urgence. Par exemple :
 - Luminosité restante;
 - Communications possibles;
 - Route la plus proche;
 - Infrastructure chauffée la plus proche, etc.

Lorsque le risque est identifié et que vient le temps de prendre une décision en sentier, comment s'y prendre ?²⁰

1. Faire le vide et se concentrer;
2. Faire un inventaire préliminaire des options;
3. Réfléchir à des options alternatives;
4. Obtenir le plus d'information possible sur chaque option;
5. Utiliser cette information et déterminer les probabilités d'occurrence ainsi que le niveau de gravité des conséquences associées à chacune de ces options;
6. Choisir l'option qui offre le meilleur rapport risque / bénéfice.

Attention : Les passages nécessitant une attention particulière ne sont pas des occasions de tester les compétences des participants ! Ce sont plutôt des situations qui permettent de différencier un guide conscientisé d'un guide improvisé.

Exercice : Gérer le risque en sentier

Directives :

- Former des sous-groupes de 3 ou 4 personnes
- Chaque sous-groupe doit :

²⁰ Adapté de John Graham. *Outdoor Leadership*. The Mountaineers. 1997.

- Déterminer au moins deux options pour le scénario proposé (ou plus si possible)
- Déterminer les risques et bénéfices pour chacune des options soumises. *Mentionner qu'en certaines situations, il se peut qu'il n'existe pas de risques pour l'une ou l'autre des catégories de risques (humains, environnementaux et matériels) tout autant qu'il se peut qu'il existe plusieurs risques pour une même catégorie.*
- Proposer la meilleure option en comparant le rapport risque / bénéfice des options qu'ils proposent.

Scénario :

- 29 janvier 15h30
- -16 degrés
- Fortes précipitations de neige, visibilité réduite
- Groupe de six motoneigistes intermédiaires, tous en duo.

Le groupe a complété 130 kilomètres d'un itinéraire de 160 kilomètres en zone isolée (aucun service hormis le point de départ et d'arrivée - le repas du midi fut un lunch en refuge). Le groupe doit se rendre à une pourvoirie pour y passer la nuit.

Les réservoirs de deux motoneiges sont presque vides car on a roulé plusieurs kilomètres avec une bougie brûlée. Le guide n'a qu'un seul bidon d'essence supplémentaire, de dix litres.

Le guide arrive devant un grand lac balisé qu'il est censé traverser. Il sait qu'il y a parfois de la gadoue sur le lac. Il hésite car la visibilité est presque nulle. Toutefois, contourner le lac par un autre sentier balisé ajouterait 23 kilomètres à l'itinéraire prévu.

Quelles sont vos options?

Pour chacune de ces options, quels sont les risques et bénéfices?

Quelle option devrait-on privilégier?

Sécurité pour les guides de VHR

Corrigé : Option 1 - Traverser le lac

Risques	-			Bénéfices	+		
	Probabilité	Conséquence	Importance		Probabilité	Conséquence	Importance
Égarer un ou des participants	2	5	10	Arriver selon l'horaire prévu	3	1	3
Miner le moral de participants apeurés de traverser dans de telles conditions	1	2	2				
S'enfoncer dans la gadoue	2	4	8				
Total : 20				Total : 3			

Corrigé : Option 2 : Prendre le sentier

Risques	-			Bénéfices	+		
	Probabilité	Conséquence	Importance		Probabilité	Conséquence	Importance
Manquer d'essence	4	3	12	Itinéraire sécuritaire	4	4	16
Total : 12				Total : 16			

Sécurité pour les guides de VHR

Corrigé option 3 : Prendre le sentier en contactant au préalable la pourvoirie et leur demander que quelqu'un vienne en sens inverse avec des bidons d'essence

Risques	Probabilité	-		Bénéfices	Probabilité	+	
		Conséquence	Importance			Conséquence	Importance
Manquer d'essence	4	1	4	Itinéraire sécuritaire	4	4	16
				Expérience de qualité	1	2	2
Total : 4				Total : 18			

Corrigé option 4 : Changer les bougies, siphonner de l'essence à partir des autres motoneiges et prendre le sentier

Risques	Probabilité	-		Bénéfices	Probabilité	+	
		Conséquence	Importance			Conséquence	Importance
Arriver en retard sur l'horaire prévu	2	1	2	Itinéraire sécuritaire	4	4	16
				Expérience de qualité	2	2	4
Total : 2				Total : 20			

Attention : Les passages nécessitant une attention particulière ne sont pas des occasions de tester les compétences des participants ! Ce sont plutôt des situations qui permettent de différencier un guide conscientisé d'un guide improvisé.

3.2 Le plan d'urgence

Cahier du participant : Page 67

Consignes :

Type d'activité :	• Exposé
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter une proposition de distribution de rôles et de responsabilités pour un plan d'urgence fictif
Stratégie :	- Présenter les éléments théoriques

Introduction du formateur :

Nous avons vu que le plan d'urgence comporte plusieurs facettes :

- Les rôles et responsabilités des intervenants
- Le matériel d'urgence
- Les communications
- La cartographie

La mise en commun de ces informations permet de déterminer les procédures à activer lors de situations d'urgence. Jetons un coup d'œil à chacune d'elles.

Contenu à développer :

Le plan d'urgence : les rôles et responsabilités

La première facette du plan d'urgence nous amène à identifier des individus et des organismes impliqués dans la gestion de la situation d'urgence. Cette étape est relativement simple. Il s'agit de :

- Déterminer les personnes responsables de l'application du plan d'urgence (il est à noter que l'application de plusieurs de ces composantes du plan d'urgence revient au guide);
- Déterminer le rôle du personnel en place pour chaque situation d'urgence : le ou les assistants-guides et stagiaires, l'ange-gardien, le gestionnaire de l'entreprise, les autres employés demeurés au camp de base;

- Identifier un participant qui agira en tant que leader dans le cas où le guide serait inconscient ou incapable de diriger les opérations à la suite d'un incident;
- Mais surtout, déterminer l'identité et les coordonnées des individus et des organismes à contacter en cas d'urgence, tels que :
 - Ange-gardien
 - SPU (911 ou 310-4141 pour les municipalités non desservies par le 911 ou par cellulaire *4141)
 - Hôpitaux
 - CLSC et cliniques
 - Centre antipoison (<https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/centre-antipoison-du-quebec/capq-accueil>)
 - Ligne info-santé (811 ou CLSC)
 - SQ (<https://www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre/>)
 - Air Médic et autres services d'urgence aéroportés
 - Camp de base de l'entreprise
 - Bureau de l'entreprise
 - Centre de location
 - Téléphones cellulaire et résidentiel de l'employeur
 - Conservation de la faune
 - Hydro-Québec
 - Urgence environnementale
 - Météo
 - SOPFEU
 - Garage
 - Concessionnaire
 - Contacts personnels
 - Services de taxi
 - Clubs de VHR
 - Services de remorquage sur plateforme

Note au formateur :

Souligner aux participants qu'il n'existe pas de recette miracle sur l'identité ou l'ordre des individus et organismes à contacter en cas d'urgence : chaque situation doit être évaluée de manière à rendre la meilleure décision compte tenu des circonstances. Le fait demeure, il est **obligatoire en vertu de la loi de contacter les forces policières dans le cas d'un accident avec blessé.**

Mentionner aux participants que les listes des numéros de téléphone des bureaux de district de la Sûreté du Québec et des centrales régionales d'appels d'urgence se trouvent à <https://www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre/>



Le plan d'urgence : le matériel



Cahier du participant : Pages 68 à 70

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Exercice en sous-groupes• Discussion en grand groupe• Exposé
Durée :	10 minutes pour l'exercice en sous-groupe 15 minutes pour le retour
Objectif(s) :	Présenter une liste de matériel à apporter en cas de situation d'urgence
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">• Présenter l'exercice et leur laisser du temps pour le compléter• Effectuer un retour en grand groupe en distribuant et présentant l'outil• Présenter les informations reliées aux trousse de premiers soins

Directives :

- Diviser le groupe en 3 sous-groupes.
- Demander à chacun de déterminer les 10 éléments ou items qu'ils considèrent essentiel pour chacune des trousse ci-dessous :
 - Matériel que le guide devrait avoir en tout temps sur lui
 - Trousse de réparation et d'entretien de VHR
 - Trousse d'urgence d'été
 - Trousse d'urgence d'hiver
- Une fois l'exercice lancé, le formateur prépare 4 feuilles mobiles (1 pour chaque trousse)
- Une fois l'exercice complété, écrire les éléments qui font consensus pour les 3 groupes pour chacune des trousse
- **Corrigé** : Référez les participants aux listes apparaissant à l'annexe 6.

Note au formateur

Le guide devrait avoir en tout temps sur lui *de quoi couper, faire du feu, éclairer et communiquer.*

Le plan d'urgence : le matériel

La deuxième partie du plan d'urgence concerne le matériel. Est-ce nécessaire de le mentionner, la possession de matériel adéquat peut influencer de façon significative le niveau de succès d'une intervention d'urgence :

- **Matériel que le guide devrait avoir en tout temps sur lui :**

- **Trousse de réparation et d'entretien de VHR :**

Note au formateur :

Il est important de souligner aux apprenants que les listes que vous proposez ne sont *pas définitives*. Bien évidemment, ces listes sont évolutives et doivent être adaptées à la réalité de chaque entreprise. Le but de l'exercice est de faire prendre conscience de la quantité de matériel de réparation, d'entretien et d'urgence que l'on doit considérer prendre avec soit avant de partir.



Les troussees de premiers soins

- Il importe d'adapter le contenu de la trousse à l'activité et aux blessures susceptibles d'en découler.
- Le contenu d'une trousse de premiers soins d'hiver ne diffère pas beaucoup de celle d'été mais exige une gestion différente. En effet, plusieurs items devront être protégés du froid, tels que les onguents, les pansements hydratants, les gelées, etc.
- Il importe que le contenu de la trousse de premiers soins respecte celui qui est proposé lors des cours de premiers soins.

Note au formateur

Outre ces trois éléments le contenu d'une trousse de premiers soins ne sera pas abordé davantage au cours de cette formation. Des cours spécialisés s'intéressent déjà à cette question

Il est également suggéré d'indiquer dans le plan d'urgence l'emplacement des planches dorsales et remorques ou traîneau d'évacuation, pour autant qu'on en connaisse l'emplacement, pour en informer les SPU au besoin.



Le plan d'urgence : les communications



Cahier du participant : Pages 71 à 78 et annexe 14

Consignes :

Type d'activité :	• Exposé
Durée :	5 minutes pour les notions légales 30 minutes pour les différents moyens de communication 20 pour la portion de transmission
Objectif(s) :	Présenter différents outils de communication à utiliser en situation d'urgence Présente le contenu d'un appel d'urgence
Stratégie :	- Présenter les éléments théoriques

Contenu à développer :

Le plan d'urgence : les communications

Notions légales

Les communications sont une partie intégrante des mesures d'urgence puisqu'elles sont nécessaires pour obtenir de l'aide extérieure. De plus, les articles 7 et 8 du Règlement sur les véhicules hors-route stipulent que l'on doit aviser les autorités concernées, en cas d'accident avec blessure(s) ou lorsqu'un véhicule doit être remis suite à un accident :

- **Article 7.** *Lors d'un accident au cours duquel une personne a subi un préjudice corporel, le conducteur d'un véhicule hors route, impliqué dans l'accident, doit faire appel à un agent de la paix afin que celui-ci puisse rédiger un rapport et en faire parvenir une copie à la Société de l'assurance automobile du Québec dans les huit jours suivant l'accident.*
- **Article 8.** *Le conducteur d'un véhicule hors route impliqué dans un accident doit, si le véhicule est complètement détruit, en informer sans délai la Société de l'assurance automobile du Québec.*

Il importe donc de disposer d'outils de communication en tout temps ou, à tout le moins, en des moments et des endroits précis durant la sortie.

1) Téléphone cellulaire

Avantages : D'utilisation courante et simple, pratique (peu coûteux, petit et léger).

Désavantages : Couverture limitée ; il peut être intéressant de noter sur une carte-maîtresse les endroits d'où il est possible d'obtenir une connexion (souvent des sommets).

Considérations spéciales : Possibilité d'utiliser la messagerie texte lorsque la réception est mauvaise ; possibilité de pré-enregistrer des messages-texte ; possibilité d'être repéré par satellite ; fonction de géolocalisation disponible.

Il est aussi possible d'y joindre un amplificateur de signal (Ex : Globalstar Mobile Hotspots & Signal Booster).

Vous pouvez trouver une carte à jour pour votre compagnie de cellulaire sur le Web.

Note au formateur : Idéalement, on présenterait ici une carte à jour de la couverture de téléphonie cellulaire.

2) Téléphone satellite

Avantage : Couverture étendue.

Désavantages : Coûteux, un peu encombrant et fragile, notamment face aux intempéries et à une couverture végétale dense.

Les principaux fournisseurs au Québec :

Globalstar

- Les appels 911 sont automatiquement transférés à la centrale d'appels d'urgence d'Ottawa et non pas à la centrale régionale d'où origine l'appel. En effet, tous les appareils Globalstar canadiens sont enregistrés dans le code régional 613 par défaut. Les gens d'Ottawa ne pourront alors que balancer l'appel vers le bureau de district de la SQ que vous leur indiquerez. Il demeure donc préférable de procéder à une triangulation d'appel.
- Site web: <https://www.globalstar.com/fr-ca/solutions/emergency-remote-communications>

Iridium

- De son côté, Iridium ne permet pas de faire des appels 911 ou XXX-310-4141 ni des appels 1-800. En cas d'urgence, la triangulation d'appels devient donc nécessaire.
- Site web: <https://www.iridium.com/solutions/recreation/outdoor/>

Inmarsat

- Site web: <https://www.iridium.com/solutions/recreation/outdoor/>

3) Dispositifs de communication d'urgence

InReach - communicateur par satellite portable (abonnement requis)

- Couverture satellitaire mondiale d'Iridium à 100 % permettant la messagerie texte bidirectionnelle de n'importe où (abonnement à des services satellites requis)
- Envoi un SOS interactif au centre de recherche et de sauvetage actif à toute heure du jour
- **Appareils:**
 - inReach SE+
 - inReach
- **Pour information**
Site Internet : <https://discover.garmin.com/fr-CA/inreach/personal/>

Dispositif Spot - technologie par satellite (abonnement requis)

- Envoi un SOS au centre international de coordination des mesures d'intervention en cas d'urgence. Le GEOS transmet ensuite votre position GPS et de l'information aux équipes locales d'intervention
- **Pour information**
Site Internet : <https://www.findmespot.com/fr-ca/about-spot/how-it-works>

Balise de localisation personnelle

Montres intelligentes avec fonction SOS GPS

4. Autres moyens

Talkies-walkies FRS, Radios VHF

Information complémentaire

Il existe aussi d'autres outils de communication mais ils comportent généralement plus de désavantages que d'avantages pour un guide de VHR. À titre d'exemple, la portée des FRS (walkie-talkie) est très limitée ; l'utilisation de radios VHF marine par des utilisateurs terrestres frôle l'illégalité et est limitée en milieu forestier ; les radios VHF FM peuvent offrir une portée relativement étendue mais l'utilisateur doit payer pour obtenir sa propre fréquence et pour l'utilisation du réseau des antennes répétitrices et se voit limité par la couverture des antennes répétitrices.

5. Signalisation d'urgence

Fusée de détresse

Feu de signalisation

Signaux air-sol

Miroir

Information complémentaire

Enfin, il existe également quelques outils ou méthodes qui permettent d'indiquer à une équipe de pisteurs éventuels l'endroit où vous vous trouvez. Encore faut-il que vous disposiez au préalable de moyens de communication pour mettre en branle des recherches !

Note au formateur : Pour utiliser une radio marine en toute légalité, l'utilisateur doit tout d'abord obtenir un certificat d'opération radio marine ; il doit également en faire une « utilisation marine ». Toute utilisation terrestre est illégale. L'utilisation de la radio marine pour une activité de VHR ne peut donc pas être le standard de communication d'urgence. Toutefois, elle pourrait être tolérée si jamais le standard prévu s'avérait défectueux.

Plan de communication

Le plan de communication comporte deux éléments principaux :

- Une liste d'individus et d'organismes

Cette liste doit être élaborée en tenant compte des rôles et responsabilités que nous avons vus précédemment.

- Les communications alternatives

Essentiellement, il s'agit d'un document qui indique quels sont les outils de communication disponibles tout au long de l'itinéraire. Il peut s'agir d'une liste ou d'une carte géographique annotée, cette dernière étant plus efficace si elle se juxtapose au plan de territoire que nous verrons dans la prochaine section. On prendra donc soin de noter la présence de :

- ✓ Pourvoiries, relais, camps forestiers, résidences privées, chalets, cabines téléphoniques, etc. ;
- ✓ Leurs outils de communication disponibles;
- ✓ Leur numéro de téléphone ou canal;
- ✓ Leur emplacement exact sur une carte et les distances à parcourir (idéalement mesurées en km et en temps);
- ✓ Les notes spécifiques, par exemple : ouvert seulement l'été, doit parcourir trois km sur un chemin public asphalté, pas certain d'être ouvert la saison prochaine, etc. Lorsque le guide ou l'entreprise ne dispose pas de moyens de communication ou bien qu'ils soient hors d'usage, l'alternative s'avère le plan de communication.

Information complémentaire

Un plan de communication devrait être prévu pour chaque itinéraire, peu importe les outils de communication dont on dispose. En effet, tout dispositif de communication peut se retrouver avec des piles à plat...

Le guide devrait aussi informer ses participants des outils de communication dont il dispose et de leur méthode d'utilisation. De cette façon, si le guide se retrouvait dans l'impossibilité d'assumer ses fonctions, les participants seraient tout de même en mesure d'appeler à l'aide.

Note au formateur : Mentionner aux apprenants qu'il est préférable de privilégier l'utilisation de ses propres moyens de communication plutôt que de se limiter à l'utilisation d'un plan de communication. Ce dernier ne devrait être utilisé qu'en cas de défaillance des moyens de communication dont on dispose.

Transmission d'information

Introduction du formateur

À partir du moment où a été prise la décision de contacter l'aide extérieure, il importe de savoir quoi dire avant de passer un appel ! Un calepin et un crayon seront fort utiles à ce moment. Prenons ici l'exemple d'une évacuation assistée.

Transmission d'information

Évacuation assistée de services « pré hospitaliers » d'urgence (spu)

La première étape d'une évacuation assistée des SPU consiste à entrer en contact avec le centre d'appel d'urgence :

- Avec une **ligne terrestre** : 911
- Avec un téléphone **cellulaire** : 911 ou *4141
- Avec un téléphone satellite **Iridium** : il n'est pas possible de composer le 911 ni le XXX-310-4141 avec un tel appareil. Deux solutions s'offrent donc :
 - Contacter directement les centrales régionales d'appel d'urgence - l'équivalent de composer le 911 - ou des bureaux de district de la Sûreté du Québec (<https://www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre/>).
 - Triangulation d'appel : contacter une tierce personne qui à son tour entrera en contact avec les SPU ou la Sûreté du Québec. Désavantage : information de deuxième main, tant qu'un contact direct n'a pas été établi avec les SPU ou la SQ.
- Avec un téléphone satellite **Globalstar** : trois approches sont possibles :
 - Composer le 911 vous mettra en contact avec la centrale d'appel d'urgence d'Ottawa et non pas à la centrale régionale d'où l'origine de l'appel. Les gens d'Ottawa ne pourront alors que balancer l'appel vers le bureau de district de la SQ que vous leur indiquerez.
 - Contacter directement les centrales régionales d'appel d'urgence ou les bureaux de district de la Sûreté du Québec;
 - Triangulation d'appel.

QUI? QUOI? OÙ? Nommez-vous, identifiez-vous en tant que guide puis décrivez la situation en une seule phrase, courte et précise, en incluant votre localisation :

Ex. : « *Mon nom est Fortin. Je suis guide de motoneige. J'ai un blessé grave à évacuer dans le sentier de motoneige 383 entre Laterrière et Ferland-Boileau* »

Il est approprié aussi de donner le **numéro de téléphone** que l'on utilise (cellulaire, satellite ou autre) afin que le préposé puisse vous rappeler si la ligne coupe.

Le préposé identifiera d'abord votre besoin. Par la suite, il vous posera plusieurs questions sur votre localisation afin d'identifier avec précision l'endroit précis dans lequel vous vous trouvez pour ensuite identifier les routes principales permettant de se rendre le plus près possible du site. Votre **connaissance du territoire** peut alors s'avérer fort utile.

Ex. : *La Zec Mars-Moulin dans laquelle vous vous trouvez a plusieurs accès : un par le secteur de l'arrondissement de la Baie, un par la Route 175 et un autre par Ferland-Boileau. Le fait de connaître votre positionnement contribue à accélérer l'arrivée des secours.*

Il pourrait également être intéressant de connaître vos **coordonnées GPS**. Elles ne seront pas utiles pour le service ambulancier mais pourraient être utilisées par la

Évacuation assistée de services « pré hospitaliers » d'urgence (spu)

Sûreté du Québec, AirMédic ou d'autres services de sauvetage.

Le préposé vous posera plusieurs questions sur l'état de la victime afin d'établir la priorisation de l'appel. C'est ce qu'on appelle le protocole d'urgence. On vous questionnera donc sur :

- Nombre de victimes, sexe et âge de chacun;
- Mécanisme de l'accident : qu'est-il arrivé?
- Niveau de conscience : éveillé, confus ou inconscient?
- Respiration : bonne, difficile ou nulle?
- Symptômes : type de blessures observées.
- Hémorragie : perte de sang?
- Est-ce qu'elle a mal à la poitrine (surtout si plus de 35 ans).

En plus des questions du protocole d'urgence, il se peut que l'on vous pose des questions relatives à :

- La présence de dangers pour les intervenants;
- L'accessibilité des lieux;
- Les actions prises jusqu'à maintenant;
- La possibilité de communiquer avec vous.

Une fois l'appel complété, soyez patient et n'oubliez pas de gérer les autres membres du groupe! Durant l'intervalle, vous pouvez aussi communiquer avec une infirmière d'Info-Santé qui saura vous épauler dans le traitement de la victime avant l'arrivée des SPU et ce, 24h sur 24.

- Avec une ligne terrestre ou un téléphone cellulaire : 811.
- Avec tout téléphone satellite : Composer le numéro de tél. de n'importe quel CLSC au Québec (par ex. 418-543-2221 CLSC de Chicoutimi) et choisir l'option 1; vous serez alors redirigé vers la ligne Info-Santé.

Avant l'arrivée des secours, sortez de vos documents de travail la fiche médicale de la victime que vous devrez remettre aux techniciens ambulanciers, surtout si le niveau de conscience de la victime n'est pas à 100 %. Rassemblez les effets personnels de la victime en n'oubliant surtout pas le casque. En effet, les techniciens ambulanciers doivent y jeter un coup d'œil afin d'y déceler des indices de blessures potentielles et, au besoin, vous indiquer de ne plus utiliser ce casque rendu obsolète par l'impact.

Enfin, tout en veillant sur la victime et sur le groupe, vous pouvez commencer à compiler certains détails qui seront utiles dans la complétion des formulaires de rapports d'accident de l'entreprise et de l'assureur, profitant du fait que les

Évacuation assistée de services « pré hospitaliers » d'urgence (spu)

événements sont encore frais à votre mémoire.

Évacuation aéromédicale

Lorsque l'on parle d'évacuation aéromédicale, il importe de spécifier que les transporteurs ne sont pas tenus de voler en toutes circonstances. Ce sont eux qui décident des critères médicaux et opérationnels qui détermineront le lieu ou le non-lieu du vol. Ainsi, la manière, le moment et l'emplacement d'une intervention sont choisis par le transporteur en fonction de la gravité de la blessure (poignet cassé vs pneumothorax) et aussi des conditions d'évacuation (ciel partiellement nuageux vs blizzard).

Du reste, il existe deux types de services d'évacuation aéromédicale : les services publics et les services privés.

Les services publics

À titre de service policier de l'État provincial, la Sûreté du Québec (SQ) est en mesure de gérer des opérations d'évacuation aéromédicale. La SQ dispose d'hélicoptères en service sur le territoire québécois à des fins d'évacuation et de recherche et sauvetage. Il arrive également que la SQ sous-contracte d'autres organismes (Forces armées, AirMédic, Héli-inter, etc.) si ses hélicoptères sont déjà affectés, si les conditions météo ne leur permettent pas de décoller ou encore si des services locaux sont en meilleure position pour intervenir. Ces services sont financés par le gouvernement du Québec et sont donc gratuits. Les intervenants qui viendront au secours seront des premiers répondants.

Les services privés

L'entreprise privée d'évacuation aéromédicale la plus connue et la plus utilisée au Québec est AirMédic (<https://www.airmedic.net/>). L'adhésion assure le membre de services aéroportés gratuits en cas d'urgence. L'adhésion peut se faire sur une base annuelle, saisonnière ou temporaire.

AirMédic dispense ses services à partir de différentes bases : St-Hubert, Québec et Saguenay, Chibougamau, Sept-Îles, Val-d'Or. Sur son site Web, on indique qu'elle est en mesure de desservir l'ensemble du territoire québécois et ce, 24/7, 365 jours par année. Elle exploite sa propre flotte d'avions et d'hélicoptères dédiée aux évacuations médicales d'urgence. Une équipe médicale est affectée à chaque mission.

Si un guide doit faire appel aux services d'évacuation aéromédicale, il devra s'assurer de disposer d'un héliport d'urgence respectant les critères suivants :

Évacuation aéromédicale

- Dimensions minimales de 150 pieds par 150 pieds;
- Surface la moins sablonneuse possible (pour littéralement éviter une tempête de sable lors de l'atterrissage de l'hélicoptère, ce qui pourrait s'avérer dangereux pour les gens restés au sol et dommageable pour les turbines de l'aéronef);
- En hiver, tasser la neige;

Situations acceptées en secteur non organisé (régions isolées, milieux sauvages) :

- Inconscience;
- Trauma crânien;
- Détresse respiratoire;
- Instabilité des systèmes vitaux;
- Brûlure + de 15 % du corps;
- Hémorragie grave;
- Lésion pénétrante importante;
- Amputation;
- Impact de haute vitesse (65 km/h en voiture, 32 km/h en motoneige).

Éléments d'information supplémentaires à transmettre lors de l'appel :

1. Conditions de météo, visibilité, couverture nuageuse, brouillard;
2. Espace et obstacles pour l'atterrissage.

Éléments de sécurité dont il faut tenir compte lors de l'arrivée de l'hélicoptère :

1. Ne laisser traîner aucun objet susceptible d'être soulevé par le souffle violent de l'hélicoptère.
2. Envelopper et mettre au chaud le blessé car le souffle peut faire descendre rapidement la température du corps.
3. N'approcher que lorsque les rotors de l'hélicoptère sont arrêtés ou lorsqu'un membre de l'équipage vous en donne la permission.
4. Ne jamais s'approcher de la queue ou de l'arrière de l'hélicoptère.

Le plan d'urgence : l'utilisation de cartes multiples



Cahier du participant : Page 79

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Exposé• Exercice en sous-groupe
Durée :	5 minutes pour les éléments théoriques 10 minutes pour l'exercice 15 minutes pour le retour
Objectif(s) :	Présenter les avantages et inconvénients de différents types de cartes Présenter l'avantage de l'utilisation de cartes multiples
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Présenter les éléments théoriques- Présenter l'exercice et laisser du temps pour le compléter- Discussion en grand groupe

L'utilisation de cartes multiples

Lorsque l'on guide en VHR, la première carte qu'il convient d'utiliser demeure la carte régionale des sentiers. Cette carte présente toutefois certaines limites pour le travail de guide. En effet, elle limite le travail lorsque l'on tente de déterminer les voies d'accès et d'évacuation d'urgence. D'autres types de cartes peuvent compléter cette information :

Directives pour exercice :

- Former 3 sous-groupes et donner à chacun :
 - Une carte provinciale de sentiers
 - Une carte régionale de sentiers
 - 2 autres cartes (ne pas donner la carte bathymétrique et la carte aéronautique à une même équipe)
- Leur demander de donner les avantages et inconvénients (minimum 2) de chaque carte
- Effectuer un retour grand groupe et compléter les réponses

Corrigé

TYPES DE CARTE	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS	DISPONIBILITÉS
Carte provinciale des sentiers (FQCQ et FCMQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Donne vision d'ensemble du réseau • Indique les concessionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Échelle souvent impertinente • Sentiers locaux absents 	<ul style="list-style-type: none"> • Concessionnaires VHR • Établissements identifiés sur la carte • Tourisme Québec
Cartes régionales des sentiers (clubs et ATR)	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiers fédérés bien identifiés • Certains services (concessionnaires, hébergement, restauration) sont identifiés • Certains chemins forestiers sont parfois identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Notification limitée des accès routiers • Pas toujours précise • Liens parfois approximatifs avec les sentiers des autres régions • Pas de coordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Concessionnaires VHR • Établissements identifiés sur la carte • Bureaux des ATR • Clubs • Bureaux d'information touristique
Routière	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de voir les principaux accès routiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiers fédérés non-identifiés et souvent non-indiqués 	<ul style="list-style-type: none"> • Stations service • Magasins à grande surface
Chemins forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de voir la totalité des accès routiers • Comportent parfois les coordonnées • Comportent parfois certains bâtiments • Réseau hydrique identifié 	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiers fédérés non-identifiés • Pas toujours facile à obtenir • Pas de « niveaux d'importance » des différents chemins • Pas de mise à jour sur ponts et ponceaux brisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Boutiques de chasse et pêche • Entreprises forestières
De territoire spécifique (ZEC, réserve faunique, pourvoirie, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de voir la totalité des sentiers et accès du territoire donné 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire restreint • Pas toujours facile à obtenir • Sentiers fédérés pas toujours identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire du territoire
Topographique	<ul style="list-style-type: none"> • Présente les courbes topographiques de manière détaillée • Présente les habitations • Présente certaines lignes à haute-tension • Coordonnées et déclinaison • Réseau hybride identifié 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire restreint • Coûteuse • Format inapproprié • Réseau routier rarement actualisé • Sentiers fédérés non-identifiés • Rééditées sur de longues périodes • Imprimées à l'encre soluble 	<ul style="list-style-type: none"> • Boutiques spécialisées en cartographie • Boutiques d'articles de plein air • MRNF
Bathymétrique	<ul style="list-style-type: none"> • Présente les profondeurs des plans d'eau et donc le potentiel de gadoue • Présente les courbes topographiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile à obtenir • Coûteuse • N'existe pas pour tous les plans d'eau • Territoire restreint • Sentiers fédérés pas toujours identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Boutiques spécialisées en cartographie • Boutiques nautiques • Boutiques chasse et pêche • MRNF
Aéronautique	<ul style="list-style-type: none"> • Notification de plusieurs repères visuels dont les lignes à haute-tension • Coordonnées et déclinaison 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile à trouver • Sentiers fédérés non-identifiés • Coûteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Boutiques spécialisées en cartographie • Magasins d'écoles de pilotage

Note au formateur : Orientation

Minimalement, le guide de VHR devrait connaître les éléments d'une **carte topographique** importants et utiles à l'orientation soit, plus spécifiquement:

- Interpréter une légende, une échelle, connaître les limitations de la carte
- Orienter une carte (déclinaison magnétique)
- Extraire des coordonnées géographiques
- Maitriser les formats de coordonnées (sexagesimal, centésimal ou utm)
- Différencier les systèmes géodésiques
- Extraire des coordonnées d'un GPS, insérer un point de cheminement/point de virage¹
- Connaître les limites de fonctionnement d'un GPS
- Maitriser les bases de la navigation (cheminement et estime)

Au besoin, utilisez l'**annexe 8**, produite par Ressources naturelles Canada, pour réviser les informations de base utiles à cet égard.

Rappelez aux participants que de nombreuses formations sur le sujet sont disponibles sur le marché.

Informations complémentaires

Il existe également des photographies aériennes disponibles auprès des services spécialisés. Aussi Google Earth fournit des images satellites qui sont parfois de grande qualité et sur lesquelles on peut déceler les modes d'utilisation du sol. Il s'agit là d'outils forts intéressants lorsqu'il s'agit de couvrir un territoire relativement restreint.

L'utilisation de cartes multiples, malgré tout le lot d'information qu'elle apporte, comporte aussi certains désagréments.

- Échelles variées
- Plusieurs cartes à transporter
- Fastidieux et coûteux

Un fait demeure : il n'existe pas de solution parfaite ni de carte miracle. Le guide se doit donc de composer avec plusieurs cartes afin de disposer de toute l'information nécessaire sur le territoire lui permettant de positionner les infrastructures existantes.

Le plan de territoire

L'utilisation de cartes multiples permet l'élaboration d'un des outils les plus efficaces du plan d'urgence : le plan de territoire. Essentiellement, il s'agit d'annoter une carte maîtresse contenant les items suivants :

- L'itinéraire de la sortie;
- Les dressés forestières (points de ralliement de SPU);
- Les chemins d'évacuation;
- Les voies d'accès praticables et les moyens de transport envisageables;
- Les points de non-retour;
- Les zones d'habitation ou les bâtiments (relais, refuges, chalets, auberges, etc.) et leur période d'ouverture;
- L'aide disponible;
- Les zones de communication de téléphonie cellulaire;
- L'emplacement des dispositifs de communication disponibles et leur numéro de téléphone ou de canal;
- L'emplacement des planches dorsales connues;
- L'emplacement des remorques ou traîneaux d'évacuation connus;
- L'emplacement des héliports connus;
- Les zones de danger (plans d'eau, transport forestier, avalanches).

Exemple : le plan de territoire²¹

Cahier du participant : Page 82 et annexe 9

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Exposé
Durée :	10 minutes
Objectif(s) :	Présenter un exemple de plan de territoire
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Présenter la théorie- Présenter l'outil plan de territoire- Présenter la démarche de confection du plan de territoire

Contenu à développer :

Le plan de territoire

L'utilisation de cartes multiples permet l'élaboration d'un des outils les plus efficaces du plan d'urgence : le plan de territoire. Essentiellement, il s'agit d'annoter une carte maîtresse contenant les items suivants :

- L'itinéraire de la sortie;

²¹ ²¹ Cette carte date de 2007 donc elle n'est plus à jour. Il est maintenant interdit de circuler dans le parc national en motoneige. Elle est fournie simplement à titre d'exemple et peut être remplacée par une carte à jour de votre choix.

- Les dressés forestières (points de ralliement de SPU);
- Les chemins d'évacuation;
- Les voies d'accès praticables et les moyens de transport envisageables;
- Les points de non-retour;
- Les zones d'habitation ou les bâtiments (relais, refuges, chalets, auberges, etc.) et leur période d'ouverture;
- L'aide disponible;
- Les zones de communication de téléphonie cellulaire;
- L'emplacement des dispositifs de communication disponibles et leur numéro de téléphone ou de canal;
- L'emplacement des planches dorsales connues;
- L'emplacement des remorques ou traîneaux d'évacuation connus;
- L'emplacement des héliports connus;
- Les zones de danger (transport forestier, avalanches).

Le formateur présente le plan de territoire et réfère à l'annexe 9 qui propose une démarche pour réaliser une telle carte

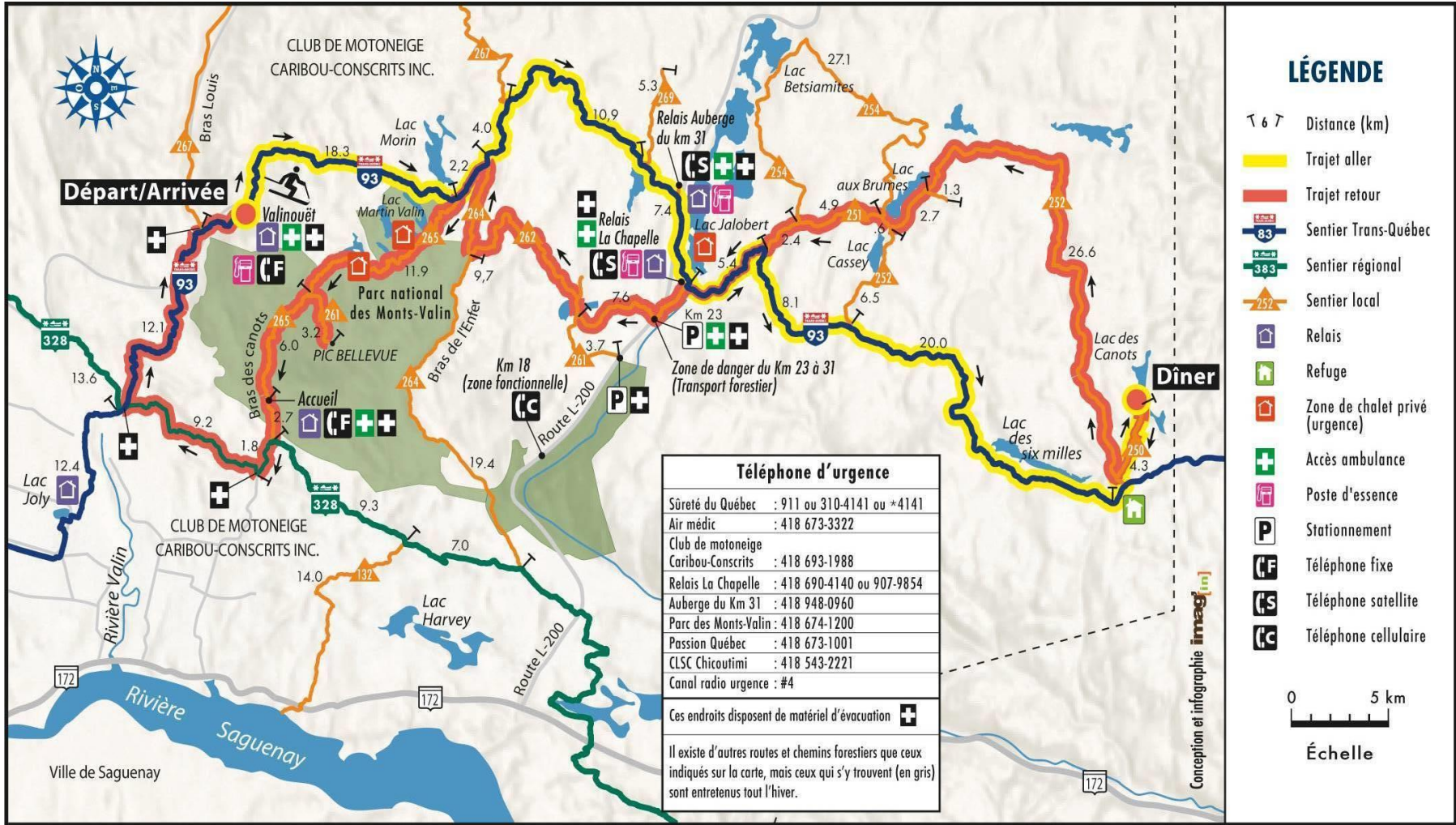
Informations complémentaires

L'utilisation de cartes multiples, quelques coups de téléphones ou quelques clics de souris sur l'Internet seront nécessaires pour réaliser un tel outil (on retrouvera en annexe la liste des démarches nécessaires).

Il s'agit d'une tâche qui relève normalement du gestionnaire mais le guide devra toutefois collaborer en partageant l'information dont il dispose et en procédant à une validation sur le terrain. En plus de guide, il serait approprié que l'ange-gardien dispose d'une copie du plan de territoire. Enfin, notons qu'il serait souhaitable de conserver un original et / ou une copie électronique au camp de base ou au siège social de l'entreprise.



Exemple : Plan de territoire²²



d'exemple et peut être remplacée par une carte à jour de votre choix.

Les plans d'eau et la glace

Cahier du participant : Pages 83 à 86

Consignes :

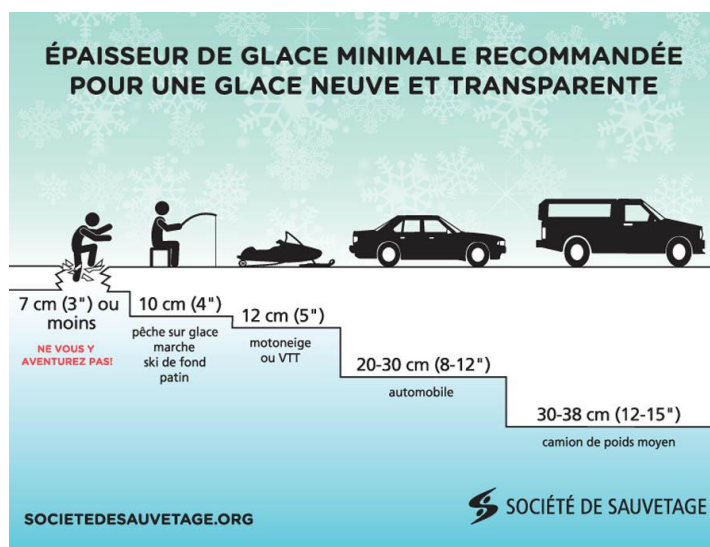
Type d'activité :	• Exposé
Durée :	10 minutes
Objectif(s) :	Présenter les précautions recommandées
Stratégie :	- Présenter les recommandations de la Société de sauvetage

Contenu à présenter :

Les plans d'eau et la glace²³

Les principaux risques associés aux plans d'eau : eau claire, slush, crevasses, ponts de neige, blocs de glace, lames, roches, souches et autres obstacles

Avec les plus récents changements au niveau du climat, les critères en lien avec la sécurité sur les plans d'eau évoluent. La source la plus fiable à cet égard demeure la Société de Sauvetage :



Source : <http://societedesauvetage.org/puis-je-maventurer-sur-la-glace/>

²³ SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE Nager pour survivre - Fiche d'information 2, Vérifier l'épaisseur de la glace, 2018-2019

En cas de doute, on ne prend pas le risque !

Certains plans d'eau sont régulièrement vérifiés par des autorités compétentes, telles que les municipalités et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec. Toutefois, si vous devez pratiquer une activité sur une glace qui n'est pas vérifiée par des autorités compétentes, certaines précautions sont de mise.

On peut vérifier la glace en tenant compte des points suivants :

La couleur de la glace

- La glace bleue et transparente est habituellement la plus résistante.
- La glace blanche opaque (glace de neige) contient un pourcentage d'air élevé et sa résistance dépend de sa densité. La glace blanche qui contient peu d'air est presque aussi résistante que la glace bleue.
- La glace grise contient habituellement de l'eau à la suite d'un dégel et doit être considérée comme très suspecte et dangereuse.

L'environnement de la glace

- La taille et la profondeur du plan d'eau influencent la formation de la glace. Plus le lac est profond, plus il prend de temps à geler. La glace près des rivages se forme plus rapidement, et fond également plus rapidement.
- Les courants amincissent le dessous de la glace. La glace des rivières est moins solide que celle sur les lacs à cause de l'action du courant.
- Les obstacles, tels qu'un quai ou une pierre, absorbent la chaleur du soleil. Ils retardent la formation de la glace et en accélèrent la fonte.
- La température ambiante qui demeure toujours sous 0 degré Celsius entraîne la formation d'une glace plus solide qu'une température qui oscille de part et d'autre du point de congélation.
- La fonte et le regel de la surface de la glace, causés par les variations de température, créent une glace en couches superposées. La glace comporte donc plusieurs failles et est plus vulnérable.
- Le réchauffement par le soleil diminue la solidité de la glace. La glace est habituellement plus solide le matin qu'en fin de journée.
- L'eau sur la glace qui s'accumule à la suite de précipitations affaiblit celle-ci.
- La neige a le même effet qu'une couverture : elle augmente la température de la glace. Une chute de neige qui atteint la moitié de l'épaisseur de la glace peut créer une situation dangereuse.
- Le vent peut produire un certain déplacement d'eau qui en retardera la congélation. De plus, le vent peut déplacer la neige et créer une couverture.

La composition de la glace

La composition chimique de l'eau fait varier l'état de la glace. Une glace composée d'eau propre est plus solide qu'une glace faite d'eau polluée. De plus, la teneur en sel de l'eau peut affecter la température à laquelle celle-ci gèlera.

Bien que la glace transparente des lacs les moins profonds soit considérée comme la plus solide, aucun type de glace n'est sécuritaire à 100 %. Vous devez toujours

tenir compte de son épaisseur. Mesurez-la à l'aide d'une perceuse et soyez toujours accompagné. Percez un tout petit trou jusqu'à l'eau, et ce, à différents endroits. Répétez l'opération à tous les neuf mètres sur la surface où vous désirez vous amuser, car la glace doit être évaluée à plusieurs endroits afin de s'assurer qu'elle est sécuritaire. L'épaisseur et la solidité de la glace peuvent varier énormément d'un endroit à l'autre sur un même plan d'eau.

N'oubliez pas que certaines caractéristiques sont moins fiables en fin de saison, lorsque la glace est plus vieille.

Au moindre doute, procédez à des sondages successifs!

Autres questions à se poser avant de pénétrer sur un plan d'eau

- Comment sera la visibilité sur le plan d'eau?
- Quelle est la trajectoire du vent dominant?
- Le niveau d'eau peut-il fluctuer?
- Par où arrive l'eau? Par où repart-elle?
- À quels obstacles peut-on s'attendre ? (Ex : arbres morts, quais, lignes de fracture etc.)

En cas d'urgence, soyez prêt!²⁴

Si votre excursion vous mène aux abords d'un plan d'eau gelé ou sur la glace, ne négligez surtout pas de vous préparer adéquatement afin d'assurer votre sécurité et celle de vos clients en suivant ces conseils :

1. Transportez votre équipement de survie sur vous pour ne pas le perdre si la glace cède sous votre poids. La trousse doit contenir des pics à glace, un briquet, des allumettes hydrofuges, un allume-feu de magnésium, un canif, une boussole et un sifflet.
2. Informez quelqu'un de votre itinéraire et de l'heure approximative de votre retour.
3. Apportez des vêtements chauds et secs dans un sac imperméable.
4. Portez une combinaison thermique flottante ou un vêtement de flottaison individuel (VFI) par-dessus votre habit de neige.
5. Portez des lunettes de soleil pour ne pas être ébloui par le reflet de la neige et de la glace. Une bonne visibilité vous aidera à repérer les dangers sur les différentes surfaces praticables.
6. Ayez un téléphone cellulaire avec vous et insérez-le dans une pochette étanche.
7. Connaissez la technique d'auto-sauvetage en cas de chute dans l'eau froide à la suite d'un bris de glace sous vos pieds. C'est ce qui pourrait vous sauver la vie! Pour l'apprendre, étape par étape, consultez le site de la Société de sauvetage (societedesauvetage.org/auto_sauvetage).

²⁴ [Adeptes de sports sur glace : SOYEZ PRÊT! - Société de sauvetage \(societedesauvetage.org\)](http://societedesauvetage.org)

Conclusion - jour 1 *(si le temps le permet)*

Commentaires des participants

Consignes:

Type d'activité :	• discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Obtenir les commentaires des participants
Stratégie :	- Leur poser les questions suivantes : Que retiennent-ils? Ce qui les a frappés? Ce qu'ils questionnent? Ont-ils des commentaires sur le déroulement, le mode de fonctionnement?

Présentations des grandes lignes du Jour 2

Consignes:

Type d'activité :	• présentation au groupe
Durée :	3 minutes
Objectif(s) :	Leur faire connaître le contenu de la 2 ^e journée
Stratégie :	- Utiliser le plan de cours pour ce faire

Remerciements et salutations

Consignes:

Type d'activité :	• présentation au groupe
Durée :	2 minutes
Objectif(s) :	Remercier et saluer
Stratégie :	- Remercier de leur participation - Leur souhaiter bonne soirée et à demain - « Soyez prudents »

Accueil - jour 2

Salutations

Consignes :

Type d'activité :	• Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Souhaiter la bienvenue au groupe
Stratégie :	- Les accueillir individuellement - Leur demander de s'asseoir à un endroit différent de la journée précédente - Leur demander de remettre leur carton-tente devant eux

Retour quiz sur le contenu du jour 1

Consignes :

Type d'activité :	• Discussion en grand groupe
Durée :	10 minutes
Objectif(s) :	Revoir les éléments importants du jour 1
Stratégie :	- Voir questions ci-dessous

- 1) Pourquoi est-ce si important de procéder à un encadrement sécuritaire ?
 - Au-delà de la qualité de l'expérience du client, l'encadrement sécuritaire est visé par la loi. En effet, conduire un VHR de manière imprudente ou inciter quelqu'un à le faire est non seulement dangereux : il est également illégal, et ce, à plusieurs égards.
- 2) Quelles sont les idées-clés devons-nous retenir de la théorie du leadership ?
 - Le leadership n'est pas acquis. Ce n'est pas parce que le guide dispose de pouvoirs d'influence formels et d'expert qu'il saura demeurer le leader.
 - Le guide doit savoir adapter son style de leadership en fonction de la situation

3) Quelle stratégie devons-nous adopter devant la masse d'information à transmettre aux participants ?

- Diviser l'information et la transmettre par blocs : accueil, avant l'initiation, avant le départ, au premier arrêt, rappels constants

4) Quelle sont les étapes de la gestion des risques ?

- Identifier le risque
- Déterminer son potentiel
- Définir moyen de le réduire / transférer / éliminer... en faisant preuve de créativité

5) De qui relève l'élaboration du plan de gestion des risques ?

L'élaboration d'un plan de gestion des risques relève de l'employeur mais le guide sera vraisemblablement appelé à le bonifier et surtout à appliquer le plan de gestion des risques.

6) Le plan d'urgence comporte 5 éléments. Quels sont-ils ? :

- La détermination des rôles et responsabilités des intervenants
- Le matériel d'urgence
- Les communications
- Le plan de territoire
- Les mesures d'urgence

Déroulement du jour 2

Cahier du participant : Pages 5 et 6

Consignes:

Type d'activité :	• présentation au groupe et discussion
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter le contenu de la deuxième journée
Stratégie :	- Utiliser le plan de cours



Le plan d'urgence : l'activation des mesures d'urgence

Cahier du participant : Pages 87 à 89

Consignes :

Type d'activité :	• Exposé
Durée :	10 minutes
Objectif(s) :	Présenter un modèle de plan d'urgence
Stratégie :	- Introduire l'outil - Présenter l'outil

Contenu à présenter :

Nous avons vu que le plan d'urgence comporte plusieurs facettes :

- Les rôles et responsabilités des intervenants
- Le matériel d'urgence
- Les communications
- La cartographie

La mise en commun de ces informations permet de déterminer les mesures d'urgence à activer lors de situations d'urgence.


Les mesures d'urgence peuvent être catégorisées sous deux dénominations :

- Les procédures médicales
- Les procédures d'urgence


Une fois de plus, un outil sous forme de tableau²⁵ peut s'avérer un format fort utile. Celui-ci devrait proposer une démarche claire et précise pour chaque type de situations qui pourrait subvenir en sentier. Afin d'utiliser efficacement ce type d'outil, le guide doit constamment être en mode de gestion des risques lorsqu'il est en sentier. Ainsi, il doit toujours être conscient des outils de communication disponibles et de l'endroit où il se trouve. L'utilisation d'un tel tableau jumelée à

²⁵ À titre d'exemple, on présente à la page suivante une adaptation d'un outil développé par David Mephram, chercheur au Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) de l'Université du Québec à Chicoutimi. Cet outil date de quelques années. Le formateur peut donc choisir de présenter plutôt le type de tableau qu'il utilise lui-même au lieu de celui-ci.

celle d'un plan de territoire et d'un plan de communication s'avèrent des mesures fort efficaces.

PROCÉDURES MÉDICALES					
TYPES	EXEMPLES	INTERVENTION	COM.	ÉVACUATION	ADMINISTRATION
Type 0 (Presque accident)	<i>Embouteillage de VHR à une intersection ...</i>	Guide A S'assurer qu'il n'y ait pas de blessure. Réévaluer la sécurité immédiate et à long terme.		Non-requise	Rapport de sortie Photos
		Guide B Assister le guide A. Documenter.			
Type 1 (Blessure Bénigne)	<i>Abrasion, Contusion, brûlure 1^{er} degré, ampoule, fatigue...</i>	Guide A Gestion de scène	Info-santé	Non-requise	Rapport médical Rapport d'accident Fiche de matériel de secours utilisé Photos
		Guide B Assister le guide A. Communications. Documentation			
Type 2 (Blessure Modérée)	<i>Entorse cheville, hypothermie légère, épuisement à l'effort...</i>	Guide A Gestion de scène	Info-santé	Décision du guide	Rapport médical Rapport d'accident Fiche de matériel de secours utilisé Registre des suivis et communications Photos
		Guide B Assister le guide A. Communications. Documentation.	Ange-gardien SPU		
Type 3 (Blessure Sévère)	<i>Fracture, brûlures 2^e et 3^e degré, hypothermie modérée, hémorragie significative ...</i>	Guide A Gestion de scène. Planifier l'évacuation avec les SPU.	Ange-gardien	Requise (Possible recours aux ressources internes et/ou externes)	Rapport médical Rapport d'accident Fiche de matériel de secours utilisé Registre des suivis et communications Photos
		Guide B Assister le guide A. Communications. Documentation, préparer l'évacuation.	SPU Info-santé		
Type 4 (Blessure Critique)	<i>Choc, atteinte au système nerveux ou hypothermie sévère, coup de chaleur...</i>	Guide A Gestion de scène. Planifier l'évacuation avec les SPU.	Ange-gardien	Requise (Recours aux ressources externes et/ ou internes probable)	Rapport médical Rapport d'accident Fiche de matériel de secours utilisé Registre des suivis et communications Photos
		Guide B Assister le guide A. Communications. Documentation. Préparer l'évacuation.	SPU Info-santé		

Sécurité pour les guides de VHR

PROCÉDURES D'URGENCES				
TYPES	INTERVENTIONS	COM.	ÉVACUATION	ADMINISTRATION
Personne perdue	Guide A Obtenir de l'information du témoin. Établir un plan par écrit. Débuter recherche expéditive puis primaire (2h max). Travail en deux sous-groupes max. Attraction sonore fréquente. Attraction visuelle à la noirceur (feu ou fusée). Prévoir assistance extérieure si plan A ne fonctionne pas	Ange-gardien	Possible (Possible recours aux ressources internes et/ou externes)	Rapport d'accident Registre des suivis et communications Notes du déroulement
	Guide B Assister le guide A. Mener première équipe de recherche. Communications.			
Leader hors fonction (Idem pour assistant)	Guide A - Hors fonction.	Ange-gardien SPU	Requise (Possible recours aux ressources internes et/ou externes)	Rapport médical Rapport d'accident Fiche de matériel de secours utilisé Registre des suivis et communications
	Guide B Gestion de scène. Communications. Désigner un assistant substitut. Stabiliser le groupe au meilleur endroit le plus près. Préparation de l'évacuation du leader. Évacuation subséquente du groupe			
Groupe séparé	Guide A Retour à la dernière intersection et vérification des traces. Laisser note écrite aux intersections à l'intention du groupe séparé.	Ange-gardien		Registre des suivis et communications Notes du déroulement
	Guide B Communication avec infrastructures sur l'itinéraire. Retour au dernier point d'arrêt			
Retard significatif	Aviser participants. Vérifier changement d'itinéraire possible. Aviser fournisseurs touchés par le retard. Vérifier avec employeur possibilité de changer la destination	Ange-gardien Fournisseurs		Registre des suivis et communications
Vol de vhr	Vérifier à nouveau les lieux. Prévoir transport pour victime. Prévoir VHR de remplacement. Prévenir fournisseurs du retard possible.	Ange-gardien SQ Locateur Fournisseurs		Registre des suivis et communications Photos
Décès	Guide A Gestion de scène; psychologie des participants; respect de l'intimité. Ne pas trop perturber la scène de l'accident. Laisser une équipe avec le corps. Planifier l'évacuation.	Ange-gardien	Décision du guide	Rapport d'accident Registre des suivis et communications
	Guide B Assister le guide A. Documentation. Communication. Préparer l'évacuation.			

Recherche et sauvetage d'une personne perdue

Cahier du participant : Pages 90-à 92

Consignes :

Type d'activité :	• Exposé / Discussion
Durée :	15 minutes
Objectif(s) :	Présenter les précautions recommandées
Stratégie :	- Questionner les participants sur leurs expériences - Présenter l'approche recommandée

Contenu à présenter :

Recherches et sauvetage d'une personne perdue

Voici un modèle de recherche en forêt. Ce modèle doit être adapté pour une recherche à proximité d'un cours d'eau ou dans une zone d'avalanche.

1. Recueillir des informations :

- Quand et où la personne a-t-elle été vue la dernière fois ?
- A-t-elle dit vers où elle se dirigeait ?
- De quelles couleurs sont ses vêtements ?
- Y a-t-il des traces de chenille ou de roues ?
- Déterminer combien de temps s'est écoulé depuis sa disparition.
- Estimer la distance possiblement parcourue par la personne (vitesse de déplacement X le temps écoulé).
- Utiliser cette estimation afin de déterminer le rayon d'action à partir du dernier point connu.
- Établir votre périmètre de recherche.

2. Faire une vérification rapide du dernier endroit connu

Si vous êtes près du dernier point où la personne a été vue :

- Effectuer une recherche rapide des environs
- Crier le nom de la personne en parcourant les environs

3. Effectuer une brève recherche

Si la vérification rapide ne donne pas de résultat :

- Effectuer une brève recherche en regroupant deux par deux les membres de votre groupe.
- Parcourir rapidement les sentiers environnants, les points d'observations, les ruisseaux ou lacs environnants, ou tout autre endroit probable.
- Effectuer la recherche pendant 20 à 30 minutes.
- Prendre le temps de planifier vers où diriger les recherches avant d'envoyer

- votre équipe.
 - Chercher plus particulièrement dans les endroits qui vous semblent les plus probables, en fonction des informations que vous avez recueillies plus tôt.
 - Rechercher des signes du passage de la personne tels que vêtements, bouts de tissu, traces du véhicule, pièce d'équipement, etc.
 - Crier le nom de la personne régulièrement.
4. Écouter attentivement pour une réponse. La personne est peut-être blessée et incapable de crier.

Tout au long des recherches, la **COHÉSION VISUELLE** est d'une grande importance.

Organisez le convoi de façon que les membres ne se perdent jamais de vue.

En motoneige hors-piste ou montagne: cohésion visuelle par binôme en tout temps

En progression en sentier ou sur itinéraire linéaire: Principe de la Chaine visuelle (on progresse à la vitesse nécessaire pour voir en tout temps la personne qui nous suit).

5. Effectuer une recherche secondaire

Si la recherche brève ne donne pas de résultats, une recherche secondaire, plus systématique devrait être entreprise par l'équipe de recherche en portant une attention particulière sur les sentiers environnants, les routes, les points d'eau, les bâtiments, les falaises, etc.

En se basant sur le périmètre de recherche prédéterminé, votre localisation, l'environnement où vous êtes et vos ressources :

- Déterminer le temps que vous devez allouer pour cette recherche secondaire.
- Prendre le temps de planifier vers où diriger les recherches avant d'envoyer votre équipe.
- En cas de noirceur, s'assurer que les chercheurs sont équipés de lampes et qu'ils évoluent en gardant un contact visuel avec le chercheur à proximité d'eux.
- S'assurer que l'équipe soit bien équipée et que les personnes qui la composent aient suffisamment d'expérience pour éviter de se perdre à leur tour.

6. Aller chercher de l'aide

Si la recherche secondaire ne donne pas de résultat après un certain temps (en dedans d'une heure), ou si votre périmètre de recherche est trop grand pour les ressources dont vous disposez, vous aurez peut-être besoin d'aller chercher de l'aide.

Si vous prenez la décision d'aller chercher de l'aide :

- Ne pas attendre plus longtemps (une autre heure) pour voir.
- Pendant qu'une équipe va chercher de l'aide le reste du groupe peut continuer les recherches.
- Si la personne est retrouvée après qu'une équipe est partie chercher de l'aide, évaluer depuis combien de temps cette dernière est partie, et en combien de temps elle devrait atteindre l'aide.

- Ne pas essayer de partir aux trousseaux de l'équipe partie chercher de l'aide si elle a trop d'avance. Agir de façon précipitée pourrait entraîner un autre accident.

7. Faire une recherche en ligne

Si la recherche secondaire n'apporte pas de résultat, le périmètre de recherche est peut-être trop grand. La recherche en ligne devrait s'effectuer seulement quand vous avez une bonne idée de la direction que la personne perdue a prise. Elle s'effectue à partir du dernier endroit où la personne a été vue ou du dernier indice trouvé.

- Le groupe doit se répartir le long d'une ligne imaginaire.
- Les chercheurs doivent se tenir suffisamment près les uns des autres afin de couvrir visuellement tout le terrain jusqu'au chercheur de part et d'autre.
- Quelqu'un doit assumer le rôle de leader afin de diriger la direction du groupe.
- Regarder fréquemment derrière soi afin de trouver des indices cachés derrière un objet.
- Dès qu'un indice est découvert, le leader doit demander à tout le groupe de s'arrêter afin de l'examiner et noter la localisation exacte où il a été trouvé.
- Par la suite, la ligne de recherche peut continuer.
- Déplacer la ligne de recherche au besoin.

8. Arrêter les recherches

Si vos recherches demeurent toujours infructueuses, après un certain temps, vous aurez peut-être à prendre la décision d'interrompre ou d'arrêter la procédure de recherche. La mauvaise température, un terrain difficile, le manque de sommeil peuvent exposer l'équipe de recherche à un risque significatif. Si vous arrêtez les recherches, assurez-vous de prévenir les autorités locales qui elles prendront la décision de poursuivre les recherches ou de les arrêter.

S'assurer de **prendre des notes** pour remplir un rapport écrit qui inclut les informations suivantes :

- L'heure exacte à laquelle la personne perdue a été vue la dernière fois;
- La localisation exacte de tous les secteurs où les recherches ont été effectuées et des endroits où des indices ont été retrouvés;
- Le type de recherches effectuées;
- La condition physique de la personne perdue, son habillement, son équipement, la nourriture dont elle est présumée disposer, etc.

Conseil technique - Désenliser un VHR



Cahier du participant : Page 92

Consignes :

Type d'activité :	• Vidéo
Durée :	10 minutes Présentation de la vidéo 5 minutes Discussion
Objectif(s) :	Rappel technique
Stratégie :	- Introduire la vidéo : Vous avez déjà eu à désenliser un VHR ? - Projeter la vidéo - Discussion : Comparer à la pratique des participants

Contenu à présenter :

Deux vidéos sont disponibles pour le formateur-diffuseur soit une pour la motoneige et une autre pour le quad. On présente la plus pertinente pour le groupe ou les deux s'il s'agit d'un groupe varié.

Ces vidéos ont été produites gracieusement par la *Fédération québécoise des clubs de QUAD*.

Bilan du module 3

Consignes :

Type d'activité :	• Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Assimiler les notions vues dans la formation
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Faire une brève synthèse du contenu du module- Leur demander ce qu'ils ont trouvé intéressant, ce qu'ils retiennent du module- Les amener à verbaliser les éléments sur lesquels ils auront à travailler

Synthèse :

- L'élaboration d'un plan de gestion des risques relève de l'employeur mais le guide sera vraisemblablement appelé à le bonifier et surtout à appliquer le plan de gestion des risques.
- La gestion des risques comporte trois dimensions (identifier, qualifier et traiter le risque). Cette approche en trois étapes doit être répétée à trois reprises - avant, pendant et après l'activité par l'employeur mais doit le guide, de son côté, doit constamment être aux aguets, donc en mode gestion des risques.
- Le plan d'urgence comporte 5 éléments :
 - La détermination des rôles et responsabilités des intervenants
 - Le matériel d'urgence
 - Les communications
 - Le plan de territoire
 - Les mesures d'urgence

Module 4

Les situations de crise : « Là où ça fait mal! »

Les objectifs du module



Cahier du participant : Page 94

Consignes :

Type d'activité :	• Exposé
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter l'objectif de ce module
Stratégie :	- Passer avec eux l'objectif du module

Contenu à présenter :

À la fin de ce module, vous serez en mesure de :

- Préparer un *breifing*;
- Adapter sa façon de réagir comme leader en fonction de la situation;
- Déterminer la séquence des éléments qui favorisent une gestion efficace et sécuritaire d'une scène de crise.






4.1 – C'est un départ!

Cahier du participant : Page 95 à 97 et annexe 13

Consignes :

Type d'activité :	Exercice pratique : <ul style="list-style-type: none">• Travail en sous-groupe• Présentations et rétroaction• Discussion de groupe
Durée :	1h10 (70 minutes)
Objectif(s) :	S'approprier un modèle de briefing
Stratégie :	5 min - Présenter les outils (gabarit de <i>briefing</i> , grille d'observation) 10 min - Préparation du <i>briefing</i> de départ en sous-groupe 45 min - Deux volontaires (<i>ou plus selon le temps disponible</i>) présentent leur <i>briefing</i> à tour de rôle comme ils le feraient avec des clients - observation avec la grille et rétroaction par les autres membres du groupe 10 min - Discussion de groupe - Comment personnaliser le modèle en fonction de la réalité de votre entreprise

Nous retrouvons donc le groupe de clients que nous avons connu au module 2. Nous sommes le 18 février. Le ciel est clair depuis plusieurs jours. Le mercure indique -17C et il y a un bon vent du nord-ouest. Nous partons ce matin pour un voyage de 3 jours. La destination du jour est l'Auberge de la montagne. Un lunch est prévu au Camp Beauséjour. Nos protagonistes sont des européens qui en sont à leur première visite au Canada et à leur première randonnée en VHR. Ils conduisent en solo. Voici les membres du groupe :

VHR A André, 50 ans	
VHR B Béatrice, 50 ans	
VHR C Carole, 39 ans	
VHR D Denis, 31 ans	
VHR E Éric, 29 ans	

EXERCICE :

Le groupe a déjà été initié au fonctionnement du VHR et aux techniques de conduite de base. En équipe et à l'aide du gabarit de l'annexe 13, préparez le contenu de leur *briefing* avant le départ.

Gabarit – Contenu standard du *briefing*

But <i>(De la randonnée, de la journée, etc.)</i>	
État de situation <i>(Environnement, météo, trafic, état de la neige, sentiers, etc.)</i>	
Moyens	Rôles et responsabilités de chacun: Matériel et équipements (Ex : Quoi, où ça se trouve, comment ça fonctionne, etc.) :
Rappel de l'horaire de l'activité <i>(Ex : Pauses, repas, points d'intérêts, fin prévue de l'activité etc.)</i>	
Ordre du convoi	
Points particuliers <i>(Ex. : Risques inhérents à l'activité, milieux naturels fragiles, etc.)</i>	
Communications en cas d'urgence <i>(Ex. : 911, 3 coups de sifflet, cellulaire, etc.)</i>	Systèmes : Procédures :
Carburant	
Consignes de sécurité <i>(Ex. : Boire et manger suffisamment, éviter d'avoir chaud ou froids, etc.)</i>	

Source : Pierre Challier, Guide et formateur

Breifing avant le départ

Grille d'observation

<p>Critères d'évaluation : 0 : N/A ou Non applicable 1 : Pas abordé 2 : En partie mais incomplet 3 : Très bien</p>					
A. Consignes avant le départ					
1.	Commandes et fonctionnement de base du VHR	0	1	2	3
2.	Techniques de conduite de base : se pencher dans les courbes, freiner	0	1	2	3
3.	Vitesse de croisière lente au début puis augmentation graduelle de la cadence	0	1	2	3
4.	Garder la droite	0	1	2	3
5.	Contact visuel avec la personne qui suit dans le convoi	0	1	2	3
6.	Espace suffisant entre les véhicules	0	1	2	3
7.	Respecter ses propres limites	0	1	2	3
8.	Comportement sécuritaire en sentier	0	1	2	3
9.	Pas de dépassement	0	1	2	3
10.	Respect de la signalisation	0	1	2	3
11.	Pauses prévues	0	1	2	3
12.	Descendre du côté droit	0	1	2	3
13.	Distance et temps de déplacement approximatif à parcourir avant d'atteindre les prochaines toilettes	0	1	2	3
14.	Distance et temps de déplacement approximatif avant le repas ou le retour	0	1	2	3
15.	Les signes	0	1	2	3

Sécurité pour les guides de VHR

16.	Anomalies mécaniques : avertir le guide	0	1	2	3
17.	Froid : avertir le guide	0	1	2	3
B. Habiletés de communication					
18.	Utiliser des mots et des expressions accessibles, éviter le jargon et le patois	0	1	2	3
19.	Reformuler avec d'autres mots si les clients ne semblent pas comprendre	0	1	2	3
20.	Utiliser des exemples, des comparaisons, des images	0	1	2	3
21.	Utiliser différents modes de communication (Ex. : pictogrammes, explications verbales, démonstrations pratiques, etc.)	0	1	2	3
22.	Vérifier la compréhension de tous les participants surtout en ce qui a trait aux consignes de sécurité et au vocabulaire technique	0	1	2	3
23.	Faire preuve de cohérence entre le message, les gestes, le ton et la posture	0	1	2	3
C. Qu'est-ce qui devrait être amélioré en priorité ?					
D. Par quels moyens on pourrait y arriver?					

4.2 – Le leadership mis à l'épreuve

Cahier du participant : Page 98

Consignes :

Type d'activité :	Exercice pratique <ul style="list-style-type: none"> • Étude de cas en sous-groupes
Durée :	40 minutes
Objectif(s) :	Explorer différentes applications possibles du leadership situationnel avec les clients
Stratégie :	5 min - Présenter l'exercice 10 min - Compléter l'exercice 25 min - Retour et discussion en grand groupe

Dans chacune des situations suivantes, décrivez la meilleure façon de réagir en tant que leader du groupe.

<p>André et Béatrice</p> <p>À leur arrivée au Camp Beauséjour pour le lunch, André et Béatrice découvrent qu'on offre au menu quelques vins québécois. Ils sont curieux d'y goûter et s'empressent de commander une bouteille pour accompagner leur repas. Après avoir réglé quelques détails à l'extérieur, vous arrivez à la table alors qu'ils s'apprêtent à se verser un 2^e verre de vin. Tous deux chefs d'entreprises dans leur pays, ils ont beaucoup de choses à se raconter et se préoccupent très peu de vous.</p>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Alcool au volant illégal - si plus de 0.08 interdit de conduire,</i> • <i>Risque d'accident en raison d'une perte d'acuité (facultés affaiblies)</i> <p>Conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ne pourront pas suivre le groupe</i> <p>Outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi - Code de la sécurité routière</i> • <i>Formulaire d'acceptation des risques signé au départ</i> • <i>Politique de l'entreprise</i> • <i>Alcootest</i> <p>Intervention proposée : DIRECTIF, puis persuasif</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tolérance 0</i> • <i>Raccompagne en véhicule à leurs frais si ne veulent pas se conformer</i> <p>« <i>Cela dit, si vous vous intéressez aux vins du Québec, je peux vous en parler. On peut peut-être même organiser une petite dégustation ce soir si ça vous intéresse. »</i></p>
--	---

<p>Carolle</p> <p>Dès la première demi-journée de randonnée, Carolle vous a dit qu'elle s'ennuyait ferme. Elle trouve qu'il n'y a pas assez d'action, de défi. Elle demande sans cesse d'aller plus vite et de sortir des sentiers. À quelques reprises déjà vous avez dû lui rappeler de garder les rangs. Elle regrette de s'être laissé convaincre de faire cette randonnée. Elle affirme que c'est le pire voyage de sa vie.</p>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attitude macho et pression à performer • Surestime sa compétence <p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour elle : Risques plus élevés d'accident • Pour le groupe : Ses critiques peuvent affecter le climat • Pour le guide : Désorganisation de l'activité, de l'horaire <p>Outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire d'acceptation des risques signé au départ • Cautionnement à payer si elle brise quelque chose • Lois et règlements, formulaire prix des pièces <p>Intervention proposée : PERSUASIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploration de ses besoins • Explication des contraintes du circuit, du territoire et du groupe • Discussion de toutes ses options, y compris de quitter le groupe • Entente pour la suite des choses
<p>Denis</p> <p>Depuis l'accident, Denis est de plus en plus stressé. Son discours est difficile à comprendre. Il arrive difficilement à suivre le groupe. Vous avez l'impression qu'il ne vous écoute plus. Vous êtes inquiet pour sa sécurité et celle des autres clients du groupe.</p>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stress / Anxiété • Incapacité de suivre le groupe <p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour lui : Désorganisation, épuisement, risque d'accident, risque de se perdre s'il ne suit pas • Pour le groupe : Incapacité de suivre, ralentit le groupe • Pour le guide : Désorganisation de l'activité, de l'horaire <p>Outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Aucun outil, c'est le savoir-être du guide qui fera toute la différence</i> <p>Intervention proposée : INFORMATIF, puis persuasif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionner sa condition, ses besoins • Rassurer - <i>Je suis en contrôle, tout va bien se passer</i> • Encourager - <i>il ne nous en reste plus très long, tu es capable d'y arriver</i> • Information sur les prochaines étapes • Exploration des options disponibles - <i>Ex : monter avec quelqu'un d'autre et revenir plus tard chercher le véhicule</i> • Entente pour la suite des choses

<p>Éric</p> <p>Au dîner, Éric a rencontré un groupe de québécois qui connaissent bien le territoire. Ils lui ont parlé d'un magnifique point de vue à moins de 15 km de là, mais pas du tout dans la direction de l'itinéraire prévu. Ils lui ont offert de les accompagner jusque-là et de le ramener après pour rejoindre le groupe. Éric est très excité. Il vient vous aviser qu'il va quitter le groupe pour l'après-midi. Vous lui faites part de votre désaccord, entre autres parce que c'est une zone plus risquée, mais il insiste en disant que c'est lui qui paie donc il peut faire ce qu'il veut.</p>	<p>Cette situation doit-être refusée par le guide et les gestionnaires de l'entreprise</p> <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Euphorie excessive• Inexpérience au Québec <p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour lui : À ses risques et périls : ne connaît pas le territoire, ni les compétences des gens du groupe qui vont l'accompagner• Pour le guide : Aucun contrôle, responsabilité professionnelle s'il arrive quoique ce soit pendant cette escapade <p>Outils :</p> <ul style="list-style-type: none">• Formulaire d'acceptation des risques qui ne permet pas cette situation• Contrat de location de motoneige qui limite à l'activité guidée <p>Intervention proposée : DIRECTIF, puis informatif</p> <ul style="list-style-type: none">• Rappel des documents signés• Information sur les risques associés au territoire et au groupe• Entente pour la suite des choses
--	---

4.3 La gestion séquentielle d'une scène de crise



Cahier du participant : Page 99 à 106

Consignes :

Type d'activité :	• Étude de cas en sous-groupes
Durée :	1h45 (105 minutes)
Objectif(s) :	Présenter une séquence d'actions à poser dans la gestion d'une scène de crise
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Présenter l'exercice- Compléter l'exercice- Présenter les éléments théoriques aux moments appropriés- Conclusion du formateur

Note au formateur :

Mentionner que nous ne traiterons pas ici de la séquence des actions à poser à l'égard du traitement de la victime mais plutôt de celles se rapportant essentiellement à la gestion de scène. Aussi, il est important de mentionner qu'il est très difficile de trouver des réponses parfaites pour une étude de cas comme celle-ci car il s'agit d'une simulation écrite. Le but de l'exercice est de faire la démonstration d'une méthode de gestion de scène efficace, pas nécessairement de trouver des réponses universelles et encore moins de commenter l'histoire.

Directives pour exercice

- Lire l'introduction et le premier élément de l'histoire
- Donner 5 minutes de réflexion au groupe pour trouver la réponse
- À main levée, demander quelles sont les réponses
- Ouvrir une discussion et conclure avec les meilleures réponses
- Lire le prochain élément de l'histoire et poursuivre de la même manière

La gestion séquentielle d'une scène de crise

Nous sommes dans l'après-midi de la deuxième journée du voyage, soit le 19 février. Le ciel est partiellement nuageux, le mercure indique -14C, les vents sont légers. Il est 15h10 et nous nous trouvons sur un sentier fédéré en milieu forestier. Le voyage se termine demain.

1. 15h10 - Je regarde derrière moi, après une série de courbes un peu plus serrées que les précédentes, et je ne vois que deux des cinq clients de mon groupe (André et Béatrice); même si j'ai une bonne visibilité car je me trouve au bout d'une ligne droite de 300 mètres. Je ralentis pour laisser la chance au convoi de se réunir.

Après avoir roulé 30 secondes, je ne réussis toujours pas à voir les trois autres (Carole, Denis et Éric) parce que je suis dans une autre zone parsemée de courbes et que mon champ visuel est limité. Que dois-je faire ?

- A. Je poursuis au même rythme
- B. J'arrête
- C. Aucune de ces réponses

RÉPONSE A : Je poursuis au même rythme, c'est-à-dire lentement. Je ne peux m'arrêter car je suis dans une zone parsemée de courbes.

2. 15h12 - Je poursuis lentement sur le sentier encore 30 secondes et j'arrive à une autre section relativement droite. Je profite donc de cette section en ligne droite pour m'arrêter et faire demi-tour en toute sécurité tout en demandant aux autres participants de demeurer sur place. Je rebrousse donc chemin.

Qu'elle attitude dois-je adopter?

De qu'elle façon devrais-je me comporter?

RÉPONSE : Je roule à vitesse modérée, sous la vitesse de croisière, ce qui est l'option la plus sécuritaire.

Cela me laisse le temps de réfléchir : où sommes-nous au juste ? À quelle distance se trouve l'accès routier le plus près ? Quels moyens de communication fonctionnent dans ce secteur ? Je dispose de combien d'heures de luminosité ? Où était la dernière infrastructure chauffée que

nous avons croisée ?

3. 15h14 - Chemin faisant, je croise Carole qui s'est arrêtée au beau milieu de la ligne droite de 300 mètres située entre les deux zones de courbe. J'arrête et lui demande si elle a vu les deux autres (Denis et Éric) derrière elle. Elle me dit qu'elle a vu Denis qui la suivait il n'y a pas longtemps et c'est tout. Je lui dis donc de me suivre.

15h15 - Je poursuis ma route et vois des pistes de VHR qui font demi-tour. Il semble que ce sont vraisemblablement les traces du 4^e (et donc avant-dernier) VHR de mon convoi, soit celui de Denis. Il semble y avoir eu un problème avec le dernier VHR de mon convoi, en l'occurrence, celui d'Éric.

Quelle sera ma vitesse de croisière dorénavant? Pourquoi?

RÉPONSE : Même s'il semble bien qu'il y ait une urgence en amont sur la piste et sachant que je ne risque pas vraiment de rencontrer les 2 dernières motoneiges de mon convoi, je poursuis à vitesse modérée car la 3^e motoneige (Carole) me suit. Cela me permet également de poursuivre ma réflexion sur l'état de la situation : combien d'heures de luminosité me reste-t-il ? Mes réserves de carburant me permettent de me rendre jusqu'où ? Quelles sont les dernières infrastructures chauffées que j'ai croisées

4. 15h16 - J'ai maintenant rebroussé chemin sur trois kilomètres. J'aperçois le quatrième VHR (celui de Denis) stationné au milieu de la piste. En m'approchant, je constate qu'Éric, qui conduisait le cinquième VHR, a fait une sortie de piste.

15h17 - J'empoigne ma trousse de premiers soins que je mets toujours sur le dessus de mes bagages afin qu'elle soit accessible rapidement.

De quelle façon dois-je me diriger vers la scène ?

RÉPONSE: Je peux marcher rapidement vers la scène au départ mais il est préférable de marcher d'un pas normal pour les derniers 5 mètres (25 pieds) et pour tout déplacement hors d'un sentier battu. Cela me permet de repérer s'il y a d'autres dangers potentiels, cela me permet de reprendre mon souffle et de me calmer et cela me permet d'évaluer la mécanique de l'accident et les blessures potentielles qui s'ensuivent.

5. 15h18 - Chemin faisant, j'ai déterminé qu'il n'y avait pas vraiment d'autres dangers tels que branches cassées demeurées suspendues dans les arbres, VHR qui pourrait basculer sur la victime ou les intervenants, ruisseau dont la glace pourrait céder, trajectoire d'avalanche, etc. Avant même que je n'arrive près de la victime, Denis vient à ma rencontre et tente de m'expliquer ce qu'il sait. Il est très nerveux et son discours est difficile à comprendre.

Que dois-je faire ? Comment vais-je m'occuper de Denis ?

RÉPONSE : Denis n'a pas vu l'accident se produire ; il a fait demi-tour et est revenu sur la scène. Je perdrais du temps à l'écouter me donner des informations qui me seront accessibles très rapidement en procédant à l'évaluation de la victime. À moins qu'il ne soit médecin, ambulancier, infirmier ou premier répondant et qu'il me soit d'un grand apport, je préfère l'éloigner de la scène immédiate pour éviter qu'il fasse monter la tension de la victime et la mienne. Je ne veux pas le perdre de vue toutefois car il est nerveux et il pourrait prendre des décisions imprévisibles. En le faisant taper la neige, il pourra canaliser un peu de son énervement. Aussi, rappelons-nous que sa motoneige était garée au beau milieu du sentier. Il vaut mieux lui demander d'aller la stationner de manière sécuritaire en aval de la scène en lui rappelant de le faire le plus calmement possible. De cette façon, la scène est sécurisée au maximum : un motoneigiste en amont, une motoneige en aval et deux autres quelques kilomètres en aval. Je lui demande tout de même de revenir me voir une fois que sa motoneige sera garée adéquatement. Un assistant est toujours le bienvenu.

6. 15h19 - En parcourant les derniers mètres qui me séparent de la victime, je crois comprendre qu'Éric a perdu le contrôle de son VHR dans la courbe et fait une sortie de piste. Les traces du VHR laissent croire qu'il a percuté un arbre de taille importante. J'ai probablement affaire à une blessure traumatique sérieuse. J'arrive près de la victime, constate qu'il a les yeux ouverts et qu'il respire.

15h21 - Entre-temps, un groupe de trois motoneigistes locaux s'arrête. Ils offrent leur aide.

Comment pourrais-je les utiliser ?

RÉPONSE : Avant d'envoyer qui que ce soit, je dois savoir de quel aide j'ai besoin, ce que je ne sais pas encore. Du reste, peu importe la situation, de l'aide externe ne peut pas faire de tort. Je ne sais pas encore si j'aurai besoin des trois mais peu importe, je préfère les avoir à ma disposition. Il est aussi préférable de leur demander de demeurer à l'écart plutôt que de venir directement sur le site de l'accident. Je demande toutefois l'assistance de l'un d'eux et je prends aussi le temps de leur demander si l'un d'eux est un professionnel de la santé. Il pourra me donner un coup de main, il pourra partir de la scène et aller communiquer des informations au reste du groupe demeuré sur le sentier et il me servira de témoin éventuel si jamais la famille ou la compagnie d'assurances de la victime venait à poser des questions. À ce stade-ci, je préfère m'adjoindre des étrangers plutôt que des membres de mon groupe puisque ces derniers ont possiblement des affinités émotives avec Éric et cela pourrait les rendre nerveux durant l'intervention. L'attitude de Denis en est un bon exemple

7. 15h22 - Je dois maintenant procéder à l'examen secondaire d'Éric.

Comment devrais-je me préparer selon ce que j'ai appris dans les formations de secourisme ?

RÉPONSE : C'est la moindre des choses que de s'assurer du confort de la victime ! Du reste, il est important de ne pas égarer ou encore de mouiller inutilement notre matériel de secours - il faut protéger nos acquis! La meilleure solution serait donc de se construire une plateforme de neige durcie sur laquelle on déposera une bâche ou un tapis de branches de sapin ou d'épinette. Du reste, il faut se concentrer sur la tâche sans oublier qu'il subsiste d'autres individus (André, Béatrice, Carole et Denis) dont nous sommes responsables.

8. 15h24 - Après avoir complété l'examen d'Éric, j'en déduis qu'il a probablement un bras cassé et qu'il semble souffrir d'une légère commotion cérébrale. Toutefois, je ne suis pas certain de mon évaluation et je me pose encore plus de questions sur la manière dont je devrais traiter Éric.

Que faire?

RÉPONSE : J'évalue d'abord la situation en tenant compte des standards appris dans la formation de premiers soins en région éloignée.

Pour confirmer, je peux appeler la ligne info-santé. Des infirmières sont disponibles 24 heures par jour pour répondre à de tels besoins.

9. 15h26 - Je prends une minute et j'appelle mon ange-gardien pour lui exposer la situation et le mettre sur un pied d'alerte (en « stand-by »).

Quelles sont les quatre informations de base que je dois lui communiquer?

RÉPONSE :

- Mon nom (QUI?)
- L'état de la situation (QUOI?)
- L'endroit où je me trouve (OÙ?)
- Mes besoins à ce stade-ci (QUOI?)
- Fixer un rendez-vous téléphonique

Il est important d'avertir l'ange-gardien le plus rapidement possible, même si vous ne croyez pas avoir vraiment besoin de cette assistance externe. En effet, si jamais le moyen de communication venait qu'à faire défaut parce que vos piles sont à plat ou pour toute autre raison, il y aura au moins une autre personne qui saura que le groupe a besoin d'assistance et qui pourra activer les secours si le rendez-vous téléphonique prévu n'a pas lieu.

10. 15h27 - Éric doit se rendre dans un centre hospitalier. Je veux réfléchir quelques instants sur ma stratégie de gestion de scène avant d'activer les Services préhospitaliers d'urgence (SPU).

Quels sont les principaux éléments que je dois prendre en considération afin de déterminer si je peux procéder à une évacuation autonome ou bien si je dois prévoir une évacuation assistée?

RÉPONSE :

Je dois évaluer si je suis en mesure de l'évacuer moi-même avec mon VHR. Je prends en considération les éléments suivants :

- Nature de la gravité de la blessure ou de la maladie
- Compétences des gens qui vous entourent
- État physique et psychologique de toutes les personnes concernées
- Matériel disponible
- Risques d'évacuer soi-même une personne

Note au formateur : Donner le temps aux participants d'écrire ces réponses. Aussi, si le groupe manifeste de l'intérêt que l'horaire le permet, il est possible de pousser la réflexion plus loin en leur présentant les éléments de réponses détaillés développées par le Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air de l'UQAC que l'on trouve en annexe. Il sera toutefois nécessaire de leur mentionner qu'il ne sera pas possible pour qui que ce soit d'analyser chacun de ces facteurs lors d'une situation d'urgence. Il est néanmoins pertinent que les apprenants soient sensibilisés au fait qu'il en existe toute une panoplie et qu'ils ont tous leur importance relative.



11. 15h29 - Considérant les éléments suivants :

- Je possède les compétences nécessaires en leadership et je maîtrise la situation.
- Je suis en forme et alerte. J'ai bien mangé sur l'heure du midi et je suis bien hydraté. J'ai veillé à ce que le groupe fasse de même.
- Mon ange-gardien m'a informé qu'il y a un traîneau d'évacuation au local du club et celui-ci est environ à 30 km en aval d'où je me trouve.
- Je n'ai pas remarqué la présence d'infrastructures chauffées dans les derniers 30-40 km.
- Le reste du groupe est prêt à aider, sauf peut-être Denis qui n'arrive pas à se calmer. Je bénéficie également de l'assistance des trois motoneigistes locaux. Il s'agit d'un sentier fédéré passant, je pourrais probablement compter sur la collaboration d'autres personnes dans l'heure qui suit.
- Je circule sur un sentier fédéré relativement bosselé.
- L'hôpital le plus près se trouve à environ 100 km à vol d'oiseau.
- J'ai en ma possession un téléphone satellite et je sais m'en servir.
- J'ai en ma possession une carte et un plan d'évacuation.
- J'ai un GPS et je sais m'en servir. Je peux donc déterminer avec les SPU, où sera le chemin d'accès le plus près de moi.
- J'ai noté une route à 10 km et une seconde à 15 km en amont.
- Les VHR ont suffisamment d'essence.
- Je ne sais pas où se trouve la piste d'atterrissage d'hélicoptère la plus proche.
- Les conditions climatiques sont favorables : il fait -14C, les vents sont légers et le ciel partiellement nuageux.
- Il est maintenant 15h30; il reste donc environ une heure de luminosité.
- Le temps de résistance d'Éric sans dommage permanent est généreux, environ 24-26hrs.

Quelle décision devrais-je prendre quant à l'évacuation d'Éric?

RÉPONSE : Asseoir Éric derrière moi serait extrêmement douloureux pour lui, il est préférable de ne pas lui imposer une randonnée en tant que passager. De plus, on suspecte une commotion cérébrale et il s'agit d'un impact à haute vitesse qui m'oblige à considérer qu'il pourrait s'agir d'un cas de colonne.

Je dois donc faire appel aux SPU et les laisser prendre en charge l'évacuation. Je peux les informer de la présence du traîneau d'évacuation à proximité.

12. 15h37 - À ce stade-ci du déroulement des événements, n'y a-t-il pas un élément important que j'ai oublié dans la gestion de mon groupe?

RÉPONSE : André et Béatrice sont demeurés en aval sur la piste et ne savent pas vraiment ce qu'il se passe. Il serait plus qu'approprié d'envoyer un des 3 motoneigistes qui passaient par là pour les informer que la situation est en contrôle et les relayer. Il s'agit d'un élément qui prend toute son importance lorsque les autres membres du groupe connaissent la victime. Dans la même veine, je dois constamment me préoccuper du confort psychologique et physique du reste du groupe. Comment se porte leur moral ? Ont-ils froid ? Ont-ils soif ?

13. 15h38 - Je peux poser différentes actions en attendant que les secours arrivent. Classez les actions qui suivent selon leur niveau de priorité 1, 2 ou 3 (1 étant le plus prioritaire).

Actions	Priorité		
	1	2	3
Sortir la fiche médicale d'Éric et la mettre de côté			
Ébrancher la voie d'accès entre la piste de VHR et Éric			
M'assurer du confort des autres membres du groupe			
Faire un feu près d'Éric			
Informé son employeur de la situation			
Compacter une voie d'accès dans la neige entre la piste de VHR et Éric			
Remettre le VHR d'Éric en piste			
Rappeler les services d'urgence et voir où ils en sont au niveau de l'envoi d'aide			
Faire relayer les individus qui font la circulation en amont et en aval de la piste			
Rester près d'Éric et m'assurer de son confort physique et psychologique			
Commencer à prendre des notes sur le déroulement de l'incident			
Poursuivre les traitements d'Éric suivant les protocoles enseignés dans les cours de premiers soins			
Compléter mes notes sur les événements et effectuer un premier jet du rapport d'accident (formulaire de l'entreprise)			
Faire préparer le matériel de remorquage du VHR			
Évaluer l'impact de l'événement sur le déroulement du voyage et les autres prestations de service			
Autres :			

RÉPONSES CLASSÉES :

Priorité 1

- Rester près d'Éric et m'assurer de son confort physique et psychologique
- Poursuivre les traitements d'Éric suivant les protocoles enseignés dans les cours de premiers soins
- M'assurer du confort des autres membres du groupe
- Faire un feu près d'Éric

Priorité 2

- Taper une voie d'accès dans la neige entre la piste de motoneige et Éric
- Rappeler les services d'urgence et voir où ils en sont au niveau de l'envoi d'aide
- Ébrancher la voie d'accès entre la piste de motoneige et Éric
- Faire préparer le matériel de remorquage de motoneige
- Commencer à prendre des notes sur le déroulement de l'incident

Priorité 3

- Faire relayer les individus qui font la circulation en amont et en aval de la piste
- Sortir la fiche médicale d'Éric et la mettre de côté
- Compléter ses notes sur les événements et/ou effectuer un premier jet du rapport d'accident (formulaire de l'entreprise)
- Évaluer l'impact de l'événement sur le déroulement du voyage et les autres prestations Informer son employeur de la situation
- Remettre la motoneige d'Éric en piste

14. 16h33 - En attendant les secours, je réfléchis. Que devrais-je prévoir au niveau de l'accompagnement d'Éric?

RÉPONSE : Il n'existe pas de réponse universelle à cette question, tout dépend de la situation. Il faut savoir analyser certains facteurs :

- Le type de blessure
- Le niveau de conscience de la victime.
- L'équilibre émotionnel de la victime.
- La facilité à communiquer en français.
- Les conséquences du départ d'un ou deux participants sur la logistique du voyage.
- L'opinion ou la volonté de la victime.
- L'opinion ou la volonté d'un autre membre du groupe.
- La possibilité de faire dévier l'itinéraire du circuit vers le centre hospitalier où sera transportée la victime.

Une chose demeure : peu importe le besoin, un guide ne devrait jamais

quitter son groupe à moins d'être assuré de :

- La proximité immédiate d'un établissement d'hébergement.
- La présence d'un assistant-guide fiable.
- La rencontre d'un autre groupe se dirigeant au même endroit que nous.

Dans le cas qui nous préoccupe ici, il n'est pas nécessaire que le guide accompagne la victime. Éric a un niveau de conscience alerte et éveillé. Sa langue maternelle est le français, donc pas de problème à ce niveau. Ses blessures ne sont pas majeures et nous prenons pour acquis qu'il gère relativement bien sa situation puisque le récit ne fait pas mention d'un niveau de stress particulièrement élevé chez la victime. Si Carole ou un autre membre de mon groupe part avec Éric, j'ai maintenant 2 motoneiges à remorquer avec 5 motoneiges (André, Béatrice, Denis, moi-même et les 2 membres du club) à ma disposition. Mathématiquement, je peux donc me le permettre, pour autant que la distance à parcourir avec des motoneiges à remorquer ne soit pas trop importante en fonction du niveau d'essence des motoneiges que j'ai à ma disposition, ce dont je ne suis pas certain. Je préfère donc laisser aller Éric seul, d'autant plus que cela ne semble pas lui poser problème.

15. 16h47 - Les secours arrivent. Nommez trois actions à poser dans la gestion de cette étape.

RÉPONSES POSSIBLES :

- Positionner un motoneigiste en aval et un autre en amont du sentier afin de faire la circulation
- Donner aux ambulanciers une description de ce qui s'est passé
- Donner la fiche médicale et le casque d'Éric aux ambulanciers
- Demander aux ambulanciers de confirmer à quel endroit sera transporté Éric et le noter
- Demander aux ambulanciers comment faire pour les rejoindre ultérieurement afin de valider avec qu'Éric aura bel et bien été transporté à cet endroit et le noter
- Faire une liste de no de tél. pour Éric (ligne d'urgence de l'employeur, centre d'opérations de l'entreprise, siège social de l'entreprise, cellulaire du guide, cellulaire du gestionnaire de l'entreprise, centre de location de motoneige, hébergement prévu pour le groupe en soirée, compagnie de taxi)
- S'assurer qu'Éric a en sa possession un peu d'argent liquide et/ou une carte de crédit, ses papiers d'identité et son passeport puisqu'il n'est pas un résident canadien (ou bien sa carte d'assurance-maladie s'il s'agissait d'un Québécois)
- Identifier les bagages d'Éric et les donner aux ambulanciers
- Si possible, mettre 2-3 sacs poubelle dans les bagages d'Éric afin qu'il puisse y ranger ses vêtements, bottes et casque de motoneige une fois rendu à l'hôpital
- Informer Éric des prochaines étapes

16. Les secours quittent en direction de l'hôpital, prenant à leur bord Éric. Avant de partir je m'assure de :

RÉPONSE: Malgré les événements et circonstances atténuantes, il faut se rappeler que nous avons comme mission de mener notre groupe à bon port. Il importe donc de réévaluer l'état du groupe, de communiquer avec les établissements de restauration ou d'hébergement afin de leur faire part de notre retard potentiel et bien sûr de laisser savoir à notre supérieur immédiat quels sont les derniers développements afin que celui-ci tente d'effectuer les suivis appropriés durant notre déplacement.

Conclusion du formateur

En conclusion, peu importe la situation, il existe trois conditions à respecter lorsqu'on fait face à une situation menaçante :

1. Ne pas aggraver la situation. Toute décision doit s'appuyer avant tout sur la « protection des acquis ».
2. Réduire au minimum le temps de secours
3. Augmenter au maximum le temps de résistance

De même, il y a trois principes de base à respecter dans la gestion d'une situation d'urgence :

1. Oublier les remords et les questionnements sur ce qui s'est passé ou sur comment cela aurait dû se passer
2. Préserver les acquis :
 - a. Son énergie et celle des autres
 - b. Son confort et celui des autres (gare aux vêtements mouillés par la transpiration!)
 - c. Ne rien laisser dans la neige ; prévoir un tapis de branches de sapin ou se faire une plate-forme de neige durcie
 - d. Connaître l'inventaire de son matériel
 - Trousse de premiers soins
 - Matériel d'urgence
 - Matériel collectif qui pourrait servir
 - Matériel personnel qui pourrait servir
3. Penser globalement et ne pas oublier le reste du groupe

Enfin, il faut garder en tête que toute intervention d'urgence a ses limites. Peu importe l'expérience et les compétences du guide dans la gestion de la scène, le niveau de réussite d'une intervention sera toujours tributaire :

- Du réalisme des procédures
- De l'adéquation des équipements avec les procédures requises
- Des connaissances et compétences des intervenants

Bilan du module 4

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Assimiler les notions vues dans la formation
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">• Faire une brève synthèse du contenu du module• Leur demander ce qu'ils ont trouvé intéressant, ce qu'ils retiennent du module• Les amener à verbaliser les éléments sur lesquels ils auront à travailler

Synthèse :

- Ne mettre en œuvre que des opérations sécuritaires
- Empêcher que la situation ne se dégrade
- Ne pas oublier le reste du groupe
- Ne pas hésiter à solliciter de l'aide extérieure

Module 5

La rétroaction : « J'aurais donc dû ! »

Les objectifs du module



Cahier du participant : Page 108

Consignes :

Type d'activité :	• Exposé
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter les objectifs de ce module
Stratégie :	Réviser avec eux les objectifs du module

Contenu à présenter :

À la fin de ce module, vous serez en mesure de :

- Définir la marche à suivre, à la suite d'un incident de parcours lors d'une sortie guidée en VHR;
- Procéder à l'analyse d'un incident de parcours lors d'une sortie guidée en VHR.

5.1 Les suivis



Cahier du participant : Pages 109 à 114

Consignes :

Type d'activité :	• Etude cas en sous-groupes
Durée :	10 minutes pour l'exercice en sous-groupe 15 minutes pour le retour
Objectif(s) :	Présenter les éléments de suivi à tenir compte dans la gestion d'un incident de parcours
Stratégie :	- Présenter l'exercice - Compléter l'exercice - Compléter les réponses en grand groupe

Contenu à présenter :

Ce n'est pas parce que la victime est dorénavant entre les mains des ambulanciers que la gestion d'une scène d'urgence se termine... Dans les heures et les jours qui suivent l'accident, plusieurs autres gestes devront être posés auprès du reste du groupe, de l'employeur, des fournisseurs, des autorités et de la victime elle-même. Quelles sont ces actions à mettre en place?

Utilisez le tableau des pages suivantes.

Directives pour l'exercice

- Former des équipes de 3 personnes qui devront remplir la grille des suivis des pages 85-86 du cahier du participant
- Préparer des feuilles mobiles pour écrire les suivis à effectuer
 - Victime
 - Le reste du groupe
 - Employeur
 - Fournisseurs
 - Autorités
 - Autres
- Compléter les réponses en grand groupe en utilisant la grille ci-dessous.

Corrigé de l'aide-mémoire pour assurer les suivis					
Suivi	Dans l'heure qui suit le transfert de soins	Le soir même	Dans les 24h	Au retour de l'expédition	Une semaine plus tard
<p>La victime</p> <p><i>NOTE : Les suivis avec la victime sont d'autant plus importants si la victime ne maîtrise pas parfaitement le français.</i></p>	<p>Les suivis avec la victime sont pratiquement impossibles et surtout impertinents à ce stade.</p>	<p>Après avoir contacté l'employeur, il peut être approprié de contacter la victime (à l'hôpital ou dans tout autre lieu où elle se trouve) afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lui apporter un soutien moral • Lui laisser savoir que tout se passe bien avec le reste du groupe et que l'événement n'a pas affecté le déroulement de l'expédition • Vérifier si elle a besoin de quoi que ce soit • Demander quelles seront les prochaines étapes de son traitement et noter le tout 	<p>Il peut être approprié de contacter la victime à chaque soir (après avoir contacté son employeur) afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer de l'évolution de ses blessures • Lui apporter un soutien moral • Vérifier si elle a besoin de quoi que ce soit • Demander quelles seront les prochaines étapes de son traitement et noter le tout • Souhaite et peut réintégrer le groupe ou à tout le moins revoir les participants d'ici la fin de l'expédition. 	<p>Il peut être approprié de rencontrer la victime.</p> <p>Il peut être stratégique de lui demander de signer votre rapport d'accident.</p>	<p>Il peut être approprié de lui faire parvenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un courriel et/ou • Une carte de prompt rétablissement et/ou • Des photos du voyage
<p>Le reste du groupe</p>	<p>Les remercier de leur implication dans la gestion de l'événement.</p> <p>Déterminer si les participants sont prêts à repartir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition psychologique des participants • Évaluer la condition 	<p>Organiser une discussion de groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les remercier de leur implication dans la gestion de l'événement • Comment se sentent-ils? Sont-ils prêts à poursuivre l'expédition? • Que retiennent-ils de cette situation? 	<p>Il est approprié d'informer régulièrement le reste du groupe de l'évolution des blessures de la victime et de son moral.</p>	<p>Débriefing informel pour insister sur le caractère accidentel de l'incident.</p>	<p>Le suivi à mener ultérieurement sera déterminé par la politique de l'employeur.</p>

Corrigé de l'aide-mémoire pour assurer les suivis					
Suivi	Dans l'heure qui suit le transfert de soins	Le soir même	Dans les 24h	Au retour de l'expédition	Une semaine plus tard
	<p>physique des participants</p> <p>Si le groupe semble apte à repartir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Imposer une vitesse de croisière lente • Faire des arrêts plus fréquents et faire du renforcement positif <p>Si un participant dans le groupe ne semble pas prêt à repartir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser un véhicule en bordure du sentier et prendre un passager récalcitrant derrière soi <p>Si plusieurs participants ne semblent pas prêts à repartir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenter de rassurer le groupe en amorçant une discussion ouverte • Identifier un endroit à proximité où il sera possible de mettre fin au parcours et avertir l'ange-gardien afin qu'il prenne des dispositions avec les fournisseurs concernés (hébergement, navette, etc.) • Faire des arrêts plus 	<p>NOTE : Il se peut qu'il soit nécessaire de poursuivre avec des discussions 1 à 1 car certaines personnes ne seront peut-être pas confortables à partager leurs émotions en groupe.</p>			

Corrigé de l'aide-mémoire pour assurer les suivis					
Suivi	Dans l'heure qui suit le transfert de soins	Le soir même	Dans les 24h	Au retour de l'expédition	Une semaine plus tard
	fréquents et faire du renforcement positif				
L'employeur	<p>Contacteur l'employeur pour l'informer de l'évolution de la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transfert de soin effectué • Clinique ou hôpital visé par les SMU • Fixer avec lui un rendez-vous téléphonique en soirée <p>Confirmer la politique de communication avec les médias.</p>	<p>Contacteur l'employeur afin d'obtenir de l'information sur l'évolution de la situation et vérifier si la victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A les vêtements qu'il lui faut • A eu l'occasion de contacter ses assurances et ses proches • Souhaite et pourra réintégrer le groupe ou à tout le moins revoir les participants d'ici la fin de l'expédition. • Et s'informer de l'évolution des blessures de la victime. • De même que vérifier si l'employeur a pu contacter la famille <p>Mandater l'employeur de mentionner aux fournisseurs - incluant les clubs - les améliorations qu'ils devraient apporter au sentier (signalisation, travaux d'entretien et de réfection, etc.)</p>	<p>Contacteur l'employeur afin d'obtenir de l'information sur l'évolution de la situation.</p>	<p>Remettre la documentation relative à l'événement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire médical • Formulaire de rapport d'accident • Registre des suivis effectués • Photos <p>Tenir une rencontre afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'efficacité du plan d'urgence • Déterminer si des changements sont à apporter dans l'itinéraire et le plan de gestion des risques à partir des signes avant-coureurs de 	<p>Remettre le registre des suivis finaux</p>

Corrigé de l'aide-mémoire pour assurer les suivis					
Suivi	Dans l'heure qui suit le transfert de soins	Le soir même	Dans les 24h	Au retour de l'expédition	Une semaine plus tard
				l'accident, des bons coups effectués et des leçons à retenir Appuyer l'employeur dans la transmission d'informations vers les collègues de travail.	
Les fournisseurs	S'il y a lieu, avertir les fournisseurs qui seront affectés par le contretemps : <ul style="list-style-type: none"> • Locateur de VHR • Restauration • Hébergement • Navette • Activités accessoires (traîneau à chiens, conteur, pêche, etc.) 	S'il y a lieu, avertir les fournisseurs qui seront affectés par le contretemps : <ul style="list-style-type: none"> • Restauration • Hébergement • Navette • Activités accessoires (traîneau à chiens, conteur, pêche, etc.) S'il y a lieu, mentionner aux fournisseurs - incluant les clubs - les améliorations qu'ils devraient apporter au sentier (signalisation, travaux d'entretien et de réfection, etc.)			Vérifier si les améliorations au sentier ont été apportées.
Autres suivis	<ul style="list-style-type: none"> • Si possible, prendre des photos de l'emplacement de l'accident (en cas 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter les formulaires médicaux et de rapport d'accident utilisés par 	<ul style="list-style-type: none"> • Noter au fur et à mesure tous les suivis et 	<ul style="list-style-type: none"> • Archiver les photos • Photocopier 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la prise de note des suivis et

Corrigé de l'aide-mémoire pour assurer les suivis					
Suivi	Dans l'heure qui suit le transfert de soins	Le soir même	Dans les 24h	Au retour de l'expédition	Une semaine plus tard
	d'interrogatoires ou de poursuites) <ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, baliser le sentier afin de signaler le danger • Prendre en note les communications effectuées 	l'employeur <ul style="list-style-type: none"> • Noter les signes avant-coureurs de l'accident, les bons coups effectués, les leçons à retenir et les modifications à apporter au plan de gestion des risques • Noter au fur et à mesure tous les suivis et communications effectués (en cas d'interrogatoires ou de poursuites) • Prendre en note le matériel de secours utilisé 	communications effectués	la documentation relative à l'expédition <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la prise de note des suivis et communications effectués 	communications effectués

Le formateur est invité à compléter cette liste en discutant des autres suivis à faire auprès des autorités s'il y a lieu.

5.3 L'analyse de l'incident



Cahier du participant : Pages 115 à 116

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none">• Exposé• Exercice en sous-groupe• Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes pour le premier exposé 10 minutes pour l'exercice 10 minutes pour le retour en grand groupe et le deuxième exposé
Objectif(s) :	Analyser un incident de parcours afin d'en retirer des apprentissages
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Rappeler la troisième étape de la gestion des risques- Présenter le concept des signes avant-coureurs et ses exemples- Présenter l'exercice- Compléter les réponses en grand groupe- Présenter le concept de modifications à apporter et ses exemples

Introduction du formateur

Q : Quelle était la troisième et dernière étape de la gestion des risques?

R : La prévention tertiaire : l'évaluation des mesures en place et les corrections à prévoir afin d'améliorer les procédures de gestion de la sécurité ou de remédier à une situation problématique

Les suivis sont donc une partie intégrante de la démarche de gestion des risques. Comme nous l'avons vu précédemment, il existe différents types de suivis. Dans une perspective de long terme, le suivi le plus important à effectuer s'avère l'analyse de l'accident. Comment faire ? Il s'agit tout simplement de procéder à une réflexion qui nous permettra de relever et noter par écrit les événements et décisions qui ont marqué l'incident, que ce soit d'une incidence positive ou négative.

Idéalement, cette réflexion devrait être effectuée en deux phases :

1 - dans les heures suivant l'incident, au plus tard le soir même, alors que les détails sont encore frais en mémoire ;

2 - à la fin de l'expédition, où il sera alors possible de demander l'avis des collègues et des participants qui ont participé de près ou de loin à la scène.

Enfin, vos conclusions doivent être présentées à votre employeur et éventuellement partagées avec vos collègues.

On peut relever quatre éléments d'analyse d'incident de parcours :

- Les signes avant-coureurs
- Les bons coups
- Les leçons à retenir
- Les modifications à apporter

Contenu à présenter

A. Les signes avant-coureurs

Corrigé : Il est très rare qu'un accident ne soit attribuable qu'à un seul facteur. Habituellement, c'est une accumulation de facteurs - souvent banals lorsque considérés individuellement - qui est à l'origine de l'accident. Un guide doit être en mesure de remarquer ces facteurs et de déterminer le potentiel d'accident de même que les manières de réduire ce potentiel. Il doit continuellement mesurer la quantité et l'importance des facteurs qui peuvent influencer le déroulement de la sortie. Quels peuvent être les signes avant-coureurs qui laissent présager au guide que le potentiel d'accident est élevé?

Parmi les signes avant-coureurs, il faut particulièrement être attentif aux presque-accidents. Lorsqu'un participant fait une sortie de piste mineure, cela signifie que la vitesse de croisière est trop rapide et que les participants commencent à être fatigués. Un accident plus important peut s'ensuivre si on ne remédie pas immédiatement à la situation, notamment, en ralentissant la cadence.

Exemples :

- Éric et Denis qui se lancent des défis verbaux lors des pauses
- Éric et Denis qui font l'élastique
- Denis qui fait une sortie de piste mineure dans l'avant-midi
- Éric qui a peu dormi la nuit précédente et qui se sent fatigué
- La consommation d'Éric et Denis lors du lunch
- Autres facteurs qui peuvent augmenter le potentiel d'accident :
 - Sentier étroit
 - Courbes prononcées
 - Plaques de glace dans certaines courbes
 - Volume d'utilisateurs qui empruntent le sentier

- Pénombre
- Lames de patin usées
- Suspension mal ajustée, etc.

Directives pour l'exercice

- Présenter la théorie des concepts des bons coups et des leçons à retenir
- Former 3 sous-groupes et leur demander de trouver les bons coups et les leçons à retenir dans l'histoire d'Éric
- Mentionner aux participants qu'ils ont bien évidemment le droit de retourner dans les pages précédentes pour consulter l'histoire
- Faire un retour en grand groupe pour compléter les réponses et présenter la théorie du concept de modifications à apporter et les exemples qui y sont rattachés

B. Les bons coups

C. Les leçons à retenir

D. Les modifications à apporter

Exemples :

- Est-ce que les endroits où il faut être plus vigilant en sentier sont mentionnés dans le plan de gestion des risques?
 - Pente raide souvent glacée
 - Section marécageuse à éviter avec des participants débutants
 - Intersection dangereuse avec route forestière très fréquentée
 - Plan d'eau propice à la formation de gadoue, etc.
- Est-ce que les informations contenues dans le plan d'urgence sont à jour?
 - No de téléphone des clubs
 - Disposition des remorques et traîneaux d'évacuation
 - Proximité des voies d'évacuation (en prenant en considération la construction de nouvelles routes forestières)
- Est-ce que les opérations et procédures de l'employeur permettent aux autres guides de profiter de ma réflexion (signes avant-coureurs, bons coups, leçons, modifications) ?
- Est-ce que le ratio d'encadrement guide-client devrait être revu pour cette expédition?
- Est-ce qu'on ne devrait accepter que les participants détenant une expérience préalable pour cette expédition?
- Est-ce qu'il y a lieu de demander au club d'améliorer la signalisation à cet endroit?

Corrigé : Les bons coups

Une fois que l'accident est survenu, le guide doit prendre des décisions et poser les gestes appropriés qui lui permettront de gérer la scène avec efficacité. Bien que chaque situation d'urgence soit unique, il n'en demeure pas moins que certaines initiatives entreprises dans le règlement d'une situation donnée puissent être reprises dans d'autres. Dans l'histoire d'Éric, il semble que le guide ait effectué un certain nombre de choix qui se sont avérés gagnants. Quels sont les décisions et gestes qui lui ont permis de limiter les dégâts ?

- Prend rapidement conscience d'un problème potentiel derrière et n'attend pas trop longtemps avant de s'arrêter
- Choisit un endroit stratégique pour arrêter
- Rebrousse chemin à vitesse modérée
- Laisse des participants devant pour gérer la circulation
- Sécurise la scène adéquatement
- Effectue un choix stratégique les individus qui peuvent l'aider
- Demeure consciente qu'il doit gérer le reste du groupe
- Garde le contrôle du groupe
- Sait prioriser les actions à entreprendre
- A communiqué rapidement avec l'ange-gardien, les SPU et la SQ
- A utilisé les services de la ligne info-santé
- A pris des notes
- Etc.

Corrigé : Les leçons à retenir

Soyons honnêtes : si ce n'est pas une mince tâche que de prévoir et prévenir tous les incidents fâcheux, il est encore plus difficile de gérer une situation d'urgence sans anicroches. Une situation problématique restera toujours une belle occasion d'apprendre...pour autant que l'on fasse des efforts pour corriger les lacunes que l'on a constatées! Quelles sont les leçons à retenir de l'histoire d'Éric?

- Être plus vigilant dans la notification des signes avant-coureurs de l'accident.
- Resserer le convoi et le faire ralentir avant de franchir des sections de courbes serrées.
- Même les participants ayant fait leurs preuves peuvent perdre le contrôle (Éric qui perd le contrôle de sa motoneige et Denis qui perd le contrôle de ses émotions)
- Même si le groupe roule bien pendant quelques heures, voire, quelques minutes, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un groupe de débutants ou à tout le moins d'un groupe qui n'a pas autant d'expérience de conduite que soi-même. Conséquemment, on augmente la cadence et ce faisant on ouvre la porte aux risques.
- L'ordre des participants dans le convoi est plus important qu'on peut le penser. Le guide était conscient qu'Éric et Denis ne respectaient pas toujours les consignes de sécurité et il les a tout de même laissé fermer le convoi alors qu'André, de nature calme, était tout juste derrière le guide. Au contraire, le guide aurait dû garder Éric et Denis en début de convoi, près de lui, et puis prendre une entente avec André, lui demandant de se placer au centre du convoi, devant Béatrice et Carole. De cette manière il aurait pu calmer les ardeurs d'Éric et Denis et aurait même pu augmenter le rythme dans les sections sécuritaire afin de les satisfaire, sachant qu'André aurait de son côté conservé et imposé un rythme plus lent à Béatrice et Carole dans ces mêmes sections.

Corrigé : Les modifications à apporter

Maintenant que nous avons pris conscience des signes avant-coureurs de l'accident, des bons coups que nous avons posés dans la gestion de la situation et des leçons à retenir de cet épisode, il importe de déterminer s'il y a lieu d'apporter des modifications dans notre pratique de guide mais aussi dans la documentation de l'employeur (plan de gestion des risques, plan d'urgence, procédures d'évacuation, etc.). C'est à ce moment qu'une rencontre avec l'employeur s'impose. Cet exercice de réflexion permettra d'analyser la pertinence de l'information contenue dans la documentation afin de remédier aux lacunes constatées. Quelles sont les questions que l'on peut se poser afin de compléter cette analyse?

- Est-ce que les endroits où il faut être plus vigilant en sentier sont mentionnés dans le plan de gestion des risques?
 - Pente raide souvent glacée
 - Section marécageuse à éviter avec des participants débutants
 - Intersection dangereuse avec route forestière très fréquentée
 - Plan d'eau propice à la formation de gadoue, etc.
- Est-ce que les informations contenues dans le plan d'urgence sont à jour?
 - No de téléphone des clubs
 - Disposition des remorques et traîneaux d'évacuation
 - Proximité des voies d'évacuation (en prenant en considération la construction de nouvelles routes forestières)
- Est-ce que les opérations et procédures de l'employeur permettent aux autres guides de profiter de ma réflexion (signes avant-coureurs, bons coups, leçons, modifications)?
- Est-ce que le ratio d'encadrement guide-client devrait être revu pour cette expédition?
- Est-ce qu'on ne devrait accepter que les participants détenant une expérience préalable pour cette expédition?
- Est-ce qu'il y a lieu de demander au club d'améliorer la signalisation à cet endroit?
- Etc.

Bilan du module 5

Consignes :

Type d'activité :	• Discussion en grand groupe
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Assimiler les notions vues dans la formation
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none">- Faire une brève synthèse du contenu du module- Leur demander ce qu'ils ont trouvé intéressant, ce qu'ils retiennent du module- Les amener à verbaliser les aspects sur lesquels ils auront à travailler

Synthèse :

- La gestion d'une situation d'urgence ne se limite pas au traitement immédiat de la victime ; elle se poursuit dans les jours qui suivent.
- Les suivis ne concernent pas seulement la victime ; plusieurs autres acteurs sont impliqués : l'employeur, les autorités, la famille de la victime, les fournisseurs, les collègues de travail, les clubs, etc.
- Il faut savoir retirer les éléments d'apprentissage de toute situation d'urgence

Module 6

Mon « Plan d'action individuel »

Les objectifs du module



Cahier du participant : Page 118

Consignes :

Type d'activité :	• Exposé
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter les objectifs de ce module
Stratégie :	Réviser avec eux les objectifs du module

Contenu à présenter :

À la fin de ce module, vous serez en mesure de :

- Vous positionner quant aux normes et aux attentes de l'industrie, à l'égard de la gestion des risques;
- Planifier différentes actions, au retour en entreprise, qui favoriseront l'accroissement du niveau de sécurité des sorties guidées de VHR.

Exercice : Où en suis-je maintenant?

Cahier du participant : Pages 119-121

Consignes :

Type d'activité :	• Questionnaire d'auto-évaluation
Durée :	10 minutes pour le questionnaire
Objectif(s) :	Positionner les apprenants à l'égard de leur connaissance des notions de sécurité
Stratégie :	- Présenter le questionnaire - Inviter les apprenants à remplir le questionnaire - Vérifier qu'ils sont en mesure de répondre positivement à une majorité d'affirmations

Présentation du questionnaire d'auto-évaluation

But : Se positionner à l'égard de certaines notions de sécurité relativement à l'encadrement de groupes de VHR

Directives :

- Rappeler aux participants qu'il s'agit du même questionnaire auxquels ils ont répondu au tout début de la formation
- Répondre honnêtement à chaque question par « OUI », « NON » ou « NON, MAIS JE SAIS COMMENT FAIRE POUR REMÉDIER À CETTE SITUATION ».
- Plus les questions seront répondues avec honnêteté et intégrité, plus l'exercice sera profitable.
- Une fois le questionnaire complété, demander aux participants si certains ont répondu « Non » à une ou plusieurs questions et voir avec eux comment il serait possible de remédier à cette situation.

Questionnaire d'autoévaluation

#	Énoncé	Oui	Non	Non, mais je sais comment remédier à cette situation
1.	Je possède ou j'ai accès aux moyens de communication qui me permettent d'entrer rapidement en contact avec les services médicaux d'urgence (SMU), peu importe où je me trouve.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Je sais où se trouvent les planches dorsales et les traîneaux ou remorques d'évacuation sur le territoire où je suis guide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	J'appelle systématiquement la Sûreté du Québec, s'il survient un accident avec blessé dans mon groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	J'ai suivi une formation en premiers soins, spécifique aux régions isolées, éloignées ou sauvages.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Je connais le contenu exact de la trousse de premiers soins utilisée lorsque j'effectue mon travail de guide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Je connais les différentes étapes de la gestion des risques et je peux les nommer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	Je sais exactement quoi faire (actions et séquence des actions) si un de mes clients s'égare et que je n'arrive plus à le retrouver.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Je connais les procédures d'évacuation à mettre en œuvre en cas d'urgence, peu importe où je me trouve.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.	Je connais les ressources à contacter dans le cas où je dois traiter un client blessé ou malade que je ne suis pas en mesure de soigner adéquatement, suite à un manque de connaissance ou de moyens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.	J'ai une parfaite maîtrise du groupe que j'accompagne et ce, en toute situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.	J'effectue un parcours d'initiation avec mes clients avant de partir en randonnée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.	Je connais et j'applique une méthode d'analyse systématique pour chaque difficulté technique d'un parcours avant de m'y engager avec mon groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13.	Je partage mes idées et mes techniques de guide avec mes collègues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14.	Lorsque survient un accident, je m'assure de concentrer mon énergie sur la scène plutôt qu'uniquement sur la victime.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15.	J'ai une idée très claire de ce que doit comporter un plan d'urgence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#	Énoncé	Oui	Non	Non, mais je sais comment remédier à cette situation
16.	Je connais les suivis à effectuer avec mon employeur lors d'un accident avec blessé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17.	Je connais les éléments sur lesquels me baser pour déterminer le rang de chacun des participants dans le convoi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18.	Je sais comment garder le contrôle sur n'importe quel groupe, peu importe la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19.	Je connais des méthodes alternatives de communication d'urgence dans le cas où je n'aurais pas accès à un téléphone terrestre, portable ou satellite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20.	Je connais les différences entre un plan de gestion des risques et un plan d'urgence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21.	Je documente systématiquement tous les accidents qui surviennent lorsque je suis guide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22.	Je possède et j'utilise une trousse de réparation complète lorsque je suis guide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23.	Je suis en mesure de prédire le potentiel d'un accident lorsque je suis guide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24.	Je sais clairement comment déterminer les informations à transmettre aux participants avant de partir et quelles informations transmettre en cours de route.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25.	Je connais les mesures de sécurité à observer lorsque j'effectue une pause sur les sentiers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26.	Je signale à l'entreprise tout problème rencontré lors de ma sortie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27.	Je connais les différentes vitesses maximales permises en quad et en motoneige.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28.	Je connais l'équipement de sécurité obligatoire que doit comporter un VHR.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29.	Je peux légalement traverser un chemin public à n'importe quel endroit, pour autant que ce soit fait de manière hautement sécuritaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30.	Je connais la liste précise des documents que je dois avoir en main et les informations dont je dois disposer, avant de partir avec un groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Comment vais-je m'y prendre pour remédier aux situations et éléments du questionnaire d'auto-évaluation pour lesquelles je ne suis pas en mesure de répondre par « OUI » ?

1.

2.

3.

4.

5.

Mon plan d'action individuel

Cahier du participant : Page 122

Consignes :

Type d'activité :	• Exercice individuel
Durée :	10 minutes pour l'exercice
Objectif(s) :	Positionner les participants sur les actions qu'ils peuvent mettre en place pour partager leurs connaissances liées à l'encadrement sécuritaire d'un groupe de VHR
Stratégie :	- Présenter l'exercice - Compléter l'exercice

Contenu à présenter :

Diffusion de mes connaissances

Détenir de l'information sur l'encadrement sécuritaire et la gestion des risques, c'est bien. Trouver des manières de la mettre en application, c'est mieux. Mais partager cette démarche, c'est génial !

Parmi nos collègues de travail, nous connaissons tous quelqu'un dont la pratique de guide peut comporter des lacunes à l'égard des notions que nous venons de voir. Identifiez-en trois qui avec qui vous est prêt à partager les notions apprises lors de cette formation et précisez les éléments plus particuliers que vous souhaitez partager avec cette personne. Il peut également s'agir d'un supérieur ou de l'employeur.

Exemples d'éléments à partager : Connaissance de la loi en matière de responsabilités, liste de contenu de trousse, décisions prises lors de situations d'urgence, développement d'un plan de territoire, etc.

Nom du collègue :

Éléments à partager :

Nom du collègue :

Éléments à partager :

Nom du collègue :

Éléments à partager :

Les dividendes de l'encadrement sécuritaire

Consignes :

Type d'activité :	• Discussion de groupe
Durée :	5 minutes
Objectif(s) :	Présenter les dividendes de l'encadrement sécuritaire
Stratégie :	- Demander aux participants quelles sont les dividendes de l'encadrement sécuritaire Compléter les réponses

Contenu à présenter :

Les retombées d'une pratique sécuritaire d'encadrement de groupes sont multiples. Parmi les plus évidentes, notons :

- Moins de situations d'urgence à traiter
- Moins de blessures à traiter
- Moins de stress au travail
- Meilleure image du métier de guide
- Meilleure réputation de l'entreprise donc plus de travail
- Meilleure réputation de l'industrie
- Évitement de poursuites judiciaires

Retour sur les objectifs et les attentes des participants

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion en grand groupe
Durée :	10 minutes
Objectif(s) :	Vérifier le degré de satisfaction des participants
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none"> - Reprendre les attentes énoncées au tout début de l'atelier et vérifier si on y a répondu - Reprendre les objectifs de l'atelier de la page 7 et identifier comment on y a répondu - Leur poser certaines des questions suivantes pour stimuler la discussion : <ul style="list-style-type: none"> • Que retiennent-ils ? • Ce qui les a frappés ? • Ce qu'ils questionnent ? • Avec quoi partent-ils?

Évaluation de la formation

Consignes :

Type d'activité :	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé
Durée :	10 minutes
Objectif(s) :	Évaluer la formation
Stratégie :	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter le questionnaire d'évaluation qui est à la dernière page de leur guide du participant - Expliquer que tous les questionnaires sont lus, que les commentaires servent à améliorer la formation, etc. - Inviter les participants à le compléter - Ramasser les copies

Annexes

ANNEXE 1 : Les principaux types de milieux fragiles au Québec

ANNEXE 2 : Ratios d'encadrement

ANNEXE 3 : Information à détenir avant le départ

ANNEXE 4 : Informations à transmettre aux participants

ANNEXE 5 : L'organisation d'un convoi - Quelques particularités

ANNEXE 6 : Listes de contenu des troussees

ANNEXE 7 : Signaux de communication en VHR

ANNEXE 8 : Utiliser une carte topographique

ANNEXE 9 : Étapes de recherche d'information pour l'établissement d'un plan de territoire

ANNEXE 10 : Facteurs influençant le temps de résistance en situation d'urgence

ANNEXE 11 : Facteurs qui influencent le temps de secours

ANNEXE 12 : Analyse de situation et prise de décision

ANNEXE 13 : Gabarit - Contenu standard du *briefing*

ANNEXE 14 : Gabarit - L'appel d'urgence

ANNEXE 15 : Risques inhérents à la pratique du VHR

ANNEXE 1

Les principaux types de milieux fragiles au Québec

Milieux fragiles (Faune et flore)	Comment les reconnaître, les localiser	Risques inhérents	Actions recommandées
Aire de confinement de fin d'hiver de l'orignal	Traces, crottins, poils, présence des bêtes elles-mêmes	<p>Dérangement des bêtes</p> <p>Risque de déplacement des bêtes dans un autre secteur moins propice au niveau de la qualité de l'habitat de fin d'hiver</p> <p>Risque de complications pour les femelles en gestation (déplacements plus difficiles)</p> <p>Risque de complications pour les bêtes aux prises avec la tique d'hiver (bêtes affaiblies)</p> <p>Danger pour les motoneigistes (agressivité des mâles qui peuvent être très dangereux avec leurs pattes antérieures)</p> <p>Facilite l'accès aux prédateurs, notamment du loup gris (dans les sentiers de motoneige)</p>	<p>Contourner, éviter les aires de confinement de fin d'hiver de l'orignal.</p> <p>Si des bêtes sont aperçues, arrêter les motoneiges et leurs laisser le temps de s'éloigner.</p> <p>Se retirer du secteur en file indienne et à basse vitesse.</p> <p>Transmettre l'information aux autres guides VHR afin qu'ils évitent le secteur eux aussi</p>
Aire de confinement d'hiver du cerf de Virginie	<p>Traces, crottins, poils, présence des bêtes elles-mêmes</p> <p>Contrairement à l'orignal, les aires de confinement d'hiver du cerf de Virginie sont les mêmes d'année en année ce qui en facilite la localisation</p> <p>La plupart des aires importantes bénéficient d'un statut de protection légal au Québec</p>	<p>Dérangement des bêtes, stress et dépense énergétique inutile</p> <p>Risque de complications pour les femelles en gestation (déplacements plus difficiles)</p> <p>Facilite l'accès aux prédateurs, notamment du coyote et des chiens errants (dans les sentiers de motoneige)</p>	<p>Contourner, éviter les aires de confinement d'hiver.</p> <p>Si des bêtes sont aperçues, arrêter les motoneiges et leurs laisser le temps de s'éloigner</p> <p>Se retirer du secteur en file indienne et à basse vitesse</p>

Milieux fragiles (Faune et flore)	Comment les reconnaître, les localiser	Risques inhérents	Actions recommandées
Secteurs fréquentés par le caribou forestier Habitats du caribou forestier reconnus	Traces et présence des bêtes elles-mêmes Cartographie officielle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Dérangement des bêtes Risque de déplacement des bêtes dans un autre secteur moins propice Facilite l'accès au loup gris (dans les sentiers de motoneige)	<u>Le caribou forestier est une espèce protégée au Québec</u> Contourner, éviter les secteurs où l'espèce est présente. Si des bêtes sont aperçues, arrêter les motoneiges et leurs laisser le temps de s'éloigner Se retirer du secteur en file indienne et à basse vitesse
Frayères en cours d'eau	Impossible de les localiser en hiver Possible en été, mais par des personnes aguerries	Perturbation possible du gravier dans lequel sont présents les œufs fécondés Exondation et gel des œufs de poisson	Ne jamais circuler longitudinalement dans un cours d'eau avec un VHR Idéalement, utiliser des traverses de cours d'eau existantes et en bon état (ponts et ponceaux) Identifier à l'avance la localisation des endroits de traverses de cours d'eau à gué afin d'éviter les frayères Une fois les traverses à gué localisées, communiquer leur localisation et les identifier sur le terrain
Frayères en lac	Impossible de les localiser en hiver Possible en été, mais par des personnes aguerries	Perturbation possible du substrat dans lequel sont présents les œufs fécondés Exondation et gel des œufs de poisson	Ne jamais circuler en suivant la berge des lacs, dans les passes étroites, près des entrées d'eau ou de l'exutoire des lacs Si un lac doit être traversé régulièrement, identifier un tracé, le baliser et s'y tenir pour toute la saison hivernale

Milieux fragiles (Faune et flore)	Comment les reconnaître, les localiser	Risques inhérents	Actions recommandées
Milieux humides Dénudés humides Dénudés secs	Les milieux humides sont faciles à localiser sur des cartes topographiques à l'échelle 1 / 50 000 Les dénudés secs et humides sont faciles à localiser sur des cartes écoforestières à l'échelle 1 / 20 000	Les milieux humides et les dénudés peuvent être facilement affectés par le passage des motoneiges, surtout en début et en fin de saison.	Attendre d'avoir atteint au mois 30 centimètres de neige avant de traverser un milieu humide ou un dénudé en motoneige Si ce milieu doit être traversé régulièrement, identifier un tracé, le baliser et s'y tenir pour toute la saison hivernale
Secteurs situés en haute altitude (versants élevés et sommets)	Identifier les secteurs fragiles situés en haute altitude en consultant la littérature scientifique disponible et en consultant les organismes responsables de la conservation de la faune et de la flore	Perturbation de la végétation fragile qui vit spécifiquement dans ces milieux ce qui peut provoquer des pertes de qualité d'habitat pour certaines espèces animales qui y sont typiquement associées (ex : Grive de Bicknell qui est une espèce faunique vulnérable au Québec)	Cartographier les secteurs sensibles situés en haute altitude, communiquer l'information et éviter la fréquentation de ces secteurs avec des VHR
Parcs naturels, réserves de biodiversité, réserves fauniques et autres aires territoriales bénéficiant d'un statut de protection légal	Cartographie officielle du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques , du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de Parcs Canada	Milieux naturels particulièrement riches et fragiles qui doivent être conservés	Cartographier les aires protégées, communiquer l'information et éviter la fréquentation de ces secteurs avec des VHR
Régénération forestière (peuplements forestiers dont la majorité des tiges ont plus de 3 ans et moins de 20 ans)	Cartographie du secteur forêt du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (disponible en ligne) Attention : milieux dynamiques au Québec ce qui oblige de faire des mises à jour régulières de l'information cartographique disponibles pour un territoire donné	Bris des cimes des jeunes arbres ce qui entraîne une perte de valeur économique pour le bois de sciage et une perte de valeur écologique également (la cime des arbres est utilisée pour la nidification par plusieurs espèces d'oiseaux)	Cartographier les secteurs en régénération forestière, communiquer l'information, la maintenir à jour et éviter la fréquentation de ces aires avec des VHR

² <https://mffp.gouv.qc.ca/les-parcs/>

² <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/territoires-fauniques/>

³ https://www.environnement.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/aires_protegees/carte-interactive.htm

Référence :

Fédération des pourvoiries du Québec. 2016. *Prise en compte de la faune dans la localisation des sentiers et sensibilisation des motoneigistes hors-pistes – Document de sensibilisation pour les promoteurs.* 29 pages et annexes.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est le principal ministère responsable de la conservation des milieux fragiles et de la protection des espèces animales qui vivent en milieu naturel. Le MFFP travaille en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui lui, est responsable du réseau des aires protégées au Québec, de même qu'avec les intervenants municipaux ainsi qu'avec la plupart des organismes voués à la conservation des milieux naturels. Le MFFP dispose de plusieurs bureaux dans toutes les régions du Québec. Il s'agit donc d'une bonne porte d'entrée pour demander des informations au sujet des milieux fragiles. Son site web héberge une grande quantité d'information pertinente ainsi que les coordonnées de tous les bureaux régionaux, unités de gestion et bureaux des services de protection de la faune.

<https://mffp.gouv.qc.ca/>

ANNEXE 2

Ratios d'encadrement¹²

Pour la motoneige

Ratios d'encadrement				
Sentier	Voyage de niveau de difficulté			
Niveau de difficulté du voyage	Facile	Intermédiaire	Difficile	Très difficile
Nombre maximum de clients par guide	13	10	9	7
Nombre maximum de motoneiges par guide*	9	8	7	5
Hors sentier	Voyage de niveau de difficulté			
Niveau de difficulté du voyage	Facile	Intermédiaire	Difficile	Très difficile
Nombre maximum de clients et de motoneiges par guide	5	4	1 guide / 3 clients	N/A
			2 guides / 8 clients	2 guides / 8 clients
Notes importantes :				
1. Il faut respecter les recommandations du fabricant, la législation et réglementation en vigueur en ce qui a trait au nombre d'occupants permis sur le véhicule.				
2. La motoneige duo n'est pas possible en hors-piste.				

*Ce nombre exclut la motoneige utilisée par le guide si ce dernier n'embarque pas de client avec lui.

Pour le quad

Ratios d'encadrement				
Été	Voyage de niveau de difficulté			
Niveau de difficulté du voyage	Facile	Intermédiaire	Difficile	Très difficile
Nombre maximum de clients par guide	11	8	7	5
Nombre maximum de quads par guide*	8	6	5	4
Hiver	Voyage de niveau de difficulté			
Niveau de difficulté du voyage	Facile	Intermédiaire	Difficile	Très difficile
Nombre maximum de clients par guide	13	11	8	7
Nombre maximum de quads par guide	10	8	6	5

*Ce nombre exclut le quad utilisé par le guide si ce dernier n'embarque pas de client avec lui.

Pour la moto hors route

Ratios d'encadrement				
	Voyage de niveau de difficulté			
Niveau de difficulté du voyage	Facile	Intermédiaire	Difficile	Très difficile
Nombre maximum de clients par guide	12**	8	6	4
		2 guides / 10 clients	2 guides / 8 clients	2 guides / 6 clients
Nombre maximum de motos hors route par guide*	8	8	6	4
	2 guides / 10 motos	2 guides / 10 motos	2 guides / 8 motos	2 guides / 6 motos

*Ce nombre exclut la moto utilisée par le guide si ce dernier n'embarque pas de client avec lui.

** Seulement pour les niveaux faciles, il est possible d'avoir 2 passagers par moto hors route, sans dépasser le nombre maximum de clients

¹² Tiré de la Trousse d'outils VHR produite par Aventure Écotourisme Québec. Pour une information à jour, voir https://aeq.aventure-ecotourisme.qc.ca/upload/contenu-fichiers/outils_et_modeles_adhesion/coffre_a_outils_projet_securite_vhr.zip

ANNEXE 3

Informations à détenir avant le départ

Informations et documents impératifs :

« Je ne pars pas si je n'ai pas en main ces documents ou ces informations »

Les documents administratifs de nature générale :

- Preuve de paiement des droits sentiers fédérés (grand papier rose de vignette de sentier)
- Certification d'immatriculation des VHR
- Attestation d'assurance de responsabilité civile (petit papier rose de vignette de sentier pour motoneige et copie rose de l'assureur pour quad)
- Copie du contrat de location des VHR

Les documents spécifiques aux participants :

- Permis de conduire lorsque requis
- Document attestant l'âge (le permis peut suffire)
- Déclaration d'acceptation des risques (Le guide n'est pas tenu de l'apporter avec lui mais il doit s'assurer que le client l'a lue, l'a signée et le guide doit la contresigner)
- Informations médicales des participants

Les documents requis pour une randonnée sécuritaire et bien organisée:

- Carte de sentiers régionaux
- Vérification de l'ouverture des sentiers
- Vérification des prévisions météo
- Carte des incendies de forêt
- Itinéraire et distances
- Coordonnées des établissements d'hébergement et de restauration
- Argent comptant ou carte de crédit

Les documents qui seront utiles en cas d'urgence :

- Plan d'urgence
- Entente de communication avec tierce partie (ange-gardien)

Informations et documents suggérés :

« Je peux partir si je n'ai pas en main ces documents ou ces informations, mais ce serait utile de les avoir la prochaine fois... » :

Les cartes additionnelles :

- Cartes des chemins forestiers
- Cartes topographiques
- Cartes de territoire

Les formulaires :

- Formulaire de rapports d'accidents utilisés par l'entreprise
- Formulaire de suivi médical
- Copie des politiques et procédures à respecter
- Copie de droits d'accès à des territoires spécifiques

Les listes de contenu :

- Liste du contenu des trousse de premiers soins
- Liste du contenu des trousse de réparation
- Liste du contenu des trousse de survie

Les aide-mémoires :

- Aide-mémoire sur les procédures avant départ
- Aide-mémoire sur les briefings de sécurité
- Menus et préférences alimentaires des participants

ANNEXE 4

Informations à transmettre aux participants

Accueil initial du groupe

- Présentation du guide et de l'entreprise
- Horaire planifié
- Prévisions météo
- But du voyage
- Itinéraire : Types de sentiers
- Itinéraire : Milieux naturels traversés
- Itinéraire : Villages traversés
- Infrastructures le long du sentier
- Moyens de communication disponibles
- Politique de l'entreprise : alcool
- Politique de l'entreprise : clients téméraires
- Autres politiques de l'entreprise
- Equipement et vêtements obligatoires
- Véhicule simple à conduire mais importance du respect des consignes
- Comportement sécuritaire en sentier en tout temps
- Documents obligatoires
- Signalisation
- Respect des autres utilisateurs
- Plan d'urgence en vigueur

Consignes avant l'initiation

- Commandes et fonctionnement de base du VHR
- Technique de conduite de base : se pencher dans les courbes
- Technique de conduite de base : le freinage
- Position et contribution des passagers
- Respectez vos propres limites
- Pas de dépassement

Consignes avant le départ

- Commandes et fonctionnement de base du VHR
- Technique de conduite de base : se pencher dans les courbes
- Technique de conduite de base : le freinage
- Vitesse de croisière lente au début puis augmentation graduelle de la cadence
- Garder la droite
- Contact visuel avec la personne qui vous suit dans le convoi
- Espace suffisant entre les véhicules
- Respectez ses propres limites
- Comportement sécuritaire en sentier
- Pas se dépassement

- Signalisation
- Pauses prévues

- Descendre du côté droit
- Distance et temps de déplacement approximatif à parcourir avant d'atteindre la prochaine toilette
- Distance et temps de déplacement approximatif à parcourir avant repas ou retour
- Les signes
- Anomalie mécanique : avertir le guide
- Froid : avertir le guide

Au premier arrêt (max. 5km)

- Pas de demi-tour en sentier
- Ouvrir sa visière lors des arrêts
- Procédure de traverse de route
- Attente aux carrefours et intersections
- Égaré ? Demeurer sur place
- En cas d'urgence, s'arrêter dans un endroit sécuritaire
- Véhicule en sens inverse = garder les yeux sur le sentier
- Se faire dépasser par un autre véhicule peut surprendre
- Fonctionnement des autres commandes accessoires (treuil, suspension à l'air, volant inclinable, etc.)
- Conserver les clés du véhicule si on quitte le véhicule
- Méthodes de stationnement
- Garder la droite
- Contact visuel avec la personne qui suit dans le convoi
- Espace suffisant entre les véhicules
- Respectez ses propres limites
- Comportement sécuritaire en sentier
- Se pencher dans les courbes
- Technique de conduite de base : se pencher dans les courbes
- Technique de conduite de base : le freinage
- Les signes

Les rappels constants

- Comportement sécuritaire en sentier
- Respectez ses propres limites
- Garder la droite
- Garder un contact visuel avec la personne qui vous suit dans le convoi
- Garder un espace suffisant entre les véhicules
- Se pencher dans les courbes
- Interroger les clients sur leur confort : froid, faim, fatigue...

ANNEXE 5

L'organisation d'un convoi - quelques particularités

1. Motoneige de montagne et hors-piste (risques d'avalanche)

La principale mesure de prévention incontournable est la **cohésion visuelle par binômes** :

- Le guide doit fixer les limites de distance et de temps avant de perdre le contact visuel sur un binôme.
- Avant chaque rupture du contact visuel, une analyse de terrain doit être faite. En cas de **risque d'avalanche**²⁶, la cohésion visuelle de groupe doit être maintenue.
- Le guide ou un assistant doit se placer en retrait, à l'abri, et maintenir le contact visuel sur le groupe en entier.
- En cas de perte de contact visuel, un contact radio doit être établi.
- La communication gestuelle, à l'aide des signaux de communication (voir annexe 7) reste toujours prépondérante.
- Le port d'un sifflet par chaque participant est incontournable.
- Lors de la progression en terrain difficile, le guide doit fixer la distance de sécurité entre les participants.
- En cas de progression sur rivière, la distance de sécurité doit être plus importante.

En cas d'égarement d'un participant ou d'un binôme :

- Rassembler les autres;
- Organiser un convoi;
- S'engager dans la trace la plus à gauche;
- Envoyer un binôme dans chaque trace partant vers la droite;
- Fixer un rendez-vous : lieu (un point central) et heure.

²⁶ La stricte application des règles apprises dans le cours d'introduction à la sécurité en avalanche (CSA 1) est de rigueur - Voir <https://avalanchequebec.ca/cours-introduction-a-la-securite-en-avalanche-csa-1/>

2. Quad, véhicule côte à côte et moto durant l'été (risques associés au nuage de poussière)

Technique 1 - Consignes de base

Pour rouler en sentier en présence de poussière, le guide s'assure de :

1. Faire un *briefing* sur comment circuler dans ces conditions :
 - Toujours garder la droite.
 - Circuler toujours sur le même sentier.
 - Ne jamais changer de direction, à moins que le VHR qui nous précède attende à l'intersection et qu'il nous ait fait signe d'attendre notre suivant.
 - Jamais de dépassement.
2. Démarrer le premier. Rouler un peu plus à gauche, sans jamais dépasser le milieu du chemin. Ralentir et serrer à droite dans tous les passages sans visibilité du trafic opposé.
3. Après que la poussière est descendue, le second part et ainsi de suite.
4. À chaque intersection, chaque VHR attend celui qui est derrière lui avant de repartir. Ceci s'applique à tous les VHR de l'expédition

Particularités pour les motos

1. On forme des binômes.
2. Le binôme de devant est responsable du binôme derrière lui.
3. A chaque intersection, chaque binôme attend le binôme qui est derrière lui avant de repartir. Ceci s'applique à tous les binômes de l'expédition.

Technique 2 - Rotation

Cette technique consiste à faire attendre le second qui deviendra le dernier au premier changement de direction. Le guide s'assure de :

1. Appliquer les consignes de base
2. Au premier changement de direction, le guide fait signe au second d'attendre. Celui-ci laisse passer tout le groupe. Le dernier fait le signe du poing fermé. Après que la poussière est tombée, il reprend sa route et garde sa position de dernier jusqu'au prochain changement de direction.
3. Le guide a toujours la responsabilité du second, ce système permet la rotation du groupe à chaque changement de direction tout en permettant aux gens de circuler sans poussière.

Peu importe la technique utilisée, les recommandations suivantes s'appliquent:

- Après 2 ou 3 changements de direction, le guide doit s'assurer que les consignes sont respectées.
- Il insiste sur le fait qu'en milieu forestier, si on perd un membre du groupe, ça aura un impact sur la randonnée de tous.
- Il répète régulièrement :
 - De garder la droite.
 - Qu'en forêt, on n'est jamais seul et que chaque membre du groupe ou chaque binôme est responsable de celui qui le suit.
 - Que s'il y a un trou ou un autre danger sur le parcours, chaque membre du groupe s'assure que celui qui le suit en soit informé.

ANNEXE 6

Listes de contenu des troussees

Trousse de réparation et d'entretien de quad :

- Trousse de réparation de crevaison
- Clé de roue
- Compresseur à air portatif
- Pince-étau (*wise grip*)
- Pince coupante (*long nose*)
- Tournevis multi
- Clé à molette
- 2-3 guenilles
- 1 siphon d'essence
- 3 sangles ou cordes de 3 mètres et 1 mousqueton ou barre de remorquage
- 1 fer à décaper (facultatif et en hiver seulement)
- Pelle amovible et/ou télescopique (en hiver)
- 1 bidon d'essence
- Liquide antigel pour moteur (si moteur refroidi au liquide)
- Alcool de bois, alcool de méthyle ou hydrate de méthyle
- Vaporisateur d'éther ou liquide de type « quick start » (si on prévoit que la température peut chuter en-dessous de -30)
- Lubrifiant de type WD-40
- Petit extincteur pour produits pétroliers ou poudre d'extincteur (facultatif)
- Sacs poubelles (comme imperméable pour les participants ou pour leurs bagages)
- Câble de survoltage ou batterie portable d'appoint (si véhicules avec moteur 4 temps)
- Câble d'acier avec cadenas
- Bougies, fusibles et relais de rechange
- Pâte d'époxy
- 1 trousseau complet de clés de rechange (facultatif)
- 25 attaches de grosseurs variables (*tie-wrap*)
- 5-6 vis de plastique de rechange pour visière de casque
- 4 (2 gauches et 2 droites) plaques de fixation de rechange pour visière de casque
- 4-5 sandows supplémentaires
- 8-10 élastiques pour pare-brise (facultatif)
- 4-5 vis pour pare-brise (facultatif)
- Livre-guide de mécanique
- Gants

Trousse de réparation et d'entretien de motoneige

Tous les éléments de la trousse de quad (hormis la trousse de réparation de crevaison, la clé de roue et le compresseur) et :

- Tapis synthétique de type « crazy-carpet »
- Bidons d'huile (environ 1 litre par 250-300 km par motoneige, un peu plus si la température tend à monter en haut de -5) (facultatif)
- 2-3 lisses de rechange (facultatif)
- Rétroviseur de rechange (facultatif)
- 1 entonnoir jaune pour huile de carter de chaîne (si nécessaire dépendamment de la bouteille d'huile utilisée) (facultatif)
- Bouteille d'huile de carter de chaîne (facultatif)
- Fil de rechange pour visière chauffante

Trousse d'urgence d'été

- Sifflet
- Boussole
- Couteau ou multi-outil
- Cordelette
- Ruban de linoleum (*duct tape ou Tuck tape ou Gorilla tape*)
- 1 rouleau de broche
- Casserole
- Bouteille d'eau tiède et enveloppe isotherme
- Hache ou mini-scie ou machette
- 1 tapis de sol bleu
- Nourriture d'urgence et collations
- Briquet ou allumettes dans un contenant à l'épreuve de l'eau
- Allume-feu ou « Sterno »
- Chandelle
- Lampe de poche ou lampe frontale
- Fusées de détresse
- 2 couvertures de polar ou sac de couchage
- 1 couverture ou sac bivouac d'urgence
- Sachets-chaleur
- Bonnet de laine
- Bâche
- GPS
- Pastilles de chlore
- Papier de toilette

Trousse d'urgence d'hiver

Tous les éléments de la trousse de survie d'été et :

- Bas de laines chaudes
- Mitaines supplémentaires
- Cagoule supplémentaire
- Masque de néoprène
- Survêtement chaud (bas et haut)
- Raquettes
- 30 m de corde statique (si on traverse des secteurs de gadoue)

ANNEXE 7

Signaux de communication en VHR

Les signes sont les mêmes pour tous les VHR. Ils sont promus par l'ensemble



des fédérations provinciales de VHR au Canada.

Arrêt

Bras étiré à la verticale et main ouverte. Dans certaines circonstances le signal d'ARRÊT peut être fait avec le bras droit, entre autres lorsque la main gauche sert



à actionner les freins.

Ralentissement

Incliner le bras gauche vers le bas le long du corps et effectuer un mouvement de



battement de main en guise d'avertissement.

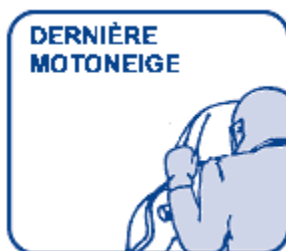
Virage à droite

Bras gauche levé au niveau de l'épaule, coude fléchi, avant-bras en position verticale et main ouverte.



Virage à gauche

Bras gauche étendu horizontalement au niveau de l'épaule dans la direction du



virage.

Dernière motoneige



Lâcher la poignée, garder la main fermée au niveau de l'épaule.

Motoneige derrière

Bras levé, coude fléchi et pouce vers l'arrière à la manière d'un auto-stoppeur,



bouger le bras de l'avant à l'arrière au-dessus de l'épaule.

Motoneiges arrivant à sens inverse

Bras gauche levé au niveau de l'épaule, coude fléchi, avant-bras en position verticale, poignet fléchi, bouger le bras de gauche à droite au-dessus de la tête en indiquant la droite du sentier.

ANNEXE 8

Carte topographique ²⁷

Voir dans cahier du participant :

Ressources naturelles Canada, Cartes topographiques : Les éléments de base, ISBN 879-0-660-21719-2



Ressources naturelles
Canada_cartes topogr

²⁷ Ressources naturelles Canada - Licence gouvernement ouvert - Canada
<https://ouvert.canada.ca/fr/licence-du-gouvernement-ouvert-canada>

ANNEXE 9

Étapes de recherche d'information pour l'établissement d'un plan de territoire

1. Prise de contact avec le club local

Les clubs entretiennent les sentiers, offrent parfois des services de patrouille, de refuges chauffés, connaissent les points d'évacuation possible, les zones de communication cellulaire, les dangers de leurs sentiers, les points d'intérêt, etc. Certains de leurs membres parcourent ce territoire depuis plusieurs dizaines d'années et sont une source d'information essentielle. Chaque club gère son territoire à sa façon et dispose de méthodes propres à ses moyens. Il est donc important de contacter chacun des clubs dont on prévoit traverser le territoire.

Informations à recueillir :

- Cartes des sentiers disponibles (régionale, locale, thématique)
- Patrouille et aide disponible
- Points de rassemblement et/ou d'évacuation
- Localisation des outils d'évacuation (Traîneau, planche dorsale, remorques, etc.)
- Localisation des refuges et relais chauffés

2. Prise de contact de contact avec les relais privés et/ou établissements d'hébergement situés sur le territoire

Les relais privés ainsi que les établissements d'hébergement disposent d'infrastructures et d'équipement qui pourraient être utiles en situation d'urgence (téléphone fixe, téléphone satellite en région isolée, traîneau d'évacuation, clientèle ou bénévoles qui pourraient venir en aide à une victime, chalet chauffé où se réfugier, etc.). De plus, les exploitants de ces types d'établissement connaissent généralement bien le secteur immédiat autour de leur site. Ils peuvent donc fournir des informations complémentaires à celles obtenues auprès du club local.

Informations à recueillir :

- Moyens de communication disponibles
- Cartes disponibles (cartes des sentiers, chemins forestiers, etc.)
- Type d'aide disponible
- Accès au service ambulancier traditionnel

- Localisation des outils d'évacuation (Traîneau, planche dorsale, remorques, etc.)
- Localisation des relais et/ou bâtiments chauffés

3. Prise de contact avec les gestionnaires de territoire présents dans le secteur visé

Les parcs nationaux, les parcs régionaux, les ZEC, les réserves fauniques, les pourvoiries ou tout autre gestionnaire de territoire peuvent fournir une aide précieuse en situation d'urgence. Ils disposent souvent de moyens et de protocoles d'évacuation déjà établis. Leurs infrastructures d'accueil et de communication, leurs équipements spécialisés (panier d'évacuation, planche dorsale, véhicules motorisés, etc.) ainsi que leur personnel peuvent être d'une grande aide en situation d'urgence. Vérifiez aussi les périodes d'ouvertures et d'opération des gestionnaires de territoire. Certains d'entre eux ne fonctionnent qu'à certains moments de l'année ou de l'hiver.

Informations à recueillir :

- Type d'aide possible de la part du gestionnaire et modalités qui s'y rattachent (secteur d'intervention par exemple)
- Localisation des équipements d'évacuation
- Localisation des moyens de communication
- Localisation des points d'évacuation

4. Prise de contact avec les compagnies forestières travaillant dans le secteur

La présence de compagnies forestières travaillant dans le secteur peut à la fois être un atout comme un danger. En effet, les camps forestiers, en plus d'avoir des bâtiments chauffés, disposent de moyens de communication fiables sans compter les équipements et le personnel de premiers soins. Aussi, la présence de travailleurs forestiers dans le secteur augmente les chances de croiser des secours lors d'une situation d'urgence. Toutefois, l'augmentation du trafic forestier associé à la présence de ces travailleurs en forêt peut aussi être une source de danger qu'il faut prendre en compte lors de la planification de la sortie.

Mais surtout, il est important de noter que la localisation des camps, des points de rassemblement et des secteurs de coupe peut changer d'un mois à l'autre en cours d'année. Il est donc primordial de vérifier avec la compagnie la durée approximative de la validité des renseignements obtenus. Aussi, d'une année à l'autre, l'emplacement des camps ou même la compagnie forestière opérant sur le territoire peut changer. Il convient de revalider les informations en début de chaque saison.

Informations à recueillir :

- Localisation des camps forestiers et des secteurs de coupe
- Identification des routes utilisées pour le transport forestier
- Type d'aide disponible en cas d'urgence

ANNEXE 10

Facteurs qui influencent le temps de résistance d'une victime²⁸

- Mes compétences et expériences en leadership
 - Gestion de stress personnel
 - Gestion de la scène d'urgence
 - Capacité d'analyse de la situation
 - Capacité de prise de décision
 - Capacité de percevoir la dynamique du groupe face à l'urgence
 - Capacité à régler les conflits et divergences d'opinion
- Mon expérience en gestion de situation d'urgence
 - Aucune expérience de gestion
 - Expérience en situation d'urgence en tant que participant
 - Expérience en situation d'urgence en tant qu'assistant-guide
 - Expérience de gestion de situation moins grave
 - Expérience de gestions de situation similaire
 - Expérience de gestion de situation plus grave
- Mes compétences en soins médicaux
 - Aucune
 - Standards de 1ers soins
 - Standards de 1ers soins en régions isolées
 - Standards de premier répondant
 - Standards paramédicaux
 - Standards de premier répondant en régions isolées
- Mes compétences et habiletés personnelles en vie en forêt
 - Utilisation de matériel d'urgence (toile-abri, bouillotte, sciote, etc.)
 - Démarrage de feu
 - Utilisation des éléments naturels environnants (plantes médicinales, construction d'abri, de brancard, etc.)

²⁸ Adapté d'un modèle développé par André-François Bourbeau, directeur du Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) www.uqac.ca/lerpa

- Condition physique (victime, guide, assistant-guide)
 - Niveau d'entraînement physique
 - Blessures antécédentes
 - Problèmes médicaux antécédents
 - Dernier repas
 - Individu sous médication
 - Allergies
 - % de graisse
 - Niveau de fatigue au moment de l'incident
 - Âge
 - Force musculaire

- Condition psychologique (victime, guide, assistant-guide)
 - Niveau de tolérance à l'adversité
 - Capacité d'adaptation
 - Instinct de survie
 - Attitude générale de positivisme dans la vie
 - Amours et amitiés qui attendent
 - Responsabilités et mission personnelle qui attendent
 - Support émotif de personnes significatives

- Conditions climatiques
 - Froid
 - Chaleur
 - Pluie abondante
 - Brume
 - Vents violents
 - Verglas
 - Neige
 - Autres éléments

ANNEXE 11

Facteurs qui influencent le temps de secours ²⁹

- L'aide extérieure disponible et la fréquence de passage d'autres individus qui peuvent fournir du secours
- Distance et type de territoire (temps) à parcourir par ses propres moyens jusqu'aux soins pré-hospitaliers d'urgence (SPU)
- Distance et type de territoire (temps) à parcourir avec les SPU jusqu'au centre hospitalier
- L'heure du jour et le temps de luminosité restant
- Les conditions météorologiques
- Les moyens de communication disponibles
 - Téléphone cellulaire
 - Téléphone satellite
 - Walkie-talkie
 - Radio VHF
 - Dispositifs de communication d'urgence
 - Balises émettrices
- Mes compétences à utiliser les moyens de communication
- Les moyens de signalisation disponibles
 - Fusées de détresse
 - Feu de signalisation
 - Signaux air-sol
 - Miroir
- Mes compétences à utiliser les moyens de signalisation
- La nécessité d'utiliser des techniques d'orientation
- Le matériel d'orientation disponible

²⁹ Adapté d'un modèle développé par André-François Bourbeau, directeur du Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) www.uqac.ca/lerpa

- Carte
- Boussole
- GPS
- Éléments naturels significatifs
- Mes compétences à utiliser les moyens d'orientation
- Les moyens de transport disponibles pour atteindre les SPU
 - Nombre de VHR accidenté parmi le groupe
 - Niveau d'essence des VHR en état de marche
 - Motoneige ou quad avec système de remorquage
 - Chenillette
 - Camion 4 X 4
 - Hélicoptère
- Matériel de transport de victimes disponible
 - Planche dorsale
 - Brancard
 - Remorque
 - Traîneau
- Matériel disponible permettant de fabriquer du matériel de transport
 - Bois
 - Outils
 - Cordes
 - Broche
 - Sangles
 - Vêtements et tissus
- Compétences à fabriquer et utiliser le matériel de transport
 - Inventivité
 - Fabrication et utilisation de brancard / travois / traîneau d'urgence
 - Techniques de portage avec sangles ou cordes
 - Connaissance des nœuds
 - Utilisation d'outils
- Disponibilité d'équipement pour faciliter les déplacements (cordage, raquettes et skis)
- La proximité d'un héliport homologué
- La proximité d'un héliport d'urgence

ANNEXE 12

Analyse de situation et prise de décision³⁰

Divers éléments sont à évaluer pour nous aider à déterminer la gravité d'une situation d'urgence. Ainsi, après avoir complété l'examen de la victime, l'inventaire des possessions (véhicules et essence, système de communication, matériel d'urgence et vêtements), l'analyse de l'environnement (climat, emplacement, temps de clarté restant) et de l'état des individus (niveau de fatigue physique et psychologique, maturité face à la tâche), il convient de :

- Évaluer le temps de résistance de la victime et les conséquences qui en découlent
 - Avant souffrance imposante
 - Avant dommages permanents mineurs
 - Avant dommages permanents majeurs
 - Avant de mourir

- Évaluer les temps requis pour avoir accès aux SPU
 - Évacuer soi-même jusqu'aux SPU
 - Attendre de l'aide pour évacuer jusqu'aux SPU
 - Préparer un lieu d'atterrissage pour le transport « aéromédical »

- Avec un système de communication, évaluer la possibilité d'un transfert de décisions en établissant un lien avec un urgentologue ou un professionnel médical

- Sans système de communication, plusieurs avenues doivent être évaluées:
 - Aller chercher du secours soi-même

³⁰ Adapté d'un modèle développé par André-François Bourbeau, directeur du Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air (LERPA) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) www.uqac.ca/lerpa

- Envoyer des individus pour chercher du secours
- Transporter la victime tout en cherchant du secours
- Attendre le secours au hasard via signalisation
- Comparer le temps de résistance avec le temps de secours et évaluer les conséquences probables de chaque option. Plus le temps de résistance se rapproche du temps de secours, plus la situation est urgente!

- Évaluer les risques lors du transport (ne pas empirer la situation!)
 - Pour la victime (le transport réduit le temps de résistance de la victime!)
 - Pour les autres membres du groupe (entorses lombaires, foulures, coups de chaleur, etc.)

Prendre une décision :

Pour nous aider dans les prises de décision sur les actions à prendre en situation d'urgence, il s'agit d'évaluer le rapport bénéfice / risque de l'action.

- Bénéfice faible = n'accepter aucun risque
Par exemple, parcourir 100km de nuit pour aller chercher des médicaments pour un client qui a une grippe et fait de la fièvre alors qu'un transport forestier peut les apporter le lendemain matin.

- Bénéfice moyen = accepter faible risque
Par exemple, il en vaut sûrement la peine de prendre derrière soi un client qui s'est fracturé le poignet et de remorquer sa motoneige sur 40 km plutôt que d'attendre que des bénévoles du club arrivent avec un traîneau quelques 3-4 heures plus tard.

- Bénéfice énorme = accepter risque moyen
Par exemple, par un beau 23 juillet ensoleillé, il en vaut probablement la peine de traverser une rivière calme de 20 mètres de large et de 1 mètre de profond avec un blessé sur un brancard de fortune pour aller rejoindre une route forestière fréquentée à 100 mètres de là, alors que le pont le plus près se trouve à 20 km.

ANNEXE 13

Gabarit – Contenu standard du *briefing*

But <i>(De la randonnée, de la journée, etc.)</i>	
État de situation <i>(Environnement, météo, trafic, état de la neige, sentiers, etc.)</i>	
Moyens	Rôles et responsabilités de chacun:
	Matériel et équipements (Ex : Quoi, où ça se trouve, comment ça fonctionne, etc.) :
Rappel de l'horaire de l'activité (Ex : <i>Pauses, repas, points d'intérêts, fin prévue de l'activité etc.</i>)	
Ordre du convoi	
Points particuliers (Ex. : <i>Risques inhérents à l'activité, milieux naturels fragiles, etc.</i>)	
Communications en cas d'urgence <i>(Ex. : 911, 3 coups de sifflet, cellulaire, etc.)</i>	Systemes :
	Procédures :
Carburant	
Consignes de sécurité (Ex. : <i>Boire et manger suffisamment, éviter d'avoir chaud ou froid, etc.</i>)	

Source : Pierre Challier, Guide et formateur

ANNEXE 14

Gabarit – L'appel d'urgence

Qui?	
<p>Nommez-vous, identifiez-vous en tant que guide.</p> <p>Ex : « Mon nom est Fortin. Je suis guide de motoneige. »</p>	
Quoi?	
<p>Décrivez la situation en une seule phrase, courte et précise.</p> <p>Ex : « J'ai un blessé grave à évacuer. »</p>	
Où?	
<p>Indiquez l'endroit où vous vous trouvez.</p> <p>Ex : « Je suis dans le sentier de motoneige 383 entre Laterrière et Ferland-Boileau. »</p>	
Comment me joindre?	
<p>Donnez le numéro de téléphone que vous utilisez (cellulaire, satellite ou autre) afin que le préposé puisse vous rappeler si la ligne coupe.</p>	
Comment y accéder?	
<p>Donnez des précisions sur votre localisation.</p> <p>Identifiez les routes principales permettant de se rendre le plus près possible du site.</p> <p>Ex : La Zec Mars-Moulin dans laquelle on se trouve a plusieurs accès : un par le secteur de l'arrondissement de la Baie, un par la Route 175 et un autre par Ferland-Boileau.</p>	
<p>Si possible, précisez vos coordonnées GPS.</p>	

Quels sont les besoins?	
Donnez des précisions sur vos besoins à ce stade-ci	
Quel est l'état de la victime?	
<p>Répondez aux questions du préposé afin de lui permettre d'établir la priorisation de l'appel (protocole d'urgence) :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de victimes, sexe et âge de chacun?▪ Mécanique de l'accident : qu'est-il arrivé?▪ Niveau de conscience : éveillé, confus ou inconscient?▪ Respiration : bonne, difficile ou nulle?▪ Symptômes : type de blessures observées?▪ Hémorragie : perte de sang?▪ Est-ce qu'il y a des douleurs à la poitrine?	
Autres informations utiles	
<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La présence de dangers pour les intervenants;▪ L'accessibilité des lieux;▪ Les actions prises jusqu'à maintenant;	

ANNEXE 15

Risques inhérents à la pratique du VHR³¹

Risques inhérents à la météo

- a. Malaises causés par le soleil (Coups de soleil, coups de chaleur, déshydratation)
- b. Malaises causés par le froid (Hypothermie, engelures)
- c. Précipitations (neige, pluie, grêle, verglas)
- d. Noirceur
- e. Éblouissement par le soleil
- f. Items ou produits de trousse de premiers soins ou de communication gelés ou dégradés par le gel les rendant inutilisables

II. Risques inhérents à l'environnement

- a. Plaques de glace sur sentier
- b. Avalanche et chutes de pierres
- c. Ventres de bœuf ou trous sur les sentiers
- d. Débordement de cours d'eau ou de boue sur les sentiers
- e. Pierres ou racines cachées au ras de la surface du sentier, sous la neige ou dans la boue
- f. Courbe serrée ou intersection cachée non signalisée
- g. Ponceau brisé
- h. Mauvaise signalisation
- i. Rencontre d'animaux sauvages
- j. Collision avec un arbre ou un rocher hors-sentier
- k. Arbres ou branches jonchant le sentier

III. Risques inhérents à la pratique de l'activité

- a. Collision avec un autre VHR
- b. Collision avec un véhicule lors de traverses de route ou de passages sur l'accotement (voiture, camion, tracteur)
- c. Collision avec un autre utilisateur (traîneau à chiens, skieur, chasseur, travailleur forestier)
- d. Être pris dans des glaces qui callent, dans la gadoue sur un lac
- e. Défoncer et caller au travers de la glace
- f. Panne d'essence
- g. Bris mécanique

³¹ Source : Aventure Écotourisme Québec, Coffre à outils sécurité VHR

- h. VHR arrêté au milieu de la piste ou caché dans une courbe ou une pente descendante
- i. Brûlure ou coupure sur les pièces mécaniques de la motoneige
- j. Sortie de piste ou chute à la suite d'une mauvaise manœuvre
- k. Blessures traumatiques liées une sortie de piste ou une chute
- l. Étirements et spasmes musculaires
- m. Complications médicales causées par le stress ou la peur
- n. Faiblesse musculaire (insuffisance physique pour terminer le parcours)
- o. Faiblesse technique (incapacité technique pour compléter le parcours)
- p. Faiblesse émotionnelle (incapacité psychologique à compléter le parcours)
- q. Se perdre
- r. Blessures dues à l'utilisation du matériel de camping / survie (réchaud, hache, etc.)

Risques inhérents causés par la clientèle

- a. Stress causé par un horaire serré
- b. Alcool et drogue
- c. Attitude macho et pression à performer
- d. Mésententes de communication (compétences langagière)
- e. Altercation entre individu (participants et personnel)
- f. Émeute lors de la visite d'une célébrité ou d'un invité VIP
- g. Tendances suicidaires
- h. Incompréhension des consignes
- i. Manque de connaissances
- j. Euphorie excessive
- k. Inexpérience
- l. Hystérie
- m. Casque, cagoule ou autre pièce d'équipement mal portée, mal ajusté ou inappropriée
- n. Incompréhension des panneaux de signalisation
- o. Troubles mentaux spontanés



Cette liste a été élaborée à titre indicatif et ne prétends pas être exhaustive ou limitative, selon le contexte et la gestion du risque qui a été effectuée les risques peuvent varier.

Bibliographie

Aventure Écotourisme Québec, Association des camps du Québec, Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air de l'UQAC. *Manuel de référence sur la gestion des risques et de la crise*. 2007.

Croix-Rouge canadienne. *Guide de secourisme en milieu sauvage et éloigné*. Staywell, 2007.

Conseil Québécois des ressources humaines en tourisme. *Normes de compétence nationale, Lignes directrices pour l'industrie de la motoneige*.

Forces canadiennes. *Aphorismes sur l'art du commandement*.

Graham, John. *Outdoor Leadership: Technique, Common Sense and Self-Confidence, The Mountaineers*, 1997.

Hersey, Paul, Kenneth Blanchard et Dewey E. Johnson. *Management of Organizational Behavior*, Prentice Hall, 9e édition, 2007.

Ministère des Transports du Québec. *Signalisation. Sentiers de véhicules hors-route*. Publications du Québec, 2006.

Références Internet

Aventure Écotourisme Québec : www.aventure-ecotourisme.qc.ca

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec : www.fcmq.qc.ca

Fédération québécoise des clubs quads : www.fqcq.qc.ca

Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air : [Gestion des risques et sécurité en plein air - LERPA | LERPA \(uqac.ca\)](#)

Remerciements

Les promoteurs remercient les **membres du comité aviseur** pour cette édition :

Pierre Challier, Nord Expé Inc., Propriétaire / guide, *formateur-diffuseur*

Stéphane Desroches, Fédération des clubs motoneigistes du Québec, directeur général

Charles Gagné, Ambassadeur Skidoo

Dany Gagnon, Fédération des clubs Quads, directeur général

Martin Gamache, Auberge Rabaska Lodge, Propriétaire / guide, représentant officiel de la Fédération des pourvoiries du Québec

Emmanuel Laferrière, Altai Canada Opération et Centre d'Aventure Mattawin, Directeur, *formateur-diffuseur*

David Levesque, Adrénaline hors-piste (Vallée Taconique), propriétaire /guide

Marc-Olivier Rivard, Guide et formateur agréé en motoneige et VTT

Mike Smith, B46, Moto-Aventure, Propriétaire / guide

Ainsi que :

Bruno Dumont, Fédération des pourvoiries du Québec, Directeur vie associative, développement durable et faune, *Observateur*

Magalie Bernard, AEQ, responsable du service aux membres

Marie-Hélène Cliche et Simon Henry, ministère du Tourisme